ON05184

Woods Gordon

Management Consultants

A MEMBER OF ARTHUR YOUNG INTERNATIONAL

En collaboration avec
GERALD GRANT ASSOCIATES

Évaluation des initiatives d'alphabétisation et de formation de base

Présentée au

Ministère de la Formation professionnelle

93-00317/

MINISTÈRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

ÉVALUATION DES INITIATIVES D'ALPHABÉTISATION ET DE FORMATION DE BASE

TABLE DES MATIÈRES

Page

SOMMAIRE i
- Renseignements généraux et objectifs i
- Méthodologie ii
- Nature des services fournis par les programmes iii
- Caractéristiques des participants aux programmes d'alphabétisation viii
- Efficacité des programmes ix
- Rentabilité xvi
- Conclusions et répercussions xvii
- Améliorations suggérées aux programmes d'alphabétisation xix

1.0 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET OBJECTIFS 1

2.0 MÉTHODOLOGIE 3
- 2.1 Entrevues 4
- 2.2 Questionnaire 4
- 2.3 Sondage des participants 5
- 2.4 Préoccupations soulevées lors de la réalisation de l'étude 7

3.0 APERÇU DES PROGRAMMES D'ALPHABÉTISATION DU MINISTÈRE 8
- 3.1 Formation de base de l'Ontario 8
- 3.2 Alphabétisation communautaire en Ontario 9
- 3.3 Formation de base en milieu de travail 12

4.0 NATURE DES SERVICES FOURNIS 14
- 4.1 Vue d'ensemble 14
- 4.2 Objectifs des programmes 14
- 4.3 Méthodes de prestation des programmes 20
- 4.4 Commercialisation et promotion 44
- 4.5 Contrôle et évaluation des programmes 48
- 4.6 Intégration des programmes 53
- 4.7 Éducation des adultes et les conseils scolaires locaux 54

5.0 CARACTÉRISTIQUES DES PARTICIPANTS AUX PROGRAMMES D'ALPHABÉTISATION 56
- 5.1 Caractéristiques des participants 56
- 5.2 Lacunes entre les programmes 71

6.0 EFFICACITÉ DES PROGRAMMES 79
- 6.1 Approche conceptuelle de l'évaluation 79
- 6.2 Perspectives des programmes et des participants 79
- 6.3 Principes d'évaluation des programmes d'alphabétisation 86
- 6.4 Emploi et formation après l'alphabétisation 100
- 6.5 Réalisation des objectifs des programmes fixés par le Ministère 104

7.0 RENTABILITÉ ET FINANCEMENT 107
- 7.1 Rentabilité 107
- 7.2 Perceptions des coordonnateurs des programmes sur le financement 108

8.0 CONCLUSIONS ET RÉPERCUSSIONS 111
- 8.1 Multiples définitions de l'alphabétisation 111
- 8.2 Définitions de l'alphabétisation et les politiques gouvernementales 113
- 8.3 Améliorations suggérées aux programmes d'alphabétisation 116

ANNEXE I Personnes interviewées 119
ANNEXE II Rôle du gouvernement dans le domaine de l'alphabétisation en Ontario 122
ANNEXE III Besoins d'alphabétisation de certains groupes particuliers 124

MINISTÈRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

ÉVALUATION DES INITIATIVES D'ALPHABÉTISATION ET DE FORMATION DE BASE

SOMMAIRE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET OBJECTIFS

Le ministère de la Formation professionnelle (MFP) a été désigné comme le ministère responsable des initiatives dans le domaine de l'alphabétisation et, à cette fin, il assure le financement de trois programmes d'alphabétisation.

- **Formation de base de l'Ontario (FBO)** offre aux adultes une formation dans les domaines de l'alphabétisation, des mathématiques et des aptitudes de base. Ce programme est administré par les collèges communautaires de l'Ontario. Au cours de l'année financière 1987-1988, environ 12 000 personnes ont participé à ce programme dont le financement a été d'environ 20 millions de dollars.

- **Alphabétisation communautaire en Ontario (ACO)** est un programme permettant d'aider environ 150 projets d'alphabétisation communautaires. L'aide financière peut être accordée directement dans le but de financer un projet d'alphabétisation, ou indirectement dans le but d'aider un organisme à mettre sur pied diverses activités d'alphabétisation. Le financement de ce programme a été de 4,2 millions de dollars en 1987-1988.

- **Formation de base en milieu de travail (FBMT)** est un programme relativement nouveau créé en avril 1987. Il permet d'accorder une aide financière aux programmes de formation professionnelle et d'apprentissage de la langue seconde en milieu de travail, qui sont parrainés par les employeurs et les syndicats. En 1987-1988, 24 projets ont été mis sur pied dans le cadre de ce programme dont le coût s'élève à environ trois millions de dollars.

Dans le cadre d'une étude d'ensemble des initiatives gouvernementales dans le domaine de l'alphabétisation, le Ministère a demandé à Woods Gordon, en collaboration avec Gerald Grant Associates et M. Larry Mikulecky, directeur du centre d'apprentissage de l'Université de l'Indiana, dont la compétence est reconnue dans le domaine de l'alphabétisation, d'évaluer les résultats et l'efficacité de ses trois programmes d'alphabétisation et de formation de base à l'intention des adultes. Les objectifs du projet étaient les suivants :

1. Recueillir des renseignements auprès du Ministère et des organismes assurant la prestation de ces programmes (y compris les collèges d'arts appliqués et de technologie, les employeurs, les syndicats et les organismes communautaires sans but lucratif) par l'analyse des dossiers, l'administration d'un questionnaire ou la réalisation d'entrevues afin de déterminer la nature des groupes servis et des services offerts dans le cadre des trois programmes.

2. Recueillir des renseignements auprès des organismes assurant la prestation des services et des participants aux programmes en effectuant des entrevues personnelles en milieu de travail et des entrevues téléphoniques sur la nature, l'efficacité et les résultats des services offerts dans le cadre des trois programmes.

3. Recueillir et analyser les réponses ainsi obtenues et soumettre au Ministère un rapport à ce sujet.

MÉTHODOLOGIE

L'équipe de recherche a utilisé une grande variété de moyens pour en arriver aux conclusions et aux recommandations présentées dans ce rapport. La recherche a été réalisée entre avril et août 1988. Les moyens utilisés sont énumérés ci-dessous.

- Un questionnaire détaillé se rapportant à chacun des trois programmes a été élaboré et expédié par la poste à tous les administrateurs des programmes FBO offerts par les collèges communautaires, de même qu'aux coordonnateurs des programmes ACO et FBMT. Cent cinquante questionnaires ont été renvoyés dûment remplis, ce qui représente un taux de réponse de 78 pour 100. De plus, les groupes qui n'ont pas répondu au questionnaire ont indiqué qu'ils en étaient à l'étape d'élaboration de leur propre programme et avaient l'impression de ne pas être en mesure de remplir le questionnaire de façon satisfaisante. L'équipe de recherche et le Ministère ont également effectué un suivi, à l'aide de lettres et d'appels téléphoniques, afin d'assurer un taux de réponse élevé.

- Un total de 90 entrevues personnelles et téléphoniques ont été réalisées auprès des représentants de chacun des trois programmes. Ces personnes comprennaient notamment, les administrateurs et les coordonnateurs des programmes, de même que les instructeurs et les formateurs. De plus, l'équipe de recherche a effectué des entrevues avec 19 représentants du ministère de la Formation professionnelle et un du ministère de l'Éducation. Deux ateliers ont été organisés, un à Ottawa et l'autre à Toronto, auxquels ont participé environ 25 personnes. L'équipe de recherche a aussi organisé des groupes de discussion avec les représentants des programmes autochtones d'alphabétisation et a rencontré des groupes de participants inscrits aux programmes offerts par les collèges.

- L'équipe de recherche a réalisé 539 entrevues téléphoniques avec des participants anciens et actuels. La liste des participants et apprenants a été établie et fournie par les coordonnateurs des programmes. Certains groupes d'alphabétisation communautaire ont des politiques visant à assurer la confidentialité des données relatives aux apprenants et plusieurs n'ont pas fourni de noms d'apprenants pouvant être interviewés. L'équipe de recherche a toutefois effectué des entrevues avec tous les apprenants qui ont pu être retracés. Des rencontres avec des participants et des apprenants ont également été organisées, de même que des visites des endroits où la prestation des programmes est assurée. Des groupes de participants et d'apprenants ont aussi été rencontrés pour recueillir leurs opinions sur les programmes et les cours. Environ 250 personnes ont pris part à ces rencontres.

NATURE DES SERVICES FOURNIS PAR LES PROGRAMMES

La nature des services d'alphabétisation offerts par les programmes FBO, ACO et FBMT diffère considérablement. Au sein d'un même programme, il existe également des différences marquées entre les organismes qui en assurent la prestation. Les renseignements présentés ci-dessous offrent une brève description de chacun des trois programmes d'alphabétisation.

Formation de base de l'Ontario

Le Ministère a établi trois objectifs pour le programme FBO :

- accroître les aptitudes de base de la main-d'oeuvre ontarienne, surtout dans les domaines de la lecture, de l'écriture et des mathématiques;
- accroître la participation des groupes traditionnellement sous-représentés dans les programmes de formation, c'est-à-dire les femmes, les autochtones, les personnes handicapées, les membres des minorités visibles et les travailleurs âgés;
- sensibiliser les femmes à l'égard des programmes de formation et les encourager à participer aux programmes qui leur permettront de faire carrière dans des secteurs non traditionnels.

Le programme FBO est le plus structuré des programmes faisant l'objet de cette évaluation. Une période préparatoire à la formation d'une durée de 25 heures, des cours de lecture, d'écriture et de mathématiques, de même que 10 heures d'aide à la rechreche d'un emploi composent le programme FBO. Les directives du MFP prévoient que la durée habituelle de la formation d'un participant est de 400 heures, quoiqu'aucune limite de temps n'ait été déterminée pour la participation à ce programme. Toutefois, nombre de collèges jugent qu'une formation de 400 heures est insuffisante pour améliorer adéquatement le niveau d'aptitudes, surtout pour les participants inscrits au niveau élémentaire. Les collèges signalent que, dans l'ensemble de la province, la durée moyenne de participation à ce programme est de 253 heures, bien que les données du Ministère démontrent que la durée de cette participation est beaucoup plus courte. Les cours de perfectionnement scolaire offerts par les collèges reposent sur une évaluation des aptitudes de chaque participant et peuvent comprendre des cours de lecture et d'écriture en français ou en anglais, des cours d'apprentissage des mathématiques, de perfectionnement en sciences et en technologie, d'apprentissage de l'informatique, d'apprentissage technique, y compris une expérience pratique, et des cours de dynamique de vie. Il est possible que les participants au programme FBO suivent les mêmes cours que des participants à d'autres programmes, dont le programme fédéral de cours préparatoires à la formation professionnelle.

Les cours sont donnés à quatre niveaux, le plus élevé étant celui de la 12e année. Les collèges doivent consacrer 20 pour 100 du financement aux cours du niveau élémentaire. La formation est principalement donnée en classe. En général, les participants peuvent travailler seuls ou en groupe en utilisant des cahiers d'exercices normalisés. Les documents pédagogiques et les programmes de cours sont conçus par chacun des collèges, ce qui signifie qu'ils peuvent être différents d'un collège à l'autre. Les étudiants peuvent suivre les cours pour des périodes de 10 heures par semaine (à temps partiel) ou de 30 heures par semaine (à temps plein). Le but des participants est habituellement d'améliorer leur formation afin d'être en mesure de poursuivre une carrière ou des études.

Le programme FBO offre aux participants admissibles des allocations de soutien permettant de couvrir une partie des coûts de garde d'enfants, de transport et d'hébergement.

En raison des difficultés éprouvées par les collèges à joindre et à offrir des services aux personnes ayant besoin de formation de base, certains collèges ont commencé à passer des ententes contractuelles avec des groupes d'alphabétisation communautaire pour qu'ils offrent des cours de formation de base aux personnes recommandées par les collèges.

Les collèges sont plus habitués que les groupes communautaires ou les organismes parrainant des cours dans le cadre du programme FBMT à utiliser les mécanismes de contrôle mis en place par le Ministère. Les collèges possèdent également une infrastructure plus élaborée leur permettant de recueillir une masse importante de renseignements aux fins de contrôle.

Alphabétisation communautaire en Ontario

Les objectifs fixés par le Ministère pour le programme Alphabétisation communautaire en Ontario sont les suivants :

> Le programme ACO vise à favoriser l'élaboration et la prestation de programmes et de services d'alphabétisation de base des adultes ontariens :
>
> - dont le manque d'aptitudes en lecture, en écriture et en mathématiques les empêche de participer pleinement à notre société;
> - qui n'ont pas pu bénéficier pleinement du système d'éducation.

Le programme ACO permet d'accorder des subventions aux organismes communautaires sans but lucratif offrant ou appuyant des programmes d'alphabétisation. Les groupes subventionnés en vertu du programme ACO comportent des approches très variées dans le domaine des services d'alphabétisation communautaire. Ces approches comprennent des programmes destinés aux francophones, aux anglophones, aux autochtones et aux personnes handicapées. Les groupes d'alphabétisation communautaire dirigent habituellement un certain nombre de formateurs bénévoles travaillant individuellement avec les apprenants. Même si les groupes assurant la prestation du programme ACO ne signalent aucune pénurie de bénévoles, ils n'en soulignent pas moins que ces derniers doivent consacrer beaucoup de temps à se familiariser avec le programme et recevoir une formation relativement longue avant de pouvoir assumer leurs fonctions.

Contrairement au programme FBO, ce programme comporte un degré élevé de formation individuelle, ce qui est d'ailleurs l'approche préférée de la plupart des apprenants inscrits au programme ACO. Dans certains cas, les groupes d'alphabétisation communautaires peuvent aussi assurer la formation par petits groupes au lieu d'offrir une formation individuelle ou pour la compléter (quelques groupes assurent la formation presque uniquement de cette façon). Contrairement aux programmes FBO et FBMT, les apprenants inscrits au programme ACO ne cherchent pas nécessairement à améliorer leurs possibilités d'emploi ou leurs aptitudes professionnelles. Les groupes communautaires utilisent l'expression «modèle axé sur les apprenants» dans le but de refléter l'orientation très prononcée du programme envers les besoins individuels des participants.

Les formateurs bénévoles passent habituellement environ trois heures par semaine avec un apprenant, bien que ce nombre d'heures puisse être plus élevé dans le cas des programmes destinés aux personnes handicapées. Le formateur et l'apprenant s'entendent sur l'heure et l'endroit de leurs rencontres. Le rôle du coordonnateur du programme est de superviser et de diriger cette relation, ainsi que d'administrer le programme.

Étant donné que les groupes d'alphabétisation communautaire ont tendance à travailler avec des personnes désavantagées possédant peu d'aptitudes de lecture et d'écriture, il est souvent nécessaire que le groupe ou le formateur apporte une aide sociale aux apprenants. Les coordonnateurs croient que cette aide est indispensable au succès à long terme du programme. Celle-ci peut prendre la forme d'encouragements, mais peut également se rapporter à des questions relatives au logement, aux services sociaux et aux services de garderie. Même si certains groupes communautaires (comme Laubach Literacy) utilisent du matériel pédagogique très structuré, la plupart sont très tolérants dans le choix du matériel dont la nature est principalement déterminée par les besoins individuels des apprenants qui ont été identifiés dès leur inscription au programme.

Les groupes francophones d'alphabétisation communautaire ont une approche différente des autres groupes offrant le programme ACO, en ce sens qu'ils mettent principalement en valeur les caractéristiques culturelles et linguistiques de la communauté francophone. Même si plusieurs groupes n'ont pas encore déterminé de façon définitive leur approche pédagogique, les groupes francophones se distinguent des autres en préférant la formation en groupe et l'utilisation de formateurs rémunérés plutôt que bénévoles.

Il existe également quelques groupes autochtones offrant des services d'alphabétisation aux autochtones, dont on évalue le taux d'analphabétisme à 56 pour 100. Ces groupes autochtones considèrent que les services d'alphabétisation qu'ils offrent reposent sur une approche culturelle puisqu'ils font appel à des méthodes d'apprentissage typiquement autochtones, à une formation en groupe et à un esprit communautaire très prononcé.

Comparativement aux collèges et aux employeurs, les groupes d'alphabétisation communautaire sont moins portés à avoir des mécanismes rigoureux de contrôle et d'évaluation parce qu'ils reçoivent une aide financière provenant de divers organismes et soutiennent qu'ils n'est pas nécessaire de rendre des comptes à chacun d'eux. Ils affirment que leur responsabilité principale est de rendre compte de leurs activités à leur conseil d'administration. Cette situation s'applique à l'établissement des objectifs et aux moyens à prendre pour les atteindre. Toutefois, certains groupes recueillent des statistiques pour d'autres organismes de financement.

Les groupes d'alphabétisation communautaire utilisent des moyens généraux de contrôle et d'évaluation consistant surtout en des observations et des rapports manuscrits. Ils évitent d'utiliser des tests pour ne pas rappeler aux apprenants les mauvaises expériences qu'ils ont vécu au sein du système d'éducation. L'évaluation du progrès des apprenants est plutôt effectué par les formateurs qui sont en contact régulier avec les coordonnateurs du programme. Les groupes d'alphabétisation communautaire ont moins de ressources que les collèges pour assurer le contrôle et l'évaluation, et sont donc moins en mesure que ces derniers de recueillir une quantité importante de données au sujet de leur programme.

Formation de base en milieu de travail

Les objectifs du programme FBMT sont les suivants :

- accroître les aptitudes de base de la main-d'oeuvre ontarienne, surtout dans les domaines de la lecture, de l'écriture et des mathématiques;

- accroître les aptitudes de communication des travailleurs n'ayant pas une connaissance suffisante du français et de l'anglais pour leur permettre de travailler de façon sécuritaire et efficace;

- accroître la participation des groupes traditionnellement sous-représentés dans les programmes de formation, c'est-à-dire les femmes, les autochtones, les personnes handicapées, les membres des minorités visibles et les travailleurs âgés;

- sensibiliser les femmes à l'égard des programmes de formation et les encourager à participer aux programmes qui leur permettront de faire carrière dans des secteurs non traditionnels.

La formation est habituellement effectuée en groupe en milieu de travail. Étant donné que le programme est relativement nouveau, on a tendance à développer sur place le matériel requis. Certains syndicats ont également pris l'initiative d'élaborer des programmes de formation de base en milieu de travail.

Les programmes d'anglais langue seconde constituent une proportion importante de la formation assurée par les employeurs. Dans ce cas, on ajoute habituellement au matériel utilisé des exemples concrets tirés du milieu de travail. En général, les horaires des programmes de formation sont établis de façon à répartir les périodes de formation sur le temps de l'employeur et celui des employés. La plupart des programmes ont une durée variant entre 25 et 50 heures.

Les organismes assurant la prestation du programme FBMT utilisent également des moyens généraux de contrôle et d'évaluation. La plupart des employeurs s'attendent à ce que les instructeurs se chargent de cette tâche et ne comptent que sur des observations pour assurer le contrôle de leur programme. Les syndicats sont plus portés que les employeurs à utiliser des moyens de contrôle et d'évaluation plus rigoureux.

CARACTÉRISTIQUES DES PARTICIPANTS AUX PROGRAMMES D'ALPHABÉTISATION

Le tableau 1, ci-contre, donne un aperçu des caractéristiques des participants à chacun des programmes en comparaison avec les caractéristiques de la population analphabète de l'Ontario. Les conclusions découlant de ces données sont les suivantes :

- Même si les trois programmes d'alphabétisation sont destinés à des groupes différents, il existe un certain chevauchement de la clientèle. En général, les groupes d'alphabétisation communautaire ont tendance à servir des personnes ayant un niveau plus faible, c'est-à-dire une scolarité inférieure à la 5e année, que les personnes inscrites à un programme de formation dans les collèges. Les entrevues réalisées auprès des coordonnateurs des programmes révèlent que certaines personnes ayant des besoins de base en matière d'alphabétisation ou étant plus âgées ne sont pas à l'aise dans un établissement d'enseignement.

- En comparant les groupes d'âge des participants aux programmes d'alphabétisation du MFP avec ceux de la main-d'oeuvre ontarienne, on constate que les programmes d'alphabétisation servent principalement les personnes âgées entre 25 et 44 ans et que les participants âgés de 55 ans et plus y sont sous-représentés.

- Les participants autochtones sont relativement bien représentés, tandis que les francophones semblent légèrement sous-représentés au sein des programmes d'alphabétisation du MFP.

- Certains programmes ont été mis sur pied pour servir les personnes ayant des difficultés d'apprentissage et des besoins spéciaux connexes. Toutefois, la plupart des groupes d'alphabétisation communautaire ont indiqué qu'ils éprouvent de la difficulté à trouver du matériel pédagogique adéquat ou à offrir des services à ces personnes. Dans l'ensemble, les personnes handicapées semblent sous-représentées au sein des programmes d'alphabétisation du MFP.

- Environ 15 pour 100 des cours offerts par tous les programmes sont des cours d'anglais langue seconde (ALS). Dans le cas du programme FBMT, ces cours constituent un élément important de la formation offerte parce qu'un grand nombre de travailleurs immigrants y sont inscrits. Il en va de même de certains collèges où nombre de participants sont de nouveaux immigrants ayant terminé un cours d'ALS élémentaire et s'inscrivant au programme FBO pour suivre des cours d'ALS plus avancés. Les collèges et les groupes d'alphabétisation communautaire de Toronto servent un plus grand nombre de participants aux cours d'ALS que les autres programmes en raison de la proportion importante d'immigrants qu'on y trouve par rapport au reste de l'Ontario.

---

[1] *Literacy in Ontario*, The Creative Research Group, préparé pour le ministère de la Formation professionnelle, juin 1988. Il s'agit d'une nouvelle analyse des données se rapportant à la province de l'Ontario tirées de l'étude *Literacy in Canada*, réalisée pour Southam News. Il s'agit de la seule source de données complètes sur l'analphabétisme en Ontario.

- La plupart des organismes assurant la prestation des programmes depuis longtemps ont indiqué qu'ils constatent un niveau soutenu de demandes d'inscription. Cette situation force les collèges à choisir les groupes qu'ils serviront dans le cadre du programme FBO.

Il existe une grande diversité d'approches dans le domaine de la prestation des programmes d'alphabétisation en Ontario. Les commentaires présentés ci-dessous reposent sur l'analyse des données se rapportant à chacun des programmes.

EFFICACITÉ DES PROGRAMMES

Dans le but de déterminer l'efficacité des programmes, il est nécessaire d'analyser les différentes approches conceptuelles pouvant être utilisées à cette fin. Pour une plus grande simplicité, ces approches sont regroupées en quatre catégories.

1. Perspectives des coordonnateurs des programmes et des participants.
2. Degré d'alphabétisation.
3. Emploi et résultats de la formation.
4. Réalisation des objectifs du Ministère pour chaque programme.

Perspectives des coordonnateurs des programmes et des participants

Il est à souligner que les coordonnateurs ont tendance à évaluer différemment le succès des programmes. Les collèges sont portés à mesurer le succès de leur programme selon le nombre de participants qui y sont inscrits et en mesurant d'autres variables, comme le nombre de participants qui ont terminé leur plan de formation. Pour leur part, les groupes d'alphabétisation communautaire, en raison de leur orientation en fonction des besoins des apprenants, ont tendance à adopter une approche plus qualitative pour déterminer le progrès des apprenants et le succès du programme. Certains groupes estiment que chaque personne inscrite au programme témoigne de son succès, quel que soit le résultat. Les employeurs et les syndicats déterminent le succès des programmes en fonction de l'amélioration des aptitudes professionnelles des employés. Pour les employeurs, ceci s'applique surtout à l'amélioration des aptitudes de communication des personnes dont la langue maternelle est autre que l'anglais ou le français.

Opinions des participants sur les programmes

FBO

- Les anciens participants au programme FBO ont exprimé une opinion très positive. L'amélioration de leurs connaissances et de leurs aptitudes professionnelles était le principal objectif de beaucoup d'entre eux. Ils sont également nombreux à avoir poursuivi leur formation technique ou leurs études secondaires.

ACO

- Les apprenants semblent satisfaits des groupes d'alphabétisation communautaire. La majorité des répondants ont indiqué que le programme leur a permis d'acquérir une plus grande confiance en eux et beaucoup ont indiqué que leur situation professionnelle s'est améliorée. Un grand nombre d'apprenants ont des objectifs précis et à court terme, comme obtenir un permis de conduire ou lire les journaux.

FBMT

- Il a été impossible de recueillir les opinions des participants au programme FBMT parce que les employeurs et les syndicats ont été incapables de fournir des noms de participants. Les employeurs n'ont pas voulu fournir de noms parce que la plupart des participants inscrits à leur programme sont inscrits à des cours d'ALS et n'auraient pas été en mesure de se prêter à une entrevue téléphonique ou de participer à une discussion en groupe avec notre équipe de recherche.

Degré d'alphabétisation

La recherche démontre que l'efficacité des programmes d'alphabétisation et de formation de base repose sur les principes suivants :

- Les participants doivent consacrer une période de temps relativement importante à faire des exercices de lecture et de mathématiques pour améliorer leurs aptitudes. (Chaque niveau d'aptitudes exige une moyenne d'environ 100 heures d'exercices.)

- Les participants doivent utiliser du matériel pédagogique ni trop facile ni trop difficile de façon à ce que les exercices soient valables.

- La formation la plus efficace est celle qui permet d'utiliser du matériel et des approches pédagogiques qui sont semblables à ceux que les participants utiliseront ultérieurement, c'est-à-dire des manuels, des graphiques, des notes de service, des formulaires se rapportant au travail, du matériel d'usage courant, des livres scolaires, etc.

- Les instructeurs et les formateurs doivent être accessibles et aider les participants à clarifier ce qu'ils ne comprennent pas.

Lorsque ces principes sont respectés, le temps requis pour l'amélioration des aptitudes jusqu'au niveau suivant est de 50 à 75 heures, au lieu de 100 heures. Aux fins de la présente évaluation, nous utilisons le terme *amélioration du niveau d'aptitudes* comme point de référence, tout en reconnaissant que certains organismes assurant des programmes d'alphabétisation peuvent mesurer différemment les progrès des participants. Nous reconnaissons également que cette méthode ne tient pas compte du temps personnel que les participants peuvent consacrer à des exercices de lecture et d'écriture, ce qui n'est d'ailleurs pas mesuré directement dans cette étude.

L'analyse et l'évaluation de chacun des programmes présentées dans les pages suivantes reposent sur les paramètres qui viennent d'être énoncés.

Évaluation du programme FBO en fonction des paramètres

- Les cours d'anglais et d'alphabétisation représentent environ la moitié du temps de formation assuré dans le cadre du programme FBO. Les cours d'anglais y sont habituellement d'une durée de trois heures par jour. Les observations effectuées dans les classes nous permettent de conclure que les participants y font environ d'une heure à une heure et demie de lecture. Ceci signifie qu'un participant fait environ 100 heures dans le cadre d'un programme qui prévoit que l'amélioration du niveau d'aptitudes exige 400 heures. Toutefois, les participants au programme FBO reçoivent en moyenne 253 heures de formation.

- Certains collèges, particulièrement dans la région métropolitaine de Toronto, servent un nombre élevé de personnes ayant besoin de suivre des cours d'anglais langue seconde. Le contenu de ces cours est donc fortement axé sur les connaissances grammaticales.

- Les observations faites dans les classes de mathématiques ont permis de constater que ces cours permettent habituellement aux participants de consacrer plus de 90 pour 100 du temps à la solution de problèmes de mathématiques. Le temps de ces cours est donc utilisé de façon très efficace.

- Dans la plupart des cas, les instructeurs des collèges n'ont pas une formation spécialisée dans le domaine de l'alphabétisation des adultes. Dans certains collèges, les instructeurs du programme FBO sont des enseignements qui ont été affectés à cette tâche en raison de coupures budgétaires.

- Le matériel pédagogique utilisé n'est généralement pas conçu en fonction des exigences du milieu du travail ou d'autres programmes de formation auxquels les participants pourraient éventuellement s'inscrire.

- Les collèges ont indiqué qu'ils éprouvent de la difficulté à trouver du matériel pédagogique convenant aux participants ayant besoin d'une formation de base en alphabétisation.

- Les instructeurs ont tendance à donner une bonne formation aux participants, mais, dans certains collèges, la taille des classes et les commentaires des participants indiquent que les instructeurs doivent être encore plus accessibles.

Évaluation du programme ACO en fonction des paramètres

- En général, le matériel pédagogique utilisé par les groupes d'alphabétisation communautaire est bien adapté aux besoins des apprenants. Nos observations nous ont permis de constater qu'on utilise également une quantité importante de matériel ayant rapport aux activités quotidiennes et professionnelles, comme des périodiques, des formulaires, des cartes de systèmes de transport en commun, des états de compte bancaire, etc.

- La formation individuelle donnée dans le cadre de ce programme assure une relation étroite entre le formateur et l'apprenant et facilite la solution des problèmes. La qualité de cette relation a des répercussions à long terme très importantes sur le succès du programme et sur les progrès des apprenants. Les groupes d'alphabétisation communautaire en sont très conscients et apportent une attention particulière à la formation des formateurs, au choix des apprenants qui seront sous leur responsabilité et aux autres moyens favorisant cette relation. Certains groupes d'alphabétisation communautaire renforcent l'apprentissage individuel en formant des petits groupes visant à fournir aux apprenants un environnement plus structuré.

- Étant donné que les groupes d'alphabétisation communautaire assurent un minimum de supervision, les progrès à long terme reposent essentiellement sur la relation entre l'apprenant et le formateur. Ceux-ci s'entendent sur la fréquence de leurs rencontres, ce qui correspond habituellement à deux ou trois heures de formation par semaine. Les discussions avec les apprenants ont permis de constater qu'environ 50 à 75 pour 100 du temps de formation est consacré à la lecture, dépendant du temps nécessaire pour que l'apprenant soit à l'aise et détendu. Si un formateur et un apprenant se rencontrent une fois par semaine pendant une année, ceci représente environ 50 à 75 heures de lecture, ce qui est suffisant à l'amélioration du niveau d'aptitudes à la condition que le matériel utilisé soit adéquat. Toutefois, il est plus difficile de déterminer la portée des programmes sur la participation à long terme des apprenants et la fréquence de leurs rencontres avec les formateurs. Les groupes d'alphabétisation communautaire ne peuvent pas compiler ces statistiques avec exactitude puisque les horaires de formation sont déterminés par les apprenants et les formateurs. Une analyse des dossiers des apprenants et les discussions avec certains d'entre eux ont permis de constater qu'il est peu probable que tous les apprenants puissent avoir des rencontres hebdomadaires avec leur formateur pendant une longue période. Par ailleurs, certains groupes d'alphabétisation communautaire réussissent à garder des apprenants pendant des périodes allant de six mois à plus d'une année.

Évaluation du programme FBMT en fonction des paramètres

- Le matériel pédagogique habituellement utilisé dans le cadre du programme FBMT est très bien adapté au milieu de travail. Dans de nombreux cas, le programme FBMT offre une formation en anglais langue seconde. Les cours d'anglais langue seconde constituent un aspect acceptable de ce programme puisqu'un de ses objectifs est d'améliorer les aptitudes de communication des personnes ayant une bonne connaissance du français ou de l'anglais. La durée de la participation est généralement de 25 à 50 heures, dont une partie importante consiste en une formation verbale. Comparativement aux programmes FBO et ACO, ceci ne permet pas une amélioration sensible des aptitudes de lecture et d'écriture.

Principes d'évaluation des programmes d'alphabétisation

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des résultats des programmes à la lumière des données recueillies grâce au questionnaire et se rapportant à la durée de participation et au taux d'abandon de chaque programme.

Résultats *	FBO	ACO	FBMT
Nombre d'organismes	22	146	24
Nombre moyen de participants par année (par organisme 1987-1988)	566	74	254
Nombre moyen d'heures de formation par participant	253	69	33
% d'abandon	38 %	30 % (e)	25 % (e)
% ayant reçu moins de 20 heures de formation	2 %	20 % (e)	80 % (e)
% ayant reçu moins de 50 heures de formation	6 %	50 % (e)	90 %
% ayant reçu moins de 100 heures de formation	10 %	90 % (e)	95 %
% ayant trouvé un emploi ou poursuivi leur formation	82 %	N. D.	N. D.

* Données fournies par les coordonnateurs des programmes
(e) - estimation
Source : Résultats du questionnaire préparé par Woods Gordon

Les programmes ne mesurent pas de façon systématique le progrès des participants dans les domaines de la lecture et de la formation de base et, pour cette raison, le Ministère ne dispose pas de données lui permettant d'évaluer l'amélioration des niveaux d'aptitudes des participants en lecture et en formation de base. À la lumière de la durée de la formation que les apprenants reçoivent dans le cadre des programmes, les progrès réalisés ne semblent pas être supérieurs à un ou deux niveaux d'aptitudes en moyenne. Il est possible que certains apprenants améliorent leurs aptitudes plus rapidement s'ils consacrent beaucoup de temps à la lecture pendant leur temps libre. L'amélioration des niveaux d'alphabétisation qui sont atteints à l'heure actuelle pourraient être plus efficace si les apprenants pouvaient atteindre un niveau fonctionnel ou recevoir une formation suffisante pour leur permettre de s'inscrire à d'autres programmes de formation.

Emploi et formation après l'alphabétisation

- Parmi les répondants, 59 pour 100 des participants au programme FBO et 36 pour 100 des apprenants inscrits au programme ACO ont poursuivi leur formation après avoir terminé le programme.

- De nombreux participants considèrent que les programmes leur procurent des avantages très positifs se rapportant au travail.

Proportion des réponses positives «Oui» selon les programmes

Avantage ^	FBO (N=357)	ACO * (N=172)
Pour obtenir un emploi	52,9 %	66,9 %
Pour obtenir un emploi lié à ma formation	41,5 %	50,0 %
Pour obtenir une promotion	34,2 %	49,4 %
Pour améliorer mes aptitudes professionnelles	47,1 %	69,2 %
Pour obtenir un meilleur salaire	40,1 %	56,4 %
Pour pouvoir m'inscrire à d'autres programmes de formation	75,1 %	75,6 %
Aucun avantage	5,6 %	6,4 %

* L'échantillonnage des apprenants a été choisi par les coordonnateurs
^ Les réponses se rapportent à des avantages tangibles ou éventuels
Source : Résultats du questionnaire préparé par Woods Gordon

Les résultats du sondage réalisé auprès des coordonnateurs des programmes collégiaux démontrent que parmi les participants terminant leur programme de formation, 31 pour 100 ont un emploi ou une promesse d'emploi, 11 pour 100 sont à la recherche d'un emploi, 11 pour 100 veulent s'inscrire à un autre programme de formation et 9 pour 100 ne veulent pas poursuivre leur formation. Les activités d'environ 38 pour 100 des participants au programme FBO ne sont pas retracées une fois qu'ils ont quitté le programme. Les groupes d'alphabétisation communautaire ont indiqué qu'environ 13 pour 100 des apprenants qui étaient sans emploi ont trouvé un emploi à la fin du programme et 13 pour 100 désiraient poursuivre leur formation.

Réalisation des objectifs des programmes fixés par le Ministère

La plupart des collèges semblent réaliser les objectifs déterminés par le Ministère pour le programme FBO. En général, ce programme offert par les collèges permet d'accroître la formation de base de la main-d'oeuvre et la participation des groupes sous-représentés a tendance à augmenter. Toutefois, les mesures visant à encourager les femmes à faire carrière dans des secteurs non traditionnels sont moins évidentes. Même si une proportion relativement importante de femmes participent au programme, il est difficile de déterminer dans quelle mesure elles se destinent à faire carrière dans des secteurs non traditionnels.

Le tableau ci-dessous démontre dans quelle mesure les trois programmes d'alphabétisation du MFP se conforment aux principes d'évaluation énoncés précédemment.

Principes d'évaluation	**FBO**	**ACO**	**FBMT**
Réalisation des objectifs du MFP	Oui	Oui	Parfois
Compatibilité des objectifs du MFP avec ceux des programmes	Oui	Oui	Oui
Formation liée à l'emploi	Oui	Parfois	Oui

Il semble que, de façon générale, les programmes réalisent les objectifs du Ministère, quoique le programme FBMT semble le faire dans une moindre mesure que les programmes FBO et ACO. En outre, les objectifs des organismes assurant la prestation des programmes semblent aussi, dans la plupart des cas, compatibles à ceux que le Ministère a fixés pour chaque programme. La formation assurée dans le cadre des programmes d'alphabétisation se rapporte aux aptitudes professionnelles, quoique cet aspect soit moins important dans le cadre du programme ACO, en comparaison avec les programmes FBO et FBMT.

RENTABILITÉ

Ce chapitre analyse deux mesures de rentabilité de chacun des programmes, à savoir le coût horaire de la formation et le coût annuel de chaque participant. Les lecteurs doivent faire preuve de prudence en faisant des comparaisons en raison de la nature très différente des programmes.

FBO

- À la lumière des résultats du sondage, le coût horaire de la formation assurée dans le cadre du programme FBO est de 6,66 $, ce qui correspond aux données fournies par le Ministère. Le coût annuel de chaque participant est de 1 684 $.

ACO

- À la lumière des renseignements fournis par les groupes d'alphabétisation communautaire, le coût horaire de ce programme est de 6,25 $. Toutefois, ce coût varie en fonction du nombre d'années d'existence des groupes, puisque les nouveaux programmes (mis sur pied depuis moins d'une année) ont un coût horaire d'environ 12 $ par apprenant.

- Il est important de souligner que le coût total de la formation assurée dans le cadre du programme ACO est supérieur à ces données parce que les dépenses des groupes d'alphabétisation communautaire sont financées à 70 pour 100 par le MFP. En tenant compte de toutes les sources de financement des groupes d'alphabétisation communautaire, le coût horaire total est de 8,70 $.

- Le coût annuel par apprenant s'élève à 429 $, ce qui est environ le quart de celui du programme FBO.

FBMT

- Le coût horaire de la formation assurée dans le cadre du programme FBMT est d'environ 13 $. Toutefois, ce montant ne tient pas compte du programme offert par le Conseil du travail de la région métropolitaine de Toronto parce que cet organisme

n'a pas fourni de renseignements à ce sujet. Dans ces circonstances, le coût horaire de formation du programme FBMT est considérablement plus élevé que celui des programmes FBO et ACO. Le coût annuel moyen par participant au programme FBMT est de 181 $.

Tous les organismes ont indiqué que leurs services sont limités en raison du financement qu'ils reçoivent.

CONCLUSIONS ET RÉPERCUSSIONS

En cherchant à évaluer l'efficacité des programmes d'alphabétisation, il est important de tenir compte des différentes approches adoptées par les organismes en assurant la prestation. Les collèges ont une approche traditionnelle dans le domaine de l'alphabétisation, tandis que les groupes d'alphabétisation communautaire jugent que l'alphabétisation doit s'inscrire dans le contexte des besoins quotidiens des apprenants. Il existe de multiples définitions de l'alphabétisation et chacun correspond à ces différentes perspectives. L'objectif commun des programmes d'alphabétisation consiste à améliorer les aptitudes en lecture et en mathématiques des apprenants. Si le Ministère reconnaît qu'il s'agit d'un objectif fondamental, il doit veiller à ce que les programmes l'atteignent et il doit élaborer des mesures visant à favoriser le plus possible et à évaluer les progrès des apprenants.

Comme il a été mentionné dans ce rapport, l'alphabétisation peut être très efficace si le matériel utilisé est adapté aux besoins des apprenants. À ce chapitre, les groupes d'alphabétisation communautaire obtiennent de bons résultats. De plus, les apprenants doivent consacrer beaucoup de temps à faire des exercices dans le but de réaliser des progrès importants. Même si les coordonnateurs peuvent citer des exemples démontrant que les apprenants accomplissent beaucoup de travail lorsqu'ils reçoivent une formation autonome, rien n'indique qu'il s'agit d'une situation courante. Toutefois, à la lumière de la durée de la formation que les apprenants reçoivent dans le cadre du programme, les progrès réalisés ne semblent pas être supérieurs à un ou deux niveaux d'aptitudes en moyenne. Ces améliorations des aptitudes des apprenants seront très utiles si elles leur permettent d'atteindre un niveau fonctionnel d'alphabétisation, d'être admissible à un emploi ou de poursuivre leur formation (études de la 8^{e} à la 10^{e} année pour une formation de base ou au-delà de la 12^{e} année pour une formation postsecondaire). Enfin, pour assurer que les apprenants réalisent des progrès importants, un effort concerté doit être fait pour maintenir leur participation aux programmes d'alphabétisation.

Même si les représentants des trois programmes soutiennent que les participants font l'objet d'un suivi et d'une évaluation permettant de déterminer leurs progrès en lecture et en écriture, rien n'indique que ce suivi et cette évaluation sont systématiques au sein des programmes ou que les résultats des évaluations sont compilées de façon à ce que le Ministère puisse les utiliser. À défaut de ces évaluations, la norme que nous avons utilisée dans le but de déterminer si les aptitudes des participants se sont améliorées correspond à 100 heures d'exercice, ce qui représente la période jugée nécessaire à accroître d'un niveau les aptitudes de lecture des participants. Évidemment, il ne s'agit pas d'une règle simple et facile qui peut être utilisée pour évaluer les progrès des participants. La recherche a démontré que le temps consacré aux exercices peut être réduit considérablement si le matériel pédagogique utilisé par les participants est adapté à leurs besoins, s'ils font des exercices en utilisant un matériel semblable à celui qu'ils seront appelés à utiliser ultérieurement et si les instructeurs et les formateurs sont accessibles pour aider les participants à comprendre.

Les trois programmes ont des forces et des lacunes à l'égard des services d'alphabétisation qu'ils offrent. Dans plusieurs cas, les approches différentes visent à répondre à des besoins différents; il est d'ailleurs impossible d'envisager la prestation de programmes d'alphabétisation selon un seul modèle. Par exemple, certains groupes, comme les francophones et les autochtones, soutiennent que leurs besoins en matière d'alphabétisation et de formation de base sont uniques en raison de leur spécificité culturelle et nécessitent l'adoption d'une approche distincte. Du point de vue du Ministère, le problème est de coordonner et de contrôler les différentes approches tout en veillant à ce qu'un nombre important de programmes d'alphabétisation soient offerts. Le besoin de coordination se fait surtout sentir en milieu urbain où plusieurs organismes assurent la prestation de programmes d'alphabétisation. Le Ministère doit veiller également à ce que les personnes vivant dans les régions éloignées aient accès à des programmes d'alphabétisation répondant à leurs besoins.

AMÉLIORATIONS SUGGÉRÉES AUX PROGRAMMES D'ALPHABÉTISATION

- Concevoir les programmes dans le but de favoriser la participation la plus longue possible des apprenants et d'accroître le temps qu'ils consacrent à la lecture.

- Élaborer du matériel pédagogique simple pouvant répondre aux besoins de base et comprenant des applications et du matériel courants et liés au travail.

- Améliorer la qualité du matériel pédagogique utilisé par les trois programmes d'alphabétisation et veiller à ce qu'il soit mieux adapté aux besoins futurs des participants. Les entreprises pourraient être invitées à participer au financement de cette initiative et on peut prévoir que tous les organismes seront très intéressés à se procurer ce matériel.

- Informer les instructeurs et les formateurs des plus récentes méthodes pédagogiques dans le domaine de l'alphabétisation et de la formation de base.

- Augmenter le temps consacrer à la lecture dans les trois programmes, pendant les cours de formation et comme exercice supplémentaire pour les participants.

- Élaborer des mécanismes visant à déceler et à évaluer les difficultés d'apprentissage de certains participants et élaborer des programmes visant à répondre à leurs besoins. Les programmes de formation devraient également être mis sur pied afin d'aider les coordonnateurs et les autres personnes assurant la prestation de services d'alphabétisation à identifier les participants ayant des besoins spéciaux.

- Élaborer du matériel et des méthodes pédagogiques permettant de déterminer le niveau d'aptitudes en lecture, en écriture et en mathématiques des personnes dès leur inscription aux programmes, de même qu'à des intervalles régulières. Il n'est pas nécessaire que ces évaluation soient faites sous forme de tests. (Ces moyens pourraient être semblables aux tests élaborés dans le cadre de l'étude Southam.) La plupart des participants interviewés n'ont pas exprimé une aversion particulière à l'égard des tests et nombre d'entre eux se sont dits des plus intéressés à connaître leur niveau d'aptitudes. Ces données pourraient aussi être recueillies de façon à ce qu'elles puissent être utilisées par le Ministère et les rapports à ce sujets devraient être à la disposition des organismes assurant la prestation des programmes d'alphabétisation.

- Élaborer des mécanismes organisationnels afin de coordonner la prestation des programmes d'alphabétisation au niveau local aux endroits où plusieurs organismes assurent la prestation des programmes d'alphabétisation. Dans ces endroits, les organismes collaborent efficacement dans le but de réduire les coûts de formation de certains groupes, d'offrir des services complémentaires ou d'améliorer leurs connaissances.

Améliorations suggérées au programme FBO

- Encourager la lecture se rapportant au travail (c.-à-d. de journaux, de livres, de graphiques, de notes de service, de lettres, de formulaires utilisés au travail et de manuels semblables à ceux qui seront utilisés dans les futurs cours de formation, etc. Les employeurs pourraient aussi être invités à fournir du matériel). Cette initiative n'exige pas la modification de la taille des classes. La participation des entreprises locales fournirait aux employeurs une occasion de mieux connaître les services et les possibilités des collèges.

- Étudier des moyens qui permettraient aux participants d'avoir davantage accès à des instructeurs bénévoles.

Améliorations suggérées au programme ACO

- Élaborer des mécanismes visant à assurer une certaine forme de suivi et d'évaluation dont les apprenants inscrits au programme ACO et le Ministère pourraient bénécifier. Ce processus doit être systématique afin de déterminer le succès du programme et les progrès des apprenants. Plusieurs méthodes d'évaluation relativement simples et non menaçantes pour les apprenants pourraient être utilisées à cette fin.

Améliorations suggérées au programme FBMT

- Favoriser la formation à long terme en ayant recours à des instructeurs professionnels pour assurer la formation en milieu de travail.

- Favoriser la prestation des programmes de formation en fonction d'une répartition égale du temps des employeurs et des employés.

- Améliorer la commercialisation du programme, peut-être par l'intermédiaire des comités locaux de formation industrielle et des associations industrielles.

MINISTÈRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

ÉVALUATION DES INITIATIVES D'ALPHABÉTISATION ET DE FORMATION DE BASE

1.0 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET OBJECTIFS

Le ministère de la Formation professionnelle (MFP) a été désigné comme le ministère responsable des initiatives dans le domaine de l'alphabétisation et, à cette fin, il assure le financement de trois programmes d'alphabétisation.

- **Formation de base de l'Ontario (FBO)** offre aux adultes une formation dans les domaines de l'alphabétisation, des mathématiques et des aptitudes de base. Ce programme est administré par les collèges communautaires de l'Ontario. Au cours de l'année financière 1987-1988, environ 12 000 personnes ont participé à ce programme dont le financement a été d'environ 20 millions de dollars.

- **Alphabétisation communautaire en Ontario (ACO)** est un programme permettant d'aider environ 150 projets d'alphabétisation communautaires. L'aide financière peut être accordée directement dans le but de financer un projet d'alphabétisation, ou indirectement dans le but d'aider un organisme à mettre sur pied diverses activités d'alphabétisation. Le financement de ce programme a été de 4,2 millions de dollars en 1987-1988.

- **Formation de base en milieu de travail (FBMT)** est un programme relativement nouveau créé en avril 1987. Il permet d'accorder une aide financière aux programmes de formation professionnelle et d'apprentissage de la langue seconde en milieu de travail, qui sont parrainés par les employeurs et les syndicats. En 1987-1988, 24 projets ont été mis sur pied dans le cadre de ce programme dont le coût s'élève à environ trois millions de dollars.

Dans le cadre d'une étude d'ensemble des initiatives gouvernementales dans le domaine de l'alphabétisation, le Ministère a demandé à Woods Gordon, en collaboration avec Gerald Grant Associates et M. Larry Mikulecky, directeur du centre d'apprentissage de l'Université de l'Indiana, dont la compétence est reconnue dans le domaine de l'alphabétisation, d'évaluer les résultats et l'efficacité de ses trois programmes d'alphabétisation et de formation de base à l'intention des adultes. Les objectifs du projet étaient les suivants :

1. Recueillir des renseignements auprès du Ministère et des organismes assurant la prestation de ces programmes (y compris les collèges d'arts appliqués et de technologie, les employeurs, les syndicats et les organismes communautaires sans but lucratif) par l'analyse des dossiers, l'administration d'un questionnaire ou la réalisation d'entrevues afin de déterminer la nature des groupes servis et des services offerts dans le cadre des trois programmes.

2. Recueillir des renseignements auprès des organismes assurant la prestation des services et des participants aux programmes en effectuant des entrevues personnelles en milieu de travail et des entrevues téléphoniques sur la nature, l'efficacité et les résultats des services offerts dans le cadre des trois programmes.

3. Recueillir et analyser les réponses ainsi obtenues et soumettre au Ministère un rapport à ce sujet.

L'étude doit fournir des renseignements se rapportant à plusieurs aspects des trois programmes d'alphabétisation et de formation de base intéressant le Ministère. Ceux-ci comprennent notamment :

1) La nature et la répartition des groupes servis par chaque programme

2) La nature des services fournis par les programmes

3) Une évaluation des résultats des programmes

4) Une évaluation de l'efficacité des services fournis

Notre rapport traite de chacun de ces aspects.

2.0 MÉTHODOLOGIE

L'équipe de recherche a utilisé une grande variété de moyens pour en arriver aux conclusions et aux recommandations présentées dans ce rapport. Les moyens qui ont été utilisés auprès de chacun des participants à cette évaluation sont énumérés ci-dessous. Les travaux de recherche ont été réalisés entre avril et août 1988.

2.1 ENTREVUES

Au cours de l'étude, 49 entrevues personnelles, 43 entrevues téléphoniques, quatre ateliers (auxquels 40 groupes ont participé) ont été réalisés à Toronto auprès de fournisseurs de services et d'employés du Ministère. Ce travail s'est réparti comme suit :

- **Gouvernement :** Des entrevues personnelles ont été effectuées avec 19 cadres supérieurs du MFP et un représentant du ministère de l'Éducation;

- **Programme FBO :** Des entrevues personnelles réalisées sur place et des entrevues téléphoniques ont été effectuées avec 20 représentants de collèges communautaires;

- **Programme ACO :** L'équipe de recherche a effectué 16 entrevues personnelles sur place et 17 entrevues téléphoniques avec des représentants des groupes d'alphabétisation communautaire. Ces personnes comprennent des administrateurs du programme, des formateurs et des membres de conseils d'administration. L'équipe a également effectué des entrevues avec plusieurs représentants de projets destinés à des groupes particuliers, comme les francophones, les autochtones et les groupes servant les personnes ayant des besoins spéciaux;

- **Programme FBMT :** L'équipe a effectué quatre entrevues personnelles et 16 entrevues téléphoniques avec des représentants d'employeurs offrant le programme de FBMT, de même qu'avec un groupe de représentants de trois syndicats parrainant le programme;

- **Ateliers :** L'équipe a organisé deux ateliers, l'un à Ottawa et l'autre à Toronto, auxquels ont participé des représentants d'un grand nombre d'organismes d'alphabétisation, ainsi qu'une session avec les représentants d'organismes autochtones d'alphabétisation. L'atelier tenu à Ottawa s'est déroulé en français et en anglais.

ENTREVUES RÉALISÉES			
Programme	Entrevues personnelles	Entrevues téléphoniques	Ateliers
Ministère	20	S. O.	S. O.
FBO	9	11	S. O.
ACO	16	17	3 (37) *
FBMT	4	16	1 (3)
Total	49	44	4 (40)

* ( ) Nombre total d'organismes représentés

2.2 QUESTIONNAIRE

Un questionnaire détaillé se rapportant à chacun des trois programmes a été élaboré, révisé par le personnel du ministère de la Formation professionnelle et ensuite distribué à tous les programmes existants de FBO, d'ACO et de FBMT financés par le Ministère. Le questionnaire du programme ACO a été traduit en français et a été révisé par le personnel de la Direction de l'alphabétisation du MFP avant d'être distribué aux organismes francophones d'alphabétisation. Chaque questionnaire a été pré-testé auprès d'un groupe représentatif de chacun des programmes. Le questionnaire demandait des renseignements au sujet des activités qui ont eu lieu entre le 1er avril 1987 et le 31 mars 1988. Les questionnaires ont été postés en mai 1988 et recueillis jusqu'à la mi-juillet 1988.

Cent cinquante des 193 questionnaires expédiés par la poste nous ont été renvoyés dûment remplis, ce qui représente un taux de réponse de 78 pour 100. Selon les programmes, le taux de réponse est réparti comme suit :

Programme	Questionnaires expédiés	Questionnaires reçus	Taux de réponse
FBO	22	22	100 %
ACO	147	116	79 %
Francophones	23	16	70 %
Anglophones	27	18	67 %
FBMT	24	12	50 %
Total	193	150	78 %

Ce taux de réponse relativement élevé a été obtenu grâce :

- aux contacts établis par le groupe d'étude et le personnel du MFP avant l'envoi du questionnaire;
- à l'intérêt manifesté par les divers groupes à l'égard des résultats de l'étude.

La majorité des groupes qui n'ont pas répondu au questionnaire sont les groupes d'alphabétisation communautaire et ceux assurant la prestation du programme FBMT qui en étaient à l'étape d'élaboration de leur propre programme et avaient l'impression de ne pas être en mesure de remplir le questionnaire de façon satisfaisante.

2.3 SONDAGE DES PARTICIPANTS

Nous avons également effectué des entrevues téléphoniques avec des participants anciens et actuels. Ces entrevues visaient à recueillir les perceptions qualitatives des participants à l'égard de la pertinence des programmes et des méthodes d'apprentissage et d'obtenir un aperçu des répercussions des programmes sur les participants.

Les noms et numéros de téléphone des anciens participants ont été obtenus en communiquant avec chaque organisme d'alphabétisation. Le Ministère avait au préalable expédié une lettre les informant qu'ils allaient recevoir une demande à cet effet. Ce processus s'est toutefois avéré plus difficile que prévu en raison de la réticence de plusieurs groupes, notamment dans le cas

des programmes ACO et FBMT, de fournir des noms pour des raisons de confidentialité. De nombreux groupes désiraient avoir la possibilité de sélectionner les répondants éventuels avant que nous ne communiquions avec eux. Cette exigence a évidemment limité la possibilité d'établir un échantillonnage de participants véritablement choisis au hasard.

De plus, certains groupes du programme FBMT ont hésité à fournir les noms des participants pour les motifs mentionnés ci-haut, mais aussi parce que la majorité des participants suivaient des cours d'anglais langue seconde (ALS) et, ainsi, les entrevues téléphoniques n'auraient pas permis de recueillir des renseignements utiles. Les syndicats assurant des programmes de formation de base on décliné l'invitation de fournir les noms des participants pour effectuer des entrevues téléphoniques. Ils auraient accepté de le faire dans le cas d'entrevues personnelles, mais comme les programmes ne fonctionnaient pas au cours de l'été, cette possibilité n'a pu être envisagée.

Un total de 539 entrevues téléphoniques ont été effectuées avec des participants, y compris les 51 entrevues de préliminaires. Selon les programmes, les entrevues sont réparties comme suit :

Programme	Entrevues réalisées
FBO	357
ACO	172
FBMT	10
Total	539

Les entrevues ont duré en moyenne de 20 à 25 minutes et nous avons été ravis de découvrir que les participants parlaient volontiers de leurs expériences au sein des différents programmes. La majorité des participants interviewés (78,5 pour 100) étaient inscrits à des programmes au cours de l'année financière 1987-1988.

À la lumière des préoccupations exprimées par diverses personnes quant aux entrevues téléphoniques, nous avons organisé quelques groupes de discussion avec des apprenants inscrits au programme ACO et à des programmes collégiaux dans le but de compléter les renseignements recueillis à l'occasion des entrevues téléphoniques. Ces visites nous ont permis de rencontrer entre 200 et 250 participants.

2.4 PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES LORS DE LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE

Cette évaluation a permis à des groupes assurant la prestation des programmes, principalement dans le cas des programmes ACO et FBMT, de soulever un certain nombre de questions se rapportant à l'étude. Ces questions sont les suivantes :

- les coordonnateurs de certains programmes existant depuis un an ou moins avaient l'impression qu'il était trop tôt pour faire une évaluation;
- le questionnaire demandait des renseignements que de nombreux groupes ne possédaient pas et qui auraient exigé des efforts considérables pour les recueillir;
- les communautés francophone et autochtone désiraient s'assurer que l'évaluation tienne compte de leurs caractéristiques culturelles particulières;
- un certain nombre de groupes d'alphabétisation communautaire ont adopté des politiques au sujet de la confidentialité des renseignements, qui les empêchaient de fournir les noms et numéros de téléphone des apprenants pouvant participer au sondage;
- certains groupes craignaient que l'évaluation porte sur des projets particuliers plutôt que sur les programmes en général.

À la lumière des préoccupations soulevées, nous avons consacré beaucoup de temps à rassurer les groupes communautaires et les employeurs, ainsi qu'à adapter notre approche en fonction des inquiétudes exprimées. Cette attitude s'est reflétée dans le cas de plusieurs entrevues personnelles effectuées dans le cadre de cette étude. Par exemple, plutôt que de procéder à des entrevues, nous avons rencontré des groupes d'apprenants afin de répondre au souhait exprimé par les groupes d'alphabétisation. Nous avons également rencontré les représentants de l'Ontario Native Literacy Coalition qui ont suggéré d'ajouter des questions au questionnaire, ce qui a été fait. Nous avons aussi rencontré les représentants de la Coalition de l'alphabétisation de l'Ontario dans le but de discuter de leurs inquiétudes à l'égard de l'évaluation.

Le fait que nous ayons réussi à obtenir un taux de réponse plus élevé que prévu, surtout dans le cas du programme ACO, indique que ces efforts ont été jugés satisfaisants par les groupes concernés.

3.0 APERÇU DES PROGRAMMES D'ALPHABÉTISATION DU MINISTÈRE

Ce chapitre présente une brève description de chacun des trois programmes d'alphabétisation du Ministère, à savoir, Formation de base de l'Ontario, Alphabétisation communautaire en Ontario et Formation de base en milieu de travail.

3.1 FORMATION DE BASE DE L'ONTARIO

Le programme Formation de base de l'Ontario (FBO) est un élément de la Stratégie de formation professionnelle de l'Ontario lancée au mois de juin 1986. Ce programme, dont la prestation est assurée par les 22 collèges d'arts appliqués et de technologie, offre une formation en lecture, en écriture et en mathématiques allant du niveau élémentaire à celui de la 12e année. Il a remplacé le Programme de formation technique des adultes.

Le Ministère a établi trois objectifs pour le programme FBO :

- accroître les aptitudes de base de la main-d'oeuvre ontarienne, surtout dans les domaines de la lecture, de l'écriture et des mathématiques;
- accroître la participation des groupes traditionnellement sous-représentés dans les programmes de formation, c'est-à-dire les femmes, les autochtones, les personnes handicapées, les membres des minorités visibles et les travailleurs âgés;
- sensibiliser les femmes à l'égard des programmes de formation et les encourager à participer aux programmes qui leur permettront de faire carrière dans des secteurs non traditionnels.

Le programme FBO est le mieux structuré des trois programmes ayant fait l'objet de cette évaluation. Il s'agit d'un programme modulaire, axé sur l'apprentissage et destiné aux personnes de 25 ans et plus occupant un emploi à temps partiel ou à temps plein, et dont les cours s'échelonnent habituellement sur une période de 400 heures ou 16 semaines, quoiqu'aucune limite de temps n'ait été déterminée pour la participation à ce programme. Les éléments du programme FBO comprennent une période préparatoire à l'apprentissage de 25 heures, des cours en lecture, en écriture et en mathématiques dans les domaines liés à l'emploi des participants, et une aide répartie sur une période de 10 heures visant à faciliter la recherche d'un emploi. Le contenu des cours est déterminé par une évaluation individuelle faite par les collèges et les cours peuvent porter sur la lecture et l'écriture en français ou en anglais, les mathématiques, les sciences et la technologie,

l'informatique de base, la formation technique pratique et la dynamique de vie. Il est possible que les participants au programme FBO suivent les mêmes cours que des participants à d'autres programmes, dont le programme fédéral de cours préparatoires à la formation professionnelle. L'objectif général du programme est «d'accroître les possibilités de formation des personnes ayant une instruction insuffisante en leur offrant un apprentissage en lecture, en écriture et en mathématiques qui soit lié au marché du travail.»

Les cours sont donnés à quatre niveaux, le plus élevé étant celui de la 12e année. Les collèges doivent consacrer 20 pour 100 du financement aux cours du niveau élémentaire, qui sont définis par les directives du MFP comme étant les cours destinés aux personnes dont l'instruction est inférieure à la 9e année ou aux niveaux élémentaires I ou II. La formation est principalement donnée en classe. En général, les participants peuvent travailler seuls ou en groupe en utilisant des cahiers d'exercices normalisés. Les documents pédagogiques et les programmes de cours sont conçus par chacun des collèges, ce qui signifie qu'ils peuvent être différents d'un collège à l'autre. Les étudiants peuvent suivre les cours pour des périodes de 10 heures par semaine (à temps partiel) ou de 30 heures par semaine (à temps plein). Le but des participants est habituellement d'améliorer leur formation afin d'être en mesure de poursuivre une carrière ou des études.

Les allocations spéciales de soutien sont un aspect important du programme FBO, puisqu'elles visent à tenir compte du fait que beaucoup de participants éventuels sont financièrement défavorisés. Ces allocations permettent de couvrir une partie des frais de garderie, de transport et d'hébergement.

Certains collèges ont établi des ententes avec des groupes d'alphabétisation communautaire pour qu'ils offrent des cours de formation de base à leurs clients. Jusqu'à maintenant, cette approche est surtout utilisée à Toronto et dans quelques autres localités.

3.2 ALPHABÉTISATION COMMUNAUTAIRE EN ONTARIO

Le programme Alphabétisation communautaire en Ontario (ACO) a été créé en 1986 par le ministère des Affaires civiques et culturelles, à la suite de la décision du Conseil des ministres de consacrer à ce programme, au cours de l'exercice 1986-1987, un montant de 3,2 millions de dollars devant être puisé à même le budget de la Stratégie de formation professionnelle de l'Ontario. En novembre 1987, la responsabilité du programme ACO a été confiée au ministère de la Formation professionnelle. Au cours de l'exercice 1987-1988, le ministère des Affaires civiques

et culturelles a consacré un million de dollars à des projets spéciaux réalisés dans le cadre de ce programme. Les objectifs du programme ACO sont définis comme suit.

> Le programme ACO vise à favoriser l'élaboration et la prestation de programmes et de services d'alphabétisation de base des adultes ontariens :
>
> - dont le manque d'aptitudes en lecture, en écriture et en mathématiques les empêche de participer pleinement à notre société;
> - qui n'ont pas pu bénéficier pleinement du système d'éducation.

Le programme ACO permet d'accorder des subventions aux organismes communautaires sans but lucratif offrant ou appuyant des programmes d'alphabétisation. Au cours de l'année 1986-1987, 107 groupes ont été subventionnés et ce nombre a atteint 150 en 1987-1988. Il existe deux genres de subventions : les subventions de catégorie A servant à financer les programmes de formation et de recrutement existants, et les subventions de catégorie B servant à financer des travaux de recherche et des activités de démarrage.

Les groupes subventionnés en vertu du programme ACO comportent des approches très variées dans le domaine des services d'alphabétisation communautaire. Ces approches comprennent des programmes destinés aux francophones, aux anglophones, aux autochtones et aux personnes handicapées. Certains organismes offrant des cours d'alphabétisation servent des groupes ayant des besoins spéciaux, comme les personnes handicapées, les non-voyants et les malentendants. En plus de ces services, le programme ACO accorde une aide financière à divers organismes chargés de mettre sur pied des organismes régionaux offrant des renseignements et des services de référence au public, aux apprenants, aux formateurs et aux fournisseurs de services et jouant un rôle d'intervention et de sensibilisation du public.

Les groupes d'alphabétisation communautaire dirigent habituellement un certain nombre de formateurs bénévoles travaillant individuellement avec les apprenants. Même si les groupes assurant la prestation du programme ACO ne signalent aucune pénurie de bénévoles, ils n'en soulignent pas moins que ces derniers doivent consacrer beaucoup de temps à se familiariser avec le programme et recevoir une formation relativement longue avant de pouvoir assumer leurs fonctions. Les formateurs bénévoles passent habituellement environ trois heures par semaine avec un apprenant, bien que ce nombre d'heures puisse être plus élevé dans le cas des programmes destinés aux personnes handicapées. Le formateur et l'apprenant s'entendent sur l'heure et l'endroit de leurs rencontres. Le rôle du coordonnateur du programme est de superviser et de diriger cette relation, ainsi que d'administrer le programme.

Contrairement au programme FBO, ce programme comporte un degré élevé de formation individuelle, ce qui est d'ailleurs l'approche préférée de la plupart des apprenants inscrits au programme ACO. Dans certains cas, les groupes d'alphabétisation communautaire peuvent aussi assurer la formation par petits groupes au lieu d'offrir une formation individuelle ou pour la compléter (quelques groupes assurent la formation presque uniquement de cette façon). Contrairement aux programmes FBO et FBMT, les apprenants inscrits au programme ACO ne cherchent pas nécessairement à améliorer leurs possibilités d'emploi ou leurs aptitudes professionnelles. Les groupes communautaires utilisent l'expression «modèle axé sur les apprenants» dans le but de refléter l'orientation très prononcée du programme envers les besoins individuels des participants.

Étant donné que les groupes d'alphabétisation communautaires ont tendance à travailler avec des personnes désavantagées possédant peu d'aptitudes de lecture et d'écriture, il est souvent nécessaire que le groupe ou le formateur apporte une aide sociale aux apprenants. Les coordonnateurs des programmes croient que cette aide est indispensable au succès à long terme du programme. Celle-ci peut prendre la forme d'encouragements, mais peut également se rapporter à des questions relatives au logement, aux services sociaux et aux services de garderie. Toutefois, contrairement à la situation qui prévaut dans le cas des programmes FBO et FBMT, les groupes communautaires n'ont habituellement pas accès à des fonds pour couvrir les frais de garderie et de transport des apprenants.

Même si certains groupes communautaires (comme Laubach Literacy) utilisent du matériel pédagogique très structuré, la plupart sont très tolérants dans le choix du matériel dont la nature est principalement déterminée par les besoins individuels des apprenants qui ont été identifiés dès leur inscription au programme.

Les groupes francophones d'alphabétisation communautaire ont une approche différente des autres groupes offrant le programme ACO, en ce sens qu'ils mettent principalement en valeur les caractéristiques culturelles et linguistiques de la communauté francophone. Même si plusieurs groupes n'ont pas encore déterminé de façon définitive leur approche pédagogique, les groupes francophones se distinguent des autres en préférant la formation en groupe et l'utilisation de formateurs rémunérés plutôt que bénévoles.

Il existe également quelques groupes autochtones offrant des services d'alphabétisation aux autochtones, dont on évalue le taux d'analphabétisme à 56 pour 100. Ces groupes autochtones considèrent que les services d'alphabétisation qu'ils offrent reposent sur une approche culturelle puisqu'ils font appel à des méthodes d'apprentissage typiquement autochtones, à une formation en groupe et à un esprit communautaire très prononcé.

3.3 FORMATION DE BASE EN MILIEU DE TRAVAIL

Le programme Formation de base en milieu de travail, coûtant trois millions de dollars, a été lancé en avril 1987 dans le but de répondre aux besoins de formation des adultes en milieu de travail. Ce programme offre une aide financière couvrant la totalité des coûts se rapportant à la prestation de programmes de formation parrainés par les employeurs, les associations patronales, les syndicats ou les associations d'employés. La formation est assurée en milieu de travail ou dans un endroit convenant aux employés (comme les salles de réunions syndicales). Ce programme a été conçu comme une variante du programme FBO pour accroître les possibilités de formation professionnelle, augmenter la productivité des travailleurs ontariens et répondre aux besoins du marché du travail en aidant les participants dans le choix d'une carrière. Les objectifs du programme FBMT sont les suivants :

- accroître les aptitudes de base de la main-d'oeuvre ontarienne, surtout dans les domaines de la lecture, de l'écriture et des mathématiques;
- accroître les aptitudes de communication des travailleurs n'ayant pas une connaissance suffisante du français et de l'anglais pour leur permettre de travailler de façon sécuritaire et efficace;
- accroître la participation des groupes traditionnellement sous-représentés dans les programmes de formation, c'est-à-dire les femmes, les autochtones, les personnes handicapées, les membres des minorités visibles et les travailleurs âgés;
- sensibiliser les femmes à l'égard des programmes de formation et les encourager à participer aux programmes qui leur permettront de faire carrière dans des secteurs non traditionnels.

En avril 1987, 24 programmes avaient été subventionnés et la plus grande partie des fonds disponibles avaient été versés à trois syndicats. Au moment de la rédaction de ce rapport, c'est le Conseil du travail de la région métropolitaine de Toronto qui avait reçu la subvention la plus élevé afin de mettre sur pied des programmes d'apprentissage de l'anglais en milieu de travail en collaboration avec 13 syndicats ayant des membres dans plus de 50 entreprises. Ces syndicats comprennent, entre autres, le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), le Syndicat des

travailleurs et travailleuses en communication et en électricité du Canada, les Travailleurs unis de l'automobile, l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames, les Travailleurs unis de l'électricité, de la radio et de la machinerie, de même que les Métallurgistes unis d'Amérique.

De plus, 19 entreprises, une association de professeurs d'anglais langue seconde (ALS) et une association offrant un programme d'alphabétisation destiné aux femmes autochtones sans-emploi ont reçu des subventions en vertu du programme FBMT. Parmi les entreprises parrainant des programmes, six font partie du secteur de la fabrication de pièces d'automobiles et sont des filiales du groupe Magna. Les autres entreprises comprennent notamment un hôtel, un cabinet de comptables agréés et plusieurs entreprises manufacturières. La proportion la plus importante des fonds du programme FBMT est dépensé dans la région de Toronto. Des fonds sont aussi accordés dans quatre autres régions, soient celles de Kenora, Hamilton, Windsor et Cornwall.

FBMT offre une formation dans les domaines de la lecture, de l'écriture, des mathématiques, de même qu'en français ou anglais langue seconde (FLS/ALS). Des allocations spéciales de soutien sont également disponibles pour aider les participants au programme à défrayer les coûts de garderie, de transport et d'hébergement.

La formation est habituellement effectuée en groupe en milieu de travail. Étant donné que le programme est relativement nouveau, on a tendance à développer sur place le matériel requis. Certains syndicats ont également pris l'initiative d'élaborer des programmes de formation de base en milieu de travail.

Les programmes d'anglais langue seconde constituent une proportion importante de la formation assurée par les employeurs. Dans ce cas, on ajoute habituellement au matériel utilisé des exemples concrets tirés du milieu de travail. En général, les horaires des programmes de formation sont établis de façon à répartir les périodes de formation sur le temps de l'employeur et celui des employés. La plupart des programmes ont une durée variant entre 25 et 50 heures.

4.0 NATURE DES SERVICES FOURNIS

4.1 VUE D'ENSEMBLE

La nature des services d'alphabétisation offerts par les programmes FBO, ACO et FBMT est considérablement différente en raison de leurs objectifs respectifs, de même que des objectifs et de la philosophie des fournisseurs de services de formation. Les approches aussi sont différentes en raison du milieu dans lequel la formation est assurée (p. ex., les collèges, la communauté et le milieu de travail), du contenu des cours (lecture et écriture élémentaires, orthographe, mathématiques, apprentissage de l'informatique, aptitudes techniques, dynamique de vie, ALS), des méthodes pédagogiques choisies (leçons individuelles ou en groupe), du matériel pédagogique utilisé, de même qu'en raison des services de recrutement, de promotion et de marketing.

Dans ce chapitre, chacun des programmes d'alphabétisation est analysé en fonction des cinq aspects suivants :

- les objectifs du programme;
- la prestation du programme;
- le marketing et la promotion;
- les contrôles et l'évaluation du programme;
- l'intégration des programmes.

4.2 OBJECTIFS DES PROGRAMMES

Chaque programme a des objectifs différents, tant du point de vue du Ministère que de celui des groupes d'usagers. Il est important de signaler que le programme ACO diffère des deux autres en ce sens que ses objectifs se rapportent beaucoup moins à la formation professionnelle.
Par ailleurs, les objectifs des programmes FBMT et FBO sont différents dans un seul domaine : FBMT offre une formation en FLS/ALS.

4.2.1 Objectifs du programme Formation de base de l'Ontario

Les objectifs du programme FBO consistent à favoriser l'accès à la formation professionnelle

- Les objectifs du programme FBO consistent à éliminer les obstacles à la formation professionnelle des adultes découlant du manque d'aptitude en lecture, en écriture et en mathématiques. Le MFP a établi trois objectifs pour le programme FBO :

    - accroître les aptitudes de base de la main-d'oeuvre ontarienne, surtout en lecture, en l'écriture et en mathématiques;

    - accroître la participation des groupes traditionnellement sous-représentés dans les programmes de formation, c'est-à-dire les femmes, les autochtones, les personnes handicapées, les membres des minorités visibles et les travailleurs âgés;

    - sensibiliser les femmes à l'égard des programmes de formation et les encourager à participer aux programmes qui leur permettront de faire carrière dans des secteurs non traditionnels.

Les objectifs des collèges reflètent habituellement ceux du MFP

- Les collèges ayant participé au sondage ont indiqué que les objectifs de leur programme sont généralement compatibles avec ceux du programme FBO établis par le Ministère. Les 22 collèges ont mentionné qu'ils jugent que l'objectif visant à accroître les aptitudes de base de la main-d'oeuvre ontarienne est très important. Ils ont toutefois exprimé une opinion moins positive à l'égard du deuxième objectif visant à accroître la participation des groupes traditionnellement sous-représentés dans les programmes de formation. Cet objectif est jugé très important par 86 pour 100 des répondants, et plus ou moins important par 14 pour 100 d'entre eux. Enfin, l'objectif visant à sensibiliser les femmes à l'égard des programmes de formation et à les encourager à participer aux programmes qui leur permettront de faire carrière dans des secteurs non traditionnels est jugé très important par 64 pour 100 des répondants, tandis que 36 pour 100 d'entre eux le considère plus ou moins important.

- Par ailleurs, les collèges ont indiqué les objectifs de leur programme (comprenant les objectifs du Ministère et ceux que les collèges établissent). Le pourcentage indique la proportion de collèges ayant mentionné les objectifs énumérés ci-dessous :

    - accroître les aptitudes de base en lecture, écriture et mathématiques (55 %);
    - améliorer les possibilités de réinsertion des participants sur le marché du travail (36 %);
    - accroître la participation des groupes sous-représentés (32 %);
    - offrir une formation en dynamique de vie (18 %),
    - aider les participants à acquérir une expérience pratique (18 %);
    - inciter les participants à établir des objectifs de carrière réalistes (13 %);
    - sensibiliser les participants aux autres possibilités de formation (9 %);
    - sensibiliser les femmes au choix de carrières non traditionnelles (9 %).

4.2.2 Objectifs du programme Alphabétisation communautaire en Ontario

Les objectifs du programme ACO consistent à favoriser l'alphabétisation en milieu communautaire

- Les objectifs du programme ACO consistent à favoriser l'élaboration et la prestation de programmes et de services d'alphabétisation de base des adultes ontariens :

    - dont le manque d'aptitudes en lecture, en écriture et en mathématiques les empêche de participer pleinement à notre société;
    - qui n'ont pas pu bénéficier pleinement du système d'éducation.

Les objectifs des groupes d'alphabétisation communautaire sont très variés

- Les groupes d'alphabétisation communautaire ont établi une grande variété d'objectifs, mais ceux-ci reflètent la volonté d'aider les adultes analphabètes à acquérir les moyens leur permettant de fonctionner dans la société. Par ailleurs, il veillent à favoriser le degré d'autonomie et de participation des apprenants possible seulement grâce à une formation en lecture, en écriture et en mathématiques.

- La diversité des objectifs est attribuable au fait qu'ils sont moins structurés que ceux des collèges. Les objectifs des groupes communautaires sont de nature socio-économique et vont de l'apprentissage de la lecture dans le but de permettre aux apprenants de pouvoir

fonctionner dans la société, à les aider à élargir leurs horizons et leur inculquer le plaisir de la lecture. Les objectifs des groupes communautaires visent également à sensibiliser le public aux problèmes engendrés par l'analphabétisme et l'inciter à participer à la solution de ces problèmes au moyen d'aide financière, de la participation à la formation ou en faisant simplement preuve de délicatesse.

- Les groupes d'alphabétisation communautaire relèvent habituellement d'un conseil d'administration formé de bénévoles et ont un mandat dont les objectifs diffèrent souvent de ceux du Ministère. Ainsi, les groupes communautaires offrant des services d'alphabétisation dans le cadre du programme ACO ont tendance à avoir des objectifs recoupant ceux du Ministère, mais n'ont pas nécessairement les mêmes priorités. Par exemple, les groupes communautaires accordent souvent plus d'importance aux objectifs sociaux se rapportant à l'alphabétisation qu'aux objectifs économiques ou à ceux liés à l'emploi.

- En général, les objectifs des groupes d'alphabétisation communautaire sont les suivants :

  - enseigner aux adultes la lecture et l'écriture pour qu'ils atteignent un niveau d'alphabétisation fonctionnel;
  - favoriser la collaboration entre les groupes d'alphabétisation communautaire;
  - sensibiliser le public aux problèmes de l'analphabétisme et à leurs répercussions sur la société;
  - recueillir des fonds servant à financer les services;
  - améliorer les compétences de tous les membres du groupe : c'est-à-dire le personnel, les bénévoles et les apprenants pour leur permettre d'atteindre une compréhension mutuelle et la connaissance de leur milieu de vie.

- Le sondage réalisé auprès des groupes d'alphabétisation communautaire a permis de leur demander, comme dans le cas des participants au programme FBO, d'énumérer les objectifs de leur programme respectif. Le pourcentage indique la proportion des répondants ayant mentionné chacun des objectifs énumérés ci-dessous :

  - aider les participants à acquérir et à utiliser davantage des aptitudes de base en lecture, écriture et mathématiques (29 %);
  - recruter et former des formatteurs et du personnel (24 %);
  - accroître la sensibilisation du public (21 %);

- offrir des programmes personnalisés d'alphabétisation pour adultes (20 %);
- recruter le plus grand nombre possible d'apprenants (13 %);
- permettre aux apprenants de contrôler leur vie et leur environnement (12 %);
- recueillir et élaborer du matériel pédagogique (11 %).

4.2.3 Objectifs du programme Formation de base en milieu de travail

Les objectifs du programme FBMT ont été établis en fonction de ceux du programme FBO

- Les objectifs du programme FBMT sont identiques à ceux du programme FBO, sauf dans le cas de la prestation de cours de français ou d'anglais langue seconde, et visent à :

  - accroître les aptitudes de base de la main-d'oeuvre ontarienne dans les domaines de la lecture, de l'écriture et des mathématiques;
  - accroître les aptitudes de communication des travailleurs n'ayant pas une bonne connaissance du français ou de l'anglais pour leur permettre de travailler de façon sécuritaire et efficace;
  - accroître la participation des groupes traditionnellement sous-représentés dans les programmes de formation, c'est-à-dire les femmes, les autochtones, les personnes handicapées, les membres de minorités visibles et les travailleurs âgés;
  - sensibiliser les femmes aux programmes de formation et les encourager à participer aux programmes qui leur permettront de faire carrière dans des secteurs non traditionnels.

Les parrains estiment que seuls quelques objectifs du MFP sont importants

- La plupart des répondants au sondage se rapportant au programme FBMT ont indiqué que, parmi les objectifs du Ministère énumérés ci-dessus, seuls les deux premiers leur paraissent très importants. Ils jugent que les deux autres objectifs sont beaucoup moins importants; 46 pour 100 d'entre eux ont indiqué que l'objectif d'accroître la participation des groupes sous-représentés n'est pas important ou est plus ou moins important, tandis que 72 pour 100 jugent que l'objectif visant à sensibiliser les femmes à l'égard des programmes de formation et les encourager à participer aux programmes qui leur permettront de faire carrière dans des secteurs non traditionnels n'est pas important ou est plus ou moins important.

- Les objectifs des syndicats et des employeurs sont souvent différents de ceux du Ministère, bien que ceux-ci se recoupent dans une certaine mesure. Les employeurs ne sont pas portés à se préoccuper de l'accroissement du nombre de femmes dans les secteurs non traditionnels, mais ils cherchent à améliorer les aptitudes professionnelles de leurs employés. Par ailleurs, les objectifs des syndicats sont semblables à ceux du Ministère, mais cherchent surtout à utiliser les programmes d'alphabétisation pour augmenter la participation et pour renseigner les travailleurs sur leurs droits, leurs plaintes et les relations patronales-syndicales.

Les objectifs des employeurs visent à améliorer les aptitudes de communication

- Les entrevues effectuées auprès des employeurs ont permis de constater que, dans la plupart des cas, les objectifs des divers programmes sont compatibles avec ceux du Ministère. Toutefois, aucun employeur ne s'est dit intéressé à encourager les femmes à faire carrière dans des secteurs non traditionnels. Les objectifs mentionnés par les employeurs sont les suivants :

    - améliorer la communication en milieu de travail dans le but d'accroître la productivité;
    - améliorer la connaissance de l'anglais des travailleurs immigrants;
    - améliorer la communication entre les travailleurs et les superviseurs;
    - améliorer la connaissance et la compréhension des mesures de santé et de sécurité au travail (comme celles se rapportant aux produits chimiques industriels);
    - récompenser certains employés en leur permettant de recevoir gratuitement une formation;
    - favoriser la progression de la carrière des employés.

Les objectifs des syndicats sont semblables à ceux des groupes communautaires

- Les objectifs des syndicats parrainant des programmes de formation de base en milieu de travail sont différents de ceux des employeurs, quoiqu'ils se recoupent dans une certaine mesure. Même si les syndicats s'intéressent également à l'amélioration des aptitudes de communication des travailleurs au sein des entreprises, leur attitude à ce sujet se rapproche de celle des groupes communautaires puisqu'ils mettent aussi l'accent sur les avantages que cette formation procure en dehors du milieu de travail. De plus, les syndicats cherchent aussi à accroître leur participation communautaire, malgré le fait qu'ils représentent ce milieu. Les objectifs mentionnés par les syndicats sont les suivants :

- améliorer la connaissance de l'anglais langue seconde et les aptitudes de la main-d'oeuvre dans le domaine de la lecture, de l'écriture et des mathématiques;
- favoriser la confiance en soi des travailleurs afin de leur permettre de participer plus activement à leur milieu de travail et aux activités syndicales;
- améliorer la communication en milieu de travail;
- améliorer la connaissance et la compréhension des mesures de santé et de sécurité au travail;
- améliorer la connaissance des questions syndicales et des droits des travailleurs;
- favoriser la participation des travailleurs aux activités syndicales en éliminant les obstacles pouvant exister à cet égard;
- inciter les travailleurs à s'inscrire aux programmes de perfectionnement offerts par les syndicats et d'autres organismes;
- améliorer les aptitudes de base des travailleurs qui pourraient perdre leur emploi dans l'éventualité de mises à pied, de fermetures d'usine ou de changements technologiques.

4.3 MÉTHODES DE PRESTATION DES PROGRAMMES

4.3.1 Méthodes de prestation du programme Formation de base de l'Ontario

Le programme FBO offre des cours structurés et très diversifiés

- Le programme FBO est le plus structuré des programmes faisant l'objet de cette évaluation. Une période préparatoire à la formation d'une durée de 25 heures, des cours de lecture, d'écriture et de mathématiques, de même que 10 heures d'aide composent le programme FBO. Les cours s'échelonnent habituellement sur une période de 400 heures, quoiqu'aucune limite maximale n'ait été établie.

- Toutefois, certains collèges se montrent hésitant face à la disposition voulant que le programme s'échelonne sur une période de 400 heures. Si un apprenant manifeste un intérêt et progresse, il est encouragé par les collèges à poursuivre le programme au-delà de la limite de 400 heures. Par contre, les collèges signalent que, dans l'ensemble de la province, la durée moyenne de participation à ce programme est de 253 heures. Les données du Ministère démontrent que cette participation est d'une durée moyenne approchant plutôt les 242 heures.

Pourtant, les collèges soutiennent qu'une période d'apprentissage de 400 heures est nettement insuffisante pour permettre à une personne d'acquérir des aptitudes nécessaires en lecture, en écriture et en mathématiques ou pour atteindre les niveaux élémentaire I et avancé.

- La préparation à la formation comprend des consultations avec le participant dans le but d'élaborer un plan de formation tenant compte de sa formation antérieure, des aptitudes professionnelles qu'il aimerait acquérir et de l'évaluation de ses aptitudes faite par un conseiller. Cette étape peut comprendre des tests d'aptitudes, de même qu'une évaluation de l'intérêt du participant, de ses objectifs professionnels et des obstacles pouvant l'empêcher d'atteindre ses objectifs. C'est aussi à cette étape que les femmes peuvent choisir de recevoir une formation qui leur permettra de travailler dans un secteur non traditionnel.

- Les cours de perfectionnement scolaire offerts par les collèges dans le cadre du programme FBO portent sur une variété de sujets dont :

    - la lecture et l'écriture jusqu'à la 12^{e} année;
    - l'apprentissage des mathématiques jusqu'à la 12^{e} année;
    - le perfectionnement en sciences et en technologie (niveaux intermédiaire et avancé);
    - l'apprentissage de base en informatique;
    - l'apprentissage technique, y compris une expérience pratique;
    - la dynamique de vie.

- Nous croyons également que des cours d'anglais langue seconde (ALS) sont offerts dans le cadre du programme FBO. Les statistiques révèlent que 11 pour 100 des participants au programme FBO ne sont pas de langue maternelle anglaise. Ces personnes sont fortement concentrées dans la région du Centre, où elles représentent 25 pour 100 des participants. Elles ne représentent que 3 pour 100 des participants dans l'Ouest, 4 pour 100 dans l'Est et 13 pour 100 dans le Nord de la province.

- Les diplômés d'un programme d'études d'ALS offert par un collège dans le cadre d'autres programmes gouvernementaux s'inscrivent seulement au niveau élémentaire du programme FBO. Les collèges ont indiqué lors des entrevues que cette situation est attribuable au fait qu'il n'existe pas d'autres possibilités de formation pour les personnes ayant suivi

un cours de base d'ALS, mais ne possédant pas encore une connaissance suffisante de l'anglais. En outre, les collèges ont souligné que les programmes d'ALS mettent l'accent sur l'apprentissage oral, tandis que le programme FBO offre une formation en lecture et en écriture. Certains collèges ne suivent pas rigoureusement les directives du programme FBO quant aux cours d'anglais langue seconde. Les visites que nous avons effectuées dans des classes ont permis de constater que les nouveaux immigrants constituent une proportion importante des participants, surtout au niveau élémentaire.

- La formation dans le domaine de la recherche d'un emploi est destinée aux participants qui désirent intégrer sur le marché du travail. Elle leur permet d'apprendre à préparer leur curriculum vitae, à remplir une demande d'emploi et à apprendre les techniques d'entrevue.

- Chaque collège prépare le matériel pédagogique et le détermine le contenu des cours offerts dans le cadre du programme FBO, il peut donc exister des différences entre les collèges.

Les méthodes d'apprentissage du programme FBO sont très structurées

- Comme nous l'avons mentionné précédemment, le programme FBO est le plus structuré des trois programmes d'alphabétisation du MFP. Dans le cas du perfectionnement scolaire décrit dans la section précédente, il existe quatre niveaux de formation dont le plus élevé est celui de la 12^{e} année. Ces niveaux sont les suivants : niveau élémentaire I (1re à la 5^{e} année), niveau élémentaire II (5^{e} à la 8^{e} année), niveau intermédiaire (9^{e} à la 10^{e} année) et le niveau avancé (11^{e} à la 12^{e} année).

La plupart des cours du programme FBO sont donnés en classe

- En général, les participants peuvent travailler de façon indépendante en utilisant des cahiers d'exercices et des manuels normalisés, ou peuvent travailler en groupe pour faire des exercices. Il est possible que les participants au programme FBO suivent les mêmes cours que des participants à d'autres programmes, dont le programme fédéral de cours préparatoires à la formation professionnelle. Les participants reçoivent habituellement de 10 à 30 heures de cours par semaine.

- Dans les collèges, la formation en groupe est plus courante que l'apprentissage individuel ou autonome.

- Aux niveaux intermédiaire et avancé, les méthodes d'apprentissage ressemblent à celles utilisées au niveau secondaire.

- Les participants au programme FBO peuvent se retrouver dans la même classe que les participants à d'autres programmes de formation; les collèges regroupent les participants au programme fédéral de cours préparatoires à la formation professionnelle, au programme L'AVENIR, etc.

- Les programmes varient selon les campus et les collèges. Certains collèges font beaucoup de tests (en général, les collèges font davantage de tests que les groupes d'alphabétisation communautaire), tandis que d'autres n'en font aucun. Les méthodes pédagogiques utilisées varient également et vont des discussions dirigées par un enseignant à l'utilisation étendue des cahiers d'exercices.

Les directives du programme FBO posent certains problèmes aux collèges

- Il existe une certaine confusion quant à la durée normale du programme qui est de 400 heures. Les collèges soutiennent qu'une période de 400 heures est insuffisante pour permettre aux participants de passer du niveau élémentaire au niveau avancé. Par ailleurs, de nombreux participants inscrits au niveau élémentaire abandonnent le programme lorsqu'ils trouvent un emploi et s'y inscrivent de nouveau lorsque leur période d'emploi est terminée. Il est intéressant de noter que la durée moyenne de participation au programme FBO est inférieure à 400 heures.

- Il règne aussi une certaine confusion au sujet des jeunes de 18 à 24 ans qui ne peuvent participer au programme L'AVENIR. Les critères d'admissibilité au programme FBO en restreignent l'accès aux personnes de 25 ans et plus, mais il semble que certains collèges acceptent des participants âgés de moins de 25 ans.

- Les collèges doivent consacrer 20 pour 100 du financement aux cours du niveau élémentaire. Mais en raison des difficultés éprouvées par les collèges à joindre et à offrir des services aux personnes ayant besoin de formation de base, certains collèges, dont George Brown, Seneca et St. Lawrence, ont commencé à passer des ententes contractuelles avec des groupes d'alphabétisation communautaire pour qu'ils offrent des cours de formation de base aux personnes recommandées par les collèges.

Les collèges éprouvent des problèmes dans le cas de la transition du programme de perfectionnement technique au programme FBO

- Le sondage a permis de demander aux collèges de décrire les problèmes qu'ils éprouvent dans le cas de la transition du programme de perfectionnement technique au programme FBO. Ces problèmes ne semblent pas être insurmontables. En fait, aucun des neuf problèmes principaux identifiés par les 22 collèges n'a été signalé par plus de cinq collèges. Quatre collèges ont indiqué qu'ils n'éprouvent aucun problème.

- Les collèges ont mentionné les problèmes suivants (nombre de collèges ayant indiqué l'existence d'un problème) :

  - les nouvelles dispositions relatives à la limite d'âge éliminent certains participants (5);
  - le programme FBO exige beaucoup d'administration (4);
  - déconcertant pour les anciens participants au programme de perfectionnement technique (4);
  - la diminution de la durée maximale du programme - la période de 400 heures est considérée insuffisante (3);
  - le manque de coordination (3);
  - la nécessité d'ajuster le contenu des cours et le manque de temps de préparation (3);
  - les problèmes d'adaptation des collèges en matière de personnel et de budget (3);
  - les directives du programme FBO sont trop vagues (2);
  - la campagne publicitaire du MFP est inadéquate (1).

Le matériel pédagogique des collèges ne semble pas offrir d'exemples réels

- Le matériel de formation varie d'un collège à l'autre. Dans la plupart des cas, le matériel utilisé se rapporte aux connaissances générales plutôt qu'aux connaissances relatives aux activités en milieu de travail.

- Les visites que nous avons effectuées dans les collèges nous ont permis de constater qu'on y utilise des manuels généraux traitant de la solution de problèmes qui ne sont peut-être pas suffisamment pertinents ou qui ne répondent pas adéquatement aux besoins à long terme en matière de formation. Cette situation est attribuable au manque de matériel d'alphabétisation et d'apprentissage des mathématiques destiné aux adultes.

Tous les groupes éprouvent des difficultés à trouver du matériel pour les niveaux de base

- Les collèges, les groupes communautaires et les syndicats éprouvent des difficultés à trouver du matériel d'alphabétisation des adultes, surtout pour les niveaux de base. Le matériel pédagogique utilisé pour l'apprentissage des enfants ne convient pas aux adultes qui ne manifestent pas beaucoup d'enthousiasme pour les histoires enfantines qu'on y trouve. Selon les fournisseurs de programmes d'alphabétisation, il est nécessaire d'utiliser du matériel pertinent dont le contenu et l'apparence conviennent aux adultes, si l'on veut assurer le succès de ces programmes. Même si le matériel est de plus en plus disponible parce que les groupes consacrent davantage de temps et de ressources à son élaboration, il s'agit d'un problème partagé par tous les groupes d'alphabétisation. Le matériel canadien est particulièrement rare et les groupes doivent donc avoir recours à du matériel américain.

4.3.2 Méthodes de prestation du programme Alphabétisation communautaire en Ontario

Le programme ACO offre des cours moins structurés et très diversifiés

- En raison de son approche axée sur les besoins des apprenants et de son environnement moins rigide, le programme ACO est beaucoup moins structuré que le programme FBO. Toutefois, les deux programmes comportent des éléments semblables. Les cours du programme ACO offrent un apprentissage de la lecture, de l'écriture, des mathématiques et de la dynamique de vie. Le principe directeur du programme ACO est que le contenu des cours doit être utile et intéressant pour l'apprenant.

- Même si quelques cours d'apprentissage de l'informatique sont offerts, le programme ACO n'a habituellement pas les ressources nécessaires à offrir une formation pratique ou une initiation à l'informatique. Les cours d'alphabétisation portent généralement sur l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, des mathématiques et de la dynamique de vie.

- Dans le cadre du programme ACO, les cours du niveau élémentaire portent sur la phonétique, la reconnaissance visuelle des mots, de même que les exercices de lecture et de mémorisation. Les cours du niveau avancé portent sur la compréhension des textes, la lecture expressive, le rôle de la ponctuation, le plaisir de la lecture et la lecture individuelle. Les cours du niveau avancé encouragent les participants à faire des compositions et à améliorer leur orthographe et écriture.

- Les cours d'apprentissage des mathématiques et de dynamique de vie portent sur la solution de problèmes et les applications pratiques. Par exemple, l'apprentissage des mathématiques traite de sujets comme les transactions bancaires et la gestion financière personnelle, le magasinage, les paiements par chèque, les taxes et les impôts.

- Le programme ACO met aussi l'accent sur l'apprentissage de l'aptitude à discuter et à écouter, de même que sur le développement de la compréhension orale.

- Comme dans les collèges, le programme ACO comporte une proportion importante de cours d'anglais langue seconde atteignant peut-être 20 pour 100. Ceci a été constaté dans la région de Toronto et dans le Nord de la province.

Les méthodes d'apprentissage du programme ACO sont souples et orientées en fonction des besoins des apprenants

- Les cours offerts dans le cadre du programme ACO peuvent être considérablement différents. Certains sont destinés à des groupes particuliers, comme les autochtones, les francophones et les handicapés mentaux, mais les principales caractéristiques des méthodes pédagogiques utilisées sont la souplesse et l'adaptation aux besoins des apprenants. Ainsi, les méthodes d'apprentissage sont conçues pour refléter les besoins (identifiés par les apprenants),

les objectifs, les intérêts et l'expérience des apprenants adultes. Les exemples et les concepts enseignés sont à la portée des apprenants et le contenu des cours est établi en fonction de ce que les apprenants jugent utile et pratique. D'ailleurs, comme un groupe l'a indiqué, «il ne peut y avoir un programme-cadre s'appliquant à tout le monde».

- Cette approche pédagogique permet aux apprenants de collaborer activement à l'élaboration du contenu de cours qui tiendront compte de leurs besoins et de leurs intérêts. Il s'agit donc d'une méthode qui renforce cette approche.

- L'approche du programme ACO est donc de choisir des exercices d'écriture et de lecture en fonction du désir des participants d'acquérir des connaissances et des aptitudes dans certains sujets. «L'objectif est d'accroître la compétence des participants dans les domaines qu'ils ont eux-mêmes choisis.»

- Cette approche permet de lier les sujets traités à l'apprentissage des aptitudes requises au travail ou dans la vie quotidienne. Par exemple, un apprenant qui a comme objectif d'obtenir son permis de conduire, doit d'abord obtenir son permis de catégorie L, ce qui signifie qu'il doit réussir un examen écrit. Pour ce faire, il doit être capable de lire. Selon l'approche du programme ACO, l'apprenant apprendra à lire en utilisant le guide de l'automobiliste, répondant ainsi à son intérêt et à son objectif immédiat.

- La souplesse du programme peut être illustrée par les exemples suivants :

    - utilisation de chansons pour reconnaître des mots;
    - rédaction de textes racontant la vie des apprenants pour améliorer leurs aptitudes d'écriture;
    - utilisation de recettes de cuisine pour améliorer les aptitudes d'écriture et de lecture des apprenants.

- La plupart des cours respectent les directives du Ministère stipulant que le programme ACO doit être offert gratuitement et de façon informelle, aux endroits et aux heures convenant aux apprenants. La plupart des groupes s'efforcent de choisir des locaux spacieux afin de créer une atmosphère amicale et situés dans un endroit accessible.

Les groupes d'alphabétisation communautaire utilisent des méthodes d'apprentissage individuel

- Contrairement au programme FBO, les méthodes d'apprentissage individuel sont beaucoup utilisées dans le cadre du programme ACO. D'ailleurs la devise du programme Laubach est «chacun enseigne à quelqu'un».

- De nombreux adultes analphabètes préfèrent l'apprentissage individuel en raison de l'anonymat qu'il procure. En outre, cette approche peut être préférable pour les apprenants qui ont vécu de mauvaises expériences en suivant des cours d'alphabétisation en groupe. Dans de tels cas, on estime qu'il est très important d'offrir un environnement différent de celui du milieu scolaire dans lequel les participants n'ont pas réussi à acquérir les aptitudes voulues. Dans les milieux ruraux, la protection de l'anonymat des personnes ayant une instruction insuffisante est relativement plus importante qu'en milieu urbain. Parfois, l'apprentissage individuel est également utilisé comme étape préparatoire à l'apprentissage en groupe.

- Les groupes communautaires organisent parfois des classes pour remplacer ou pour compléter l'apprentissage individuel. (Quelques groupes communautaires utilisent presque exclusivement cette méthode.) D'autres organisent des classes hebdomadaires auxquelles les apprenants peuvent assister s'ils le désirent. Celles-ci sont habituellement organisées à l'intention des apprenants qui ont reçu un apprentissage en groupe. Dans l'ensemble, les cours accueillent des apprenants toute l'année.

- Cette approche souligne également la nécessité de traiter les apprenants comme des adultes et non comme des enfants, même si leurs aptitudes correspondent à celles d'élèves du niveau élémentaire.

La plupart des groupes d'alphabétisation communautaire font appel à des formateurs bénévoles

- En général, les groupes communautaires utilisent les services de formateurs bénévoles qui travaillent de deux à quatre heures par semaine avec chaque apprenant. Le formateur et l'apprenant s'entendent sur l'heure et l'endroit de leurs rencontres. Le rôle du coordonnateur du programme est de superviser et de diriger cette relation.

- L'utilisation de formateurs bénévoles est fondée sur le principe voulant «qu'un programme d'alphabétisation communautaire doit permettre aux membres de la communauté de partager la responsabilité d'assurer l'apprentissage des adultes de la communauté». Le recours aux formateurs bénévoles permet d'assurer un apprentissage individuel de façon très économique. Il permet aussi d'assurer la compatibilité des personnalités des formateurs et des apprenants; la confiance et l'engagement qui en découlent favorisent la réussite de l'apprentissage.

- La formation des instructeurs est habituellement assurée par chaque groupe communautaire. Le degré de formation qu'ils reçoivent varie considérablement à travers la province, allant de deux heures à deux semaines. Les formateurs proviennent de tous les milieux, de tous les groupes d'âge et possèdent une formation très variée. Certains sont même d'anciens diplômés du programme ACO.

- La relation formateur-apprenant est indispensable au succès du programme ACO. Toutefois, cette relation peut être affectée si le formateur abandonne parce qu'il ne peut consacrer autant de temps que le programme l'exige ou pour des raisons personnelles ou professionnelles. Dans certains cas, les apprenants peuvent devenir dépendants de leur formateur et, si ce dernier abandonne pour l'une ou l'autre des raisons mentionnées ci-haut, ils risquent eux aussi d'abandonner le programme.

L'utilisation d'employés bénévoles ou rémunérés

- La question relative à l'utilisation de coordonnateurs rémunérés plutôt que bénévoles est très discutée au sein des groupes d'alphabétisation communautaire. Les arguments invoqués contre l'utilisation de bénévoles sont le temps limité dont ils disposent au cours d'une semaine et les absences pour des raisons professionnelles ou familiales, ce qui a pour effet d'interrompre l'apprentissage des apprenants. L'utilisation de bénévoles peut aussi entraîner des changements fréquents de formateurs, ce qui perturbe l'apprentissage des apprenants et le programme de cours mis sur pied par les groupes d'alphabétisation et entraîne des pertes de temps dans le domaine de la formation des formateurs. Certains groupes s'interrogent sur l'efficacité des bénévoles ne possédant pas une formation particulière dans le domaine de

l'alphabétisation, comme c'est le cas de la plupart des formateurs. Dans le cas des nouveaux groupes d'apprenants, le recours aux bénévoles ralentit le processus d'apprentissage de base parce que ces derniers procèdent à l'aveuglette. Les groupes francophones et autochtones ont indiqué qu'ils n'utilisent pas de bénévoles pour plusieurs de ces raisons. En outre, les groupes autochtones ont souligné que, dans les réserves, des bénévoles compétents ont été choisis pour accomplir d'autres tâches, ce qui ne leur laisse pas suffisamment de temps pour agir comme formateur.

- Par ailleurs, on mentionne que l'utilisation de coordonnateurs rémunérés est contraire à l'esprit d'un groupe communautaire. La présence d'un professionnel peut également décourager certains apprenants qui ont déjà vécu de mauvaises expériences avec des instructeurs professionnels. L'avantage évident d'utiliser des formateurs bénévoles est que cette approche permet d'offrir un apprentissage individuel et très économique.

L'apprentissage offert dans le cadre du programme ACO est habituellement lié à la prestation de services de soutien

- Étant donné que les groupes communautaires servent souvent des personnes désavantagées possédant peu d'aptitudes en lecture et en écriture, il est nécessaire que le groupe ou le formateur assure des services de soutien aux apprenants. Ces services de soutien sont jugés indispensables au succès à long terme du programme.

Le coût élevé du matériel pédagogique pose un problème aux groupes d'alphabétisation communautaire

- Les groupes d'alphabétisation communautaire doivent non seulement faire face à la pénurie de matériel pédagogique convenant aux adultes, mais également à son coût élevé. À cet égard, les organismes régionaux et provinciaux jouent un rôle très important dans le cadre du programme ACO en aidant les groupes communautaires à trouver le matériel disponible et à créer leur propre matériel. Par exemple, un organisme d'alphabétisation de la région métropolitaine de Toronto a publié un répertoire intitulé «Where to Buy Adult Learning Materials», afin d'aider les groupes d'alphabétisation à se procurer du matériel adéquat.

Le matériel pédagogique du programme ACO est conçu pour les adultes

- Les visites que nous avons effectuées auprès des groupes d'alphabétisation communautaire nous ont permis de constater qu'en l'absence de matérial adéquat, les groupes sont portés à créer le matériel dont ils ont besoin et conçu de façon à intéresser les adultes. Même si la difficulté de trouver du matériel convenant aux adultes s'atténue aux niveaux plus avancés d'apprentissage, il s'agit d'un problème considérable aux niveaux élémentaire. Toutefois, le matériel qui est conçu par les groupes comporte des exemples très pertinents et les journaux ou les revues sont utilisés comme outils de lecture.

- L'absence de variété du matériel est un autre problème. En effet, pour que l'apprentissage soit efficace, le matériel utilisé doit correspondre aux progrès réalisés par les apprenants, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

Le matériel pédagogique utilisé dans le cadre du programme ACO est très différent

- Dans certains cas, comme celui du programme Laubach, le matériel pédagogique est très structuré, mais étant donné que la plupart des groupes sont très tolérants dans le choix du matériel péfagogique dont la nature est principalement déterminée par les besoins individuels des participants, il est habituellement très varié.

Les problèmes liés à l'absence de matériel sont plus graves pour les groupes spéciaux

- Les groupes autochtones et francophones se plaignent de l'absence de matériel pédagogique adapté à leurs valeurs culturelles.

- Les groupes autochtones préféreraient utiliser du matériel se rapportant à leur contexte social et faisant appel aux méthodes traditionnelles d'apprentissage des autochtones. Ce genre de matériel n'est pas disponible à l'heure actuelle. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a publié des directives intitulées «Native Literacy and Lifestyles Curriculum Guidelines» qui sont très utiles à certains groupes.

4.3.3 Méthodes de prestation du programme ACO utilisées par les autochtones

Les groupes autochtones utilisent des méthodes adaptées à leurs valeurs culturelles

- Les méthodes pédagogiques utilisées par les groupes d'alphabétisation autochtones sont différentes de celles utilisées par les autres groupes d'alphabétisation communautaire, en ce sens qu'elles sont mieux adaptées et plus compatibles à la spécificité linguistique, historique et culturelle des autochtones, de même qu'à leurs méthodes d'apprentissage. Les apprenants autochtones n'aiment pas suivre des cours en classe ni les méthodes structurées, comme celles utilisées par le programme Laubach, parce qu'ils jugent que ces approches ne leur conviennent pas. Toutefois, la plupart des groupes autochtones ont une existence relativement récente et leurs méthodes pédagogiques ne sont pas encore entièrement établies.

- L'organisme Native Literacy Coalition a indentifié deux raisons principales expliquant le faible degré d'alphabétisation des autochtones et la nécessité d'utiliser des méthodes pédagogiques répondant aux besoins des apprenants et des formateursteurs autochtones. Ces raisons sont les suivantes :

    - les méthodes d'apprentissage des autochtones sont différentes parce que ceux-ci apprennent davantage par l'observation plutôt que par des exercices individuels;

    - traditionnellement, les autochtones ont eu des instructeurs non-autochtones qui ne comprennaient pas leur spécificité historique et culturelle, ce qui explique que les autochtones ne se sentent pas à l'aise au sein du système scolaire.

- Ceci signifie qu'il est très important que l'approche pédagogique utilisée par les autochtones soit liée à un environnement différent du milieu scolaire dans lequel les apprenants autochtones n'ont pas réussi, jusqu'à maintenant, à atteindre un degré d'alphabétisation adéquat, comme l'ont indiqué les apprenants inscrits à d'autres programmes d'alphabétisation communautaire.

Les méthodes d'apprentissage des autochtones sont différentes de celles des autres groupes

- Les entrevues que nous avons effectuées auprès des groupes autochtones nous ont permis de constater que les méthodes d'apprentissage des autochtones sont fondées sur l'observation plutôt que sur des exercices individuels. Les autres caractéristiques de ces méthodes sont les suivantes :

    - les autochtones réagissent mieux si le programme d'études est moins chargé;
    - les apprenants autochtones n'approchent pas les formateurs, ce sont eux qui doivent aller vers les apprenants;
    - les autochtones ont des attitudes relativement conservatrices face au rôle des personnes des deux sexes et on doit tenir compte de cette particularité dans les classes mixtes;
    - la poésie, la danse, les chansons et le théâtre peuvent être des moyens d'apprentissage adéquats parce qu'ils reflètent les traditions autochtones.

- Comme dans le cas des autres groupes d'alphabétisation communautaire, les groupes autochtones favorisent une approche déterminée par les besoins des participants, mais préfèrent, cependant, l'apprentissage en groupe. La culture autochtone est le principal sujet de l'enseignement et des activités. En outre, l'interaction est un élément important de la dynamique de l'apprentissage et les expériences pratiques sont conçues en fonction des méthodes d'apprentissage autochtones.

- Les groupes autochtones doivent également faire face à certains problèmes sociaux affectant la prestation des programmes d'alphabétisation, tels que l'alcoolisme, le chômage et la violence familiale. Ceci signifie que, de façon générale, les goupes autochtones consacrent beaucoup plus d'efforts à assurer l'engagement des apprenants et éprouvent plus de problèmes d'absentéisme.

Les autochtones utilisent des méthodes pédagogiques différentes en milieu rural et urbain

- Les méthodes pédagogiques utilisées par les autochtones varient selon que les apprenants habitent une réserve ou un milieu urbain. Les autochtones analphabètes habitant les réserves sont plus susceptibles de souffrir de problèmes découlant de l'analphabétisme en raison des relations très étroites qui existent entre les autochtones vivant dans une réserve. En milieu urbain, les participants autochtones sont mieux en mesure de préserver leur anonymat.

- Par ailleurs, il semble être plus difficile de tenir compte de la culture autochtone dans les programmes d'alphabétisation en milieu urbain. Dans les réserves, l'esprit communautaire est beaucoup plus fort et les ressources humaines sont plus facilement disponibles, tandis qu'en milieu urbain, les programmes qui sont destinés aux autochtones font appel à du matériel imprimé et audiovisuel. De plus, la population autochtone habitant en milieu urbain est plus diversifiée et les sujets de nature culturelle doivent être abordés de façon générale parce que les participants appartiennent à différents peuples autochtones. Dans les réserves, l'alphabétisation est considérée comme un moyen de développement communautaire et économique, de même qu'un facteur favorisant l'autodétermination des autochtones.

4.3.4 Méthodes de prestation du programme ACO utilisées par les francophones

Les méthodes utilisées par les groupes francophones
sont adaptées à leur spécificité culturelle et linguistique

- Il existe plusieurs groupes francophones d'alphabétisation communautaire en Ontario et nombre d'entre eux en sont à l'étape de mise sur pied. Ces groupes se considèrent différents des autres et accordent une attention prioritaire au maintien de leur autonomie et de leur indépendance par rapport aux méthodes et au matériel utilisés par les anglophones. Leurs méthodes reflètent la spécificité culturelle, historique et linguistique de la population francophone de l'Ontario. D'ailleurs, ces groupes ont créé leur propre organisme provincial plutôt que de devenir membre de la Coalition de l'alphabétisation de l'Ontario.

- Les groupes soulignent qu'en raison de l'augmentation du nombre de groupes francophones d'alphabétisation, les caractéristiques culturelles des francophones doivent être reconnues. En d'autres termes, ils ne veulent pas adapter les méthodes et le matériel pédagogique utilisés par les groupes anglophones. Ils soutiennent qu'il est nécessaire de créer des méthodes et du matériel spécifiquement destinés aux francophones, surtout pendant cette étape «primordiale» de leur développement.

Les francophones préfèrent l'apprentissage en groupe

- Contrairement aux autres groupes d'alphabétisation communaitaire, les groupes francophones favorisent l'apprentissage en groupe tout en reconnaissant les besoins individuels. Cette approche permet de former des groupes ne dépassant pas cinq ou six personnes.

- Les groupes francophones estiment que les méthodes de prestation du programme doivent refléter les distinctions entre francophones et anglophones et que la prestation d'un programme bilingue ne répondrait pas adéquatement à leurs besoins. Dans le passé, les groupes francophones ont jugé que la traduction en français des méthodes et du matériel pédagogiques utilisés par les anglophones reflétait inadéquatement leur spécificité culturelle et linguistique dans le cadre de la prestation de programmes d'alphabétisation.

- Cette attitude reflète les pressions sociales intenses dont les francophones font l'objet pour qu'ils apprennent l'anglais et qui les poussent à avoir un sentiment d'infériorité par rapport à leur propre langue. Par ailleurs, les groupes francophones ne veulent pas que leurs programmes d'alphabétisation servent à l'enseignement du français langue seconde parce que cela en atténuerait l'efficacité.

Les groupes francophones préfèrent utiliser des formateurs rémunérés plutôt que bénévoles

- Les groupes francophones d'alphabétisation communautaire préfèrent ne pas utiliser de formateurs bénévoles parce que les changements fréquents de personnel que cela entraîne et leur manque d'engagement constituent des contraintes au développement de leurs programmes. En outre, les groupes francophones estiment que l'aide financière du gouvernement devrait être suffisante pour permettre la rémunération des formateurs.

- Comme dans le cas des groupes autochtones, la plupart des groupes francophones d'alphabétisation communautaire en sont à l'étape initiale de leur développement et n'ont pas encore terminé l'élaboration de leurs méthodes et de leur matériel pédagogiques, ni du contenu de leurs programmes.

- À l'instar des groupes anglophones et autchtones d'alphabétisation, les groupes francophones estiment qu'un aspect important de leur mandat est d'offrir des services de soutien aux apprenants. Ils reconnaissent également que l'alphabétisation a des répercussions positives sur le comportement des apprenants.

4.3.4 Rôle des organismes provinciaux et régionaux dans la prestation du programme ACO

Les organismes provinciaux et régionaux offrent des services de renseignements et de référence

- Certains organismes recevant une aide financière en vertu du programme ACO n'offrent pas directement des services d'alphabétisation. Ils agissent plutôt comme centres de renseignements et de référence, établissent des liens entre les groupes d'alphabétisation, organisent des campagnes de sensibilisation du public et font des pressions auprès du gouvernement.

- La Coalition de l'alphabétisation de l'Ontario est le plus important organisme provincial et, l'année dernière, elle a reçu plus de 57 000 $ (45 000 $ d'aide financière et 12 500 $ pour la préparation de matériel) en vertu du programme ACO. La Coalition de l'alphabétisation de l'Ontario dispose d'une liste d'envoi de 1 200 noms, alors qu'elle n'en comptait que 700 l'an dernier. Le seul secteur où cet organisme n'est pas suffisamment représenté est parmi la population francophone. La Coalition collabore à la mise sur pied de nombreux groupes d'alphabétisation communautaire et est le principal organisme représentant les groupes d'alphabétisation ontariens auprès du public et du gouvernement.

- Les organismes régionaux comprennent notamment : le Regroupement d'Ottawa-Carleton pour l'alphabétisation, Metropolitan Movement for Literacy, Adult Basic Associaton of Hamilton-Wentworth, Bruce Grey Literacy Network et Project Literacy in London.
  Les services offerts par ces organismes comprennent, entre autres :

  - un service de renseignements et de référence bilingue centralisé offrant tous les renseignements relatifs aux programmes d'alphabétisation de base des adultes et des services de soutien aux apprenants et aux formateurs;
  - un service de référence téléphonique offrant des renseignements impartiaux et anonymes sur les programmes disponibles;
  - un service de coordination et de promotion du recrutement au sein de la communauté;
  - l'organisation de campagnes de sensibilisation du public aux problèmes de l'analphabétisme à l'aide de brochures, de conférences de presse, de relations avec les médias et d'expositions publiques (c.-à-d. dans les bibliothèques, les centres commerciaux, etc.);
  - la sensibilisation des travailleurs sociaux et des organismes de référence;
  - l'élaboration de nouveaux programmes;
  - le recrutement et le placement d'apprenants dans les programmes répondant à leurs besoins;
  - la recherche sur les problèmes d'analphabétisme dans la communauté, l'identification des endroits où des programmes sont requis et des besoins des apprenants;
  - la représentation des groupes d'alphabétisation auprès des municipalités et des gouvernements provincial et fédéral;
  - l'organisation des activités de la Journée internationale de l'alphabétisation;
  - l'organisation d'ateliers, de séminaires et de journées de développement professionnel à l'intention des coordonnateurs des programmes d'alphabétisation;
  - l'élaboration de matériel pédagogique à l'intention des groupes d'alphabétisation communautaire (comme le répertoire intitulé «Where to Buy Adult Literacy Materials» publié par le Metropolitan Toronto Movement for Literacy);
  - l'élaboration de matériel permettant d'évaluer les programmes;
  - la consultation des divers groupes d'alphabétisation et du gouvernement.

- Le service régional de renseignements téléphoniques, qui a vu le jour à Hamilton, offre des renseignements aux apprenants éventuels et les dirige vers les programmes qui répondent à leurs besoins. Compte tenu de la tendance d'assurer les services d'alphabétisation au niveau communautaire et de l'augmentation du nombre de programmes d'alphabétisation provinciaux et fédéraux, l'utilité de ce service pourrait s'accroître puisque la demande de renseignements sur les programmes d'alphabétisation sera nettement plus importante.

4.3.6 Méthodes de prestation du programme Formation de base en milieu de travail

Les directives du programme FBMT sont semblables à celles du programme FBO

- Les directives du Ministère prévoient que les composantes suivantes peuvent faire partie des cours offerts dans le cadre du programme FBMT :

    - alphabétisation et aptitudes de communication jusqu'à la 12e année (du niveau élémentaire au niveau avancé);
    - apprentissage des mathématiques jusqu'à la 12e année (du niveau élémentaire au niveau avancé);
    - apprentissage du français ou de l'anglais langue seconde;
    - apprentissage du vocabulaire lié au travail dans les cours FLS/ELS;
    - perfectionnement en sciences et en technologie (niveaux intermédiaire et avancé);
    - expériences pratiques en lecture, en écriture et en mathématiques ;
    - apprentissage de l'informatique.

Le matériel du programme FBMT fournit des exemples liés au milieu de travail

- Le matériel utilisé dans le cadre du programme FBMT est habituellement préparé par les collèges communautaires ou à partir du matériel syndical, comme la convention collective. Dans la plupart des cas, le matériel est lié au milieu de travail, comme l'explication des politiques de la compagnie, les formulaires utilisés par la compagnie, etc.

Programmes parrainés par les syndicats

Les programmes parrainés par les syndicats offrent des cours d'alphabétisation, d'ELS et d'anglais en milieu de travail

- Les programmes parrainés par les syndicats offrent des cours dont le contenu est semblable à celui des cours du programme FBO et comprennent notamment l'alphabétisation de base, les aptitudes de communication (conversation, lecture et écriture), les aptitudes en mathématiques, l'initiation à l'informatique et la dynamique de vie.

Les méthodes pédagogiques du programme FBMT font appel à l'apprentissage en groupe en milieu de travail

- Le programme FBMT fait habituellement appel à l'apprentissage en groupe en milieu de travail. Compte tenu que le programme est relativement nouveau, le contenu des cours est élaboré dans chaque milieu de travail. L'apprentissage se fait en groupe parce que les directives du programme stipulent que les cours doivent être offerts à des groupes d'au moins six personnes. Parmi les répondants au sondage, 82 pour 100 ont indiqué qu'ils forment des groupes de huit personnes et plus.

- Les cours sont habituellement donnés en milieu de travail et l'horaire est établi de façon à ce qu'ils soient offerts en partie pendant les heures de travail et en partie pendant le temps libre des employés. Il s'agit souvent de programmes à court terme d'une durée de 25 à 50 heures.

- Les programmes parrainés par les employeurs ou par les syndicats comportent une proportion importante de cours d'ALS où l'on utilisent des sujets se rapportant au milieu de travail. On insiste également beaucoup sur la communication orale en milieu de travail.

Les programmes parrainés par les syndicats sont élaborés selon le modèle collégial

- Trois syndicats reçoivent une aide financière en vertu du programme FBMT. Il s'agit du Conseil du travail de la région métropolitaine de Toronto, du Conseil du travail de Hamilton et de la Fédération du travail de l'Ontario. La plupart des cours font appel à l'apprentissage en groupe et leur contenu est déterminé en fonction des besoins des apprenants.

- Le Conseil du travail de la région métropolitaine de Toronto reçoit l'aide financière la plus importante. Il parraine des cours d'anglais en milieu de travail (EMT) offerts par 13 syndicats représentés dans plus d'une cinquantaine d'entreprises. Il offre aussi des cours d'alphabétisation de base semblables à ceux offerts par le programme FBO et comprennant l'amélioration des connaissances des mathématiques et des aptitudes de lecture, l'alphabétisation de base, le cacul et l'initiation à l'informatique. La moitié des programmes parrainés par les syndicats sont suivis en partie pendant les heures de travail et en partie pendant le temps libre des employés.

- Les cours d'EMT sont d'une durée de 100 heures, à raison de quatre heures par semaine pendant 25 semaines. Les cours d'initiation à l'informatique sont d'une durée de 40 heures et répartis sur 10 semaines. Les cours d'EMT comportent trois sessions par an. Le Conseil du travail de la région métropolitaine de Toronto est affilié au collège George Brown qui collabore à l'élaboration du contenu des cours et à l'accréditation des participants. Les cours d'EMT et d'alphabétisation de base font appel à l'apprentissage en groupe et le rapport instructeur/participants est habituellement de 1 pour 10 et de 1 pour 6 respectivement.

- Les cours sont offerts à divers endroits, y compris le milieu de travail, les salles de réunions syndicales et le centre de formation syndicale à Toronto. La plupart des cours parrainés par les syndicats sont offerts en classe, dans les cafétérias ou dans des salles de réunions sur le lieu du travail.

Les cours d'alphabétisation et d'EMT parrainés par les syndicats se rapportent au milieu de travail

- Les cours parrainés par les syndicats traitent de sujets se rapportant au milieu de travail, comme la santé et la sécurité au travail, les droits des travailleurs, les conventions collectives, la présentation de griefs, la Loi sur les relations de travail, les droits des citoyens canadiens.

- Les instructeurs sont habituellement membres du syndicat et collaborent à l'élaboration de programmes de formation professionnelle. Les instructeurs sont choisis parmi les employés et reçoivent une formation du collège George Brown dont le coût est défrayé à même le budget du programme.

- L'article «English on the picket line» (Anglais pour le piquet de grève) paru dans le Toronto Star du 14 juin 1988 cite un exemple du lien entre le milieu de travail et les programmes parrainés par les syndicats. Il s'agit de 75 grévistes d'origine vietnamienne, chinoise

et espagnole qui ont suivi un cours d'anglais langue seconde dans des classes installées sur le trottoir. Ce cours a permis d'expliquer aux participants la signification des slogans utilisés sur les affiches.

Programmes parrainés par les employeurs

Les programmes parrainés par les employeurs offrent surtout des cours d'ALS et d'anglais en milieu de travail

- Presque tous les programmes parrainés par les employeurs offrent des cours d'ALS aux employés. Ces cours portent principalement sur la communication orale plutôt que sur l'amélioration des aptitudes de lecture et d'écriture. Seul un programme, parmi ceux parrainés par les employeurs évalués dans le cadre de la préparation du présent rapport, n'offre aucun cours d'ALS. Il s'agit d'un programme de formation plus étendu offert par cette entreprise et visant à accroître les aptitudes de travail des employés. Un autre programme est destiné aux personnes dont la langue maternelle n'est pas l'anglais, mais qui possèdent une connaissance suffisante de cette langue. Tous les autres programmes sont destinés aux personnes dont la connaissance de l'anglais est insuffisante.

- Les sujets abordés dans les programmes parrainés par les employeurs se rapportent au milieu de travail. Par exemple, on y traite des politiques de l'entreprise, du rôle de différents services, de la façon de remplir des formulaires, de la rédaction de notes de service, etc.

Les cours ont d'abord été suggérés par des personnes venant de l'extérieur des entreprises

- De nombreuses entreprises de la région métropolitaine de Toronto ont été contactées par des représentants de collèges communautaires afin de discuter de la possibilité d'offrir des cours aux employés. Les collèges assurent ensuite la prestation des cours. Les collèges Seneca et George Brown ont utilisé cette approche.

- Six entreprises faisant partie de ce groupe sont des filiales de la compagnie Magna et la suggestion d'offrir des cours a été faite par le siège social. Les programmes offerts dans les six entreprises sont similaires.

Les instructeurs des collèges communautaires déterminent le contenu des programmes parrainés par les employeurs

- Les programmes parrainés par les employeurs, ayant fait l'objet d'une évaluation dans le cadre de la préparation du présent rapport, sont tous dirigés par des instructeurs des collèges communautaires, qui pour la plupart sont affiliés au collège Seneca. Le collège est responsable de l'élaboration du contenu des cours et, dans certains cas, un représentant de l'entreprise donne des conseils sur des aspects particuliers, comme les affiches de sécurité, l'étiquetage des contenants de produits dangereux et les avis aux employés.

- Le contenu des cours offerts par les collèges est habituellement de portée générale et n'utilise pas beaucoup le matériel des entreprises. Toutefois, deux entreprises font exception et fournissent une quantité importante de matériel servant à la préparation des cours.

- Le contenu des cours est conçu de façon à assurer des services d'alphabétisation en milieu de travail et à améliorer les aptitudes des participants dans les domaines de l'écriture, de la lecture et de la conversation. Tous ces programmes sont offerts en anglais plutôt qu'en français et se rapportent à l'alphabétisation plutôt qu'à l'apprentissage des mathématiques.

Les cours sont offerts dans les locaux des entreprises

- Seule une entreprise interviewée n'offre pas les cours dans ses locaux. Dans ce cas, l'entreprise signale que la participation n'est pas satisfaitante parce que les employés trouvent difficile de se rendre au collège communautaire.

- Dans tous les autres cas, les cours de formation de base en milieu de travail sont offerts dans un bureau prêté par l'entreprise. Cette façon de procéder est très avantageuse parce que les employés ont la possibilité de suivre les cours immédiatement après leur journée de travail.

Les cours sont donnés pendant les heures de travail et le temps libre des employés

- Les programmes comportent habituellement un ou deux cours par semaine, d'une durée de 90 à 120 minutes, auxquels participent des groupes de six à 25 personnes. Nombre d'entreprises acceptent que les employés suivent une partie des cours pendant les heures de

travail et l'autre partie pendant leur temps libre. Deux entreprises seulement ont indiqué que les employés suivent les cours pendant leur temps libre. Les résultats du sondage indiquent que plus de la moitié des programmes (55 pour 100) permettent aux participants de suivre des cours pendant les heures de travail et de temps libre des employés.

La participation à la plupart des programmes parrainés par les employeurs est facultative

- Les entreprises font habituellement savoir à leurs employés qu'un cours sera offert et les invite à s'y inscrire. On estime que cette approche donne des résultats très positifs.

- Toutefois, trois entreprises agissent différemment. Elles identifient les employés qui pourraient bénéficier du cours et leur suggèrent de s'y inscrire. Dans un cas, le cours d'alphabétisation est offert dans le cadre d'un programme plus étendu de formation professionnelle destiné aux nouveaux employés immigrants.

Les professeurs d'anglais langue seconde (PALS)

- Ce programme est différent de ceux parrainés par les employeurs et les syndicats. Il vise plutôt à établir des programmes d'ALS dans la communauté. À cette fin, on communique avec les entreprises et les syndicats pour les informer qu'un tel programme pourrait être mis sur pied à l'intention de leurs employés ou de leurs membres. Jusqu'à maintenant, le programme est offert dans les locaux de trois syndicats et de deux entreprises et compte environ 150 participants. Les professeurs sont très satisfaits des résultats et tentent d'étendre la prestation de ce programme.

La formation préparatoire à l'emploi pour les femmes

- Il s'agit d'un programme de formation d'un an destiné aux femmes autochtones sans travail et financé en vertu du programme FBMT. Pendant un an, 14 ou 15 femmes y participent dans le but d'acquérir des aptitudes professionnelles, y compris l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et des mathématiques. Une partie du programme consiste en une formation en milieu de travail. Les responsables ont indiqué que les cours d'alphabétisation sont un élément important du programme.

4.4 COMMERCIALISATION ET PROMOTION

4.4.1 Commercialisation et promotion du programme Formation de base de l'Ontario

Les collèges utilisent divers moyens pour assurer la commercialisation et la promotion du programme FBO

- La plupart des collèges ont indiqué que les participants au programme FBO ont pris connaissance de son existence par le bouche à oreille ou après recommandation. Les collèges utilisent également divers moyens de commercialisation et de promotion, tels que la publicité dans les journaux, à la télévision et à la radio.

- Les journaux locaux sont utilisés par 19 des 22 collèges pour faire la promotion de leurs programmes. Parmi ces 19 collèges, 59 pour 100 (13 collèges) ont jugé qu'il s'agit d'un moyen relativement efficace et 23 pour 100 ont indiqué qu'il s'agit d'un moyen très efficace.

- Quelques collèges seulement utilisent des bulletins d'information locaux comme moyen de commercialisation et jugent qu'il s'agit d'une méthode très efficace.

- La moitié des collèges ont recours à la publicité télévisée et ces derniers estiment qu'il s'agit d'un moyen plus ou moins efficace. Par ailleurs, un plus grand nombre de collèges utilisent la publicité radiophonique, mais ils considèrent également que ce moyen est plus ou moins efficace. Cette efficacité relative s'explique peut-être par le fait que plusieurs participants ne possèdent pas de téléviseur ni d'appareil radiophonique.

- D'autres collèges préfèrent ne pas faire de campagne de commercialisation trop importante parce qu'ils ne veulent pas être forcés d'établir des listes d'attente. Quatorze collèges ont indiqué qu'ils avaient établi des listes d'attente. D'autres ont mentionné que si le Ministère avait l'intention de faire la promotion du programme FBO auprès du public, des fonds supplémentaires devraient être alloués aux collèges pour leur permettre d'accueillir un plus grand nombre de participants. Les collèges préfèrent ne pas promouvoir le programme s'ils savent qu'ils n'obtiendront pas de ressources supplémentaires pour servir plus de participants.

4.4.2 Commercialisation et promotion du programme Alphabétisation communautaire en Ontario

La plupart des apprenants prennent connaissance du programme par le bouche à oreille ou après recommandation

- Les groupes assurant la prestation du programme ACO comptent sur le bouche à oreille et sur des moyens de promotion rudimentaires, comme le porte-à-porte et les visites d'églises et d'écoles, pour recruter les apprenants parce qu'ils ne disposent pas de ressources suffisantes pour faire une promotion plus poussée. Parmi les groupes qui ont répondu au questionnaire, 69 pour 100 ont indiqué que le bouche à oreille est le principal moyen qui a permis aux apprenants de connaître l'existence du programme. Ceci est particulièrement vrai chez les groupes francophones et autochtones.

- Les groupes d'alphabétisation communautaire comptent aussi énormément sur les recommandations des églises, des organismes juridiques et sociaux, des travailleurs sociaux, etc. Parmi les groupes interviewés, 45 pour 100 ont indiqué que les recommandations jouent un rôle important auprès des apprenants éventuels en les renseignant sur le programme d'alphabétisation communautaire.

- Les groupes d'alphabétisation communautaire font une utilisation plus limitée de la publicité dans les journaux, de signets dans les bibliothèques afin de recruter des formateurs, de la publicité télévisée et radiophonique, d'affiches et de dépliants et de services de renseignements téléphoniques. Parmi les groupes utilisant la publicité dans les journaux, 66 pour 100 ont indiqué que ce moyen est relativement efficace ou très efficace. Ils jugent que les bulletins d'information locaux sont moins efficaces, tout comme les groupes du programme FBO. La publicité télévisée et radiophonique, de même que les dépliants, sont considérés comme des moyens efficaces.

Les groupes du programme ACO ont des ressources de commercialisation et de promotion limitées

- La plupart des groupes communautaires disposent de budgets et d'une main-d'oeuvre très limités pour réaliser des campagnes publicitaires, ce qui explique pourquoi ils comptent sur le bouche à oreille et les recommandations pour faire connaître le programme. Cette situation

est évidente à l'analyse des résultats du sondage. En effet, les groupes recevant une aide financière supérieure à 37 000 $ en vertu du programme ACO utilisent davantage la publicité télévisée et radiophonique que les groupes bénéficiant d'une aide financière plus modeste et comptant sur le bouche à oreille et les recommandations.

Les groupes ont signalé une augmentation de la demande en raison de la promotion du programme ACO

- Les groupes d'alphabétisation communautaire se sont montrés indisposés par la campagne de commercialisation et de promotion du Ministère puisqu'elle a attiré un nombre de candidats beaucoup plus important que celui qu'ils sont en mesure de servir. Les groupes ont dû refuser des candidats ou établir des listes d'attente parce qu'ils ne disposent pas des ressources permettant de les inscrire au programme. Ils estiment que cela a un effet négatif à long terme parce que les candidats refusées ne reviendront pas s'inscrire. Les groupes croient que le gouvernement devrait accorder une aide financière supplémentaire pour donner suite à la publicité.

- Plusieurs groupes préfèrent ne pas promouvoir le programme s'ils savent qu'ils ne disposeront pas des ressources suffisantes pour répondre à une augmentation de la demande. Au moment de la rédaction du présent rapport, 43 pour 100 des groupes d'alphabétisation communautaire avaient des listes d'attente.

4.4.3 Commercialisation et promotion du programme Formation de base en milieu de travail

Les syndicats recrutent des participants lors de visites d'entreprises

- Les syndicats envoient souvent des représentants faire la promotion du programme FBMT auprès des travailleurs et des employeurs.

- Les syndicats distribuent également dans les entreprises des dépliants multilingues décrivant les cours d'ALS offerts par le programme. Ils rappellent aussi que le programme est gratuit et que le délégué syndical est en mesure de fournir des renseignements sur le programme.

Les employeurs n'ont pas besoin de faire une promotion importante

- Il est relativement facile pour les employeurs de faire la promotion du programme FBMT en milieu de travail. La participation à la plupart des programmes est facultative, mais dans certains cas, les employeurs choisissent les employés qui pourraient bénéficier du programme et dirigent leur publicité directement auprès des personnes concernées.

4.4.4 Commentaires des participants sur la commercialisation et la promotion

- Parmi les participants interviewés, 24 pour 100 ont indiqué avoir appris l'existence du programme après recommandation . Les apprenants inscrits au programme ACO sont référés en plus grand nombre, soit dans une proportion de 37,2 pour 100.

- Dans le cas des participants au programme FBO, 24,1 pour 100 ont appris l'existence du programme auprès d'un collège, d'une école ou d'une université. Les autres sources d'information importantes sont les Centres d'emploi du Canada (18,5 pour 100) et la publicité dans les journaux.

- La publicité radiophonique et les publications gouvernementales s'avèrent les moyens les moins efficaces pour renseigner les gens sur les programmes d'alphabétisation. Seulement 1,7 pour 100 des participants ont appris l'existence du programme grâce à la publicité radiophonique, tandis que 1,5 pour 100 l'ont appris grâce aux publications gouvernementales.

4.5 CONTRÔLE ET ÉVALUATION DES PROGRAMMES

4.5.1 Contrôle et évaluation du programme Formation de base de l'Ontario

Les collèges utilisent divers moyens de contrôle et d'évaluation

- La majorité des collèges utilisent divers moyens de contrôle et d'évaluation permettant de déterminer l'efficacité du programme, y compris l'évaluation des cours, des plans de formation et du progrès des participants. Les résultats du sondage révèlent que 55 pour 100 des collèges procèdent à une évaluation des cours et 50 pour 100 procèdent à une évaluation des plans de formation et du progrès des participants. En outre, 46 pour 100 des collèges procèdent à une évaluation de l'emploi ou du degré de formation des participants à la fin du programme.

- L'évaluation des progrès au cours du programme de formation est effectuée par l'analyse du plan de formation que chaque participant au programme FBO établit au début du programme.

- Seulement deux collèges ont indiqué qu'ils faisaient un suivi des progrès des participants dans les trois mois suivant la fin de leur participation au programme.

- Par ailleurs, 68 pour 100 des collèges ont indiqué qu'ils utilisent des mécanismes de contrôle internes pour procéder à l'évaluation du programme.

Les collèges ne cherchent pas toujours à connaître opinion des participants

- Les collèges ne cherchent pas à connaître l'opinion des participants au sujet du programme dans la même mesure que les groupes d'alphabétisation communautaire. Ceci est probablement attribuable à l'environnement particulier des collèges et à l'utilisation de la méthode d'apprentissage en groupe.

- Les collèges sont plus habitués que les groupes communautaires ou les organismes parrainant des cours dans le cadre du programme FBMT à utiliser les mécanismes de contrôle mis en place par le Ministère. Les collèges possèdent également une infrastructure plus élaborée leur permettant de recueillir une masse importante de renseignements aux fins de contrôle.

Les collèges doivent aussi mener une lutte constante pour obtenir le financement dont ils ont besoin et ils sont sans doute plus sensibilisés à la nécessité de démontrer l'efficacité du programme au Ministère que les groupes non rattachés au MFP assurant la prestation de programmes d'alphabétisation.

Les participants au programme FBO ont indiqué qu'ils avaient subi des tests

- Parmi les participants au programme FBO ayant répondu au sondage, 68 pour 100 ont indiqué qu'ils avaient subi un test dès le début du programme, contrairement à 34,3 pour 100 dans le cas du programme ACO. Par ailleurs, 90 pour 100 des participants au programme FBO ont subi un test pendant le programme, mais seulement 35 pour 100 ont indiqué qu'ils avaient subi un test à la fin du programme.

4.5.2 Contrôle et évaluation du programme Alphabétisation communautaire en Ontario

Les groupes assurant la prestation du programme ACO utilisent des moyens de contrôle généraux

- Les groupes d'alphabétisation communautaire ont indiqué que l'opinion des formateurs et des apprenants est le moyen principal utilisé pour évaluer le succès du programme. Le contrôle se fait principalement lors de conversations téléphoniques régulières avec les apprenants et les formateurs, de même qu'à l'aide de rapports écrits.

- La plupart des groupes recueillent des renseignements à l'occasion des entrevues préliminaires avec les apprenants, mais ces données sont de nature qualitative. Étant donné que l'approche des groupes communautaires vise à éviter d'intimider les apprenants, très peu de données démographiques sont recueillies.

- Le sondage a permis de demander aux groupes d'indiquer leurs moyens de contrôle et d'évaluation du programme. Les résultats démontrent que 21 pour 100 des groupes d'alphabétisation communautaire utilisent des méthodes structurées d'évaluation et que 31 pour 100 utilisent pour ce faire les rapports du Ministère. L'évaluation structurée est surtout effectuée par les principaux groupes d'alphabétisation.

- De plus, 26 pour 100 des groupes ont indiqué qu'ils procèdent à une évaluation comparative des progrès des apprenants par rapport au plan de formation établi et 30 pour 100 ont indiqué qu'une évaluation est faite à la fin du programme. Encore une fois, ces évaluations sont effectuées avec plus de régularité par les groupes assurant la prestation du programme depuis plus d'un an. Toutefois, ces données n'ont pas pu être corroborées lors des visites que nous avons effectuées auprès de certains groupes et où nous avons constaté que peu de données sont recueillies à la fin du programme et que les évaluations ne sont faites qu'à la demande des apprenants.

- La méthode de contrôle du programme ACO la plus courante se rapporte à l'évaluation du plan de formation des apprenants, qui est utilisée par 41 pour 100 des groupes.

- Les groupes d'alphabétisation communautaire estiment que les statistiques ne sont pas un indicateur précis du succès du programme. À ce sujet, 43 groupes ont indiqué qu'ils reçoivent une aide financière provenant de sources diverses et que, s'ils devaient remplir des formulaires pour tout le monde, ils n'auraient pas le temps de faire autre chose.

- Peu de groupes font un suivi auprès des apprenants, comme l'évaluation de leur situation dans les trois mois suivant la fin du programme. Ceci s'explique par le fait que les groupes n'ont ni le temps ni le personnel pour accomplir ce travail et aussi par la difficulté de retracer des personnes ayant une grande mobilité.

Les groupes d'alphabétisation communautaire résistent à l'évaluation structurée des apprenants

- Les groupes d'alphabétisation communautaire soutiennent que les apprenants n'aiment pas subir des tests. Cela leur rappellent les mauvaises expériences qu'ils ont vécues lorsqu'ils fréquentaient l'école.

- Par opposition au programme FBO, 34,3 pour 100 des apprenants inscrits au programme ACO ayant répondu au sondage ont indiqué qu'ils avaient subi un test au début du programme, 62,8 pour 100 ont indiqué qu'ils avaient subi un test pendant la durée du programme et seulement 2,9 pour 100 à la fin du programme.

Un service de renseignements téléphoniques fait un suivi auprès des participants éventuels

- Le service de renseignements téléphoniques de Hamilton a établi un mécanisme de suivi dans le but de déterminer si les personnes ayant eu recours à ses services ont communiqué avec le programme qui leur a été recommandé ou si elles s'y sont inscrites. Ce mécanisme permet également d'identifier les raisons pour lesquelles les personnes ne communiquent pas avec le groupe auquel elles ont été référées. Entre novembre 1986 et avril 1988, l'organisme a fait près de 300 appels téléphoniques à cette fin.

Les groupes d'alphabétisation communautaire hésitent à accroître les moyens de contrôle et d'évaluation

- Plusieurs groupes d'alphabétisation communautaire ont exprimé une forte opposition à toute activité supplémentaire de contrôle et d'évaluation n'étant pas prévue dans leur budget et dépassant leurs responsabilités à l'égard de leur conseil d'administration. Certains groupes ont soutenu que cette forme de contrôle ne serait pas dans l'intérêt des apprenants et nuirait aux autres activités administratives.

- Plusieurs groupes communautaires reçoivent une aide financière provenant de divers organismes et soutiennent qu'ils n'est pas nécessaire de rendre des comptes à chacun d'eux. Ils affirment que leur responsabilité principale est de rendre compte de leurs activités à leur conseil d'administration. Ils ajoutent qu'ils n'ont pas les ressources pour recueillir les données nécessaires pour assurer contrôle adéquat et que les mesures habituelles, comme l'évaluation du coût horaire du travail avec les participants, peuvent donner l'impression qu'ils sont inefficaces.

4.5.3 Contrôle et évaluation du programme Formation de base en milieu de travail

Les employeurs n'utilisent aucun moyen de contrôle et d'évaluation

- Aucune entreprise interviewée n'a indiqué qu'elle utilisait des moyens particuliers pour déterminer le succès des cours de formation, autres que les observations et les commentaires des participants. La plupart des entreprises estiment que les cours sont fructueux, mais elles

ne sont pas en mesure de déterminer le degré de succès ou d'indiquer quels sont les critères utilisés pour déterminer le succès des cours. Toutefois, trois entreprises ayant répondu au questionnaire ont indiqué qu'elles procèdent à une évaluation des participants à la fin du programme.

- Les entreprises ne s'inquiètent pas de cette absence d'évaluation du programme. Elles sont heureuses d'avoir la possibilité de donner l'occasion à leurs employés de bénéficier d'un programme de formation et leur laissent le soin de progresser à leur rythme personnel.

- Une entreprise seulement s'est dite insatisfaite des résultats obtenus par les participants. Elle a l'impression que les employés qui ont participé au programme peuvent facilement communiquer entre eux dans leur langue maternelle et ne sont pas incités à parler l'anglais.

- Les employés ayant participé à un programme parrainé par les entreprises ont indiqué, lors des entrevues, que les instructeurs font une certaine évaluation des participants à la fin du programme et que cette évaluation consiste habituellement en un examen écrit. Toutefois, aucune entreprise interviewée n'a été informée des résultats de ces évaluations.

Les syndicats font plus de contrôle et d'évaluation que les employeurs

- Les syndicats utilisent des tests et des formulaires d'évaluation à la fin de certains cours offerts dans le cadre du programme. À Toronto, cette évaluation est nécessaire pour que les cours soient reconnus par le collège George Brown. Les syndicats ont aussi tendance à remplir des formulaires à la suite des entrevues de placement, ce que les employeurs ne font pas.

- Les employeurs et les syndicats peuvent plus facilement préparer les formulaires et les rapports requis par les mécanismes de contrôle du Ministère que les groupes communautaires. Par exemple, les employeurs peuvent utiliser leurs services des ressources humaines pour recueillir les données nécessaires. Toutefois, comme l'aide financière qu'ils reçoivent est relativement modeste par rapport aux coûts du programme, les employeurs ne sont pas particulièrement portés à rendre compte de leurs activités au Ministère. L'aide financière qu'ils reçoivent n'est pas aussi importante pour eux qu'elle ne l'est pour les collèges, les groupes d'alphabétisation communautaire ou les syndicats.

- Les syndicats, tout comme les groupes communautaires, n'ont ni le temps ni le personnel pour recueillir les données nécessaires à l'évaluation, mais ils sont davantage intéressés que les groupes communautaires à utiliser ces renseignements à leurs propres fins. Ainsi, les syndicats recueillent des données non pas pour rendre compte au Ministère, mais plutôt pour être en mesure d'informer leurs membres, les employeurs et le public de leurs activités. Pour leur part, les groupes communautaires croient qu'il est nécessaire de démontrer leur utilité au public et aux organismes susceptibles de fournir une aide financière en utilisant des exemples concrets plutôt que des statistiques.

4.6 INTÉGRATION DES PROGRAMMES

L'intégration des programmes est très variée dans l'ensemble de la province

- Le degré d'intégration des programmes est très varié dans l'ensemble de la province. Dans certaines régions, les collèges ne connaissent même pas les groupes d'alphabétisation communautaire. Dans d'autres cas, des programmes ACO ont été organisés par des enseignants du niveau collégial qui ont été mis à pied en raison de coupures budgétaires des collèges. Dans certaines localités, les collèges et les groupes d'alphabétisation communautaire font équipe et dirigent les apprenants vers les programmes pédagogiques qu'ils préfèrent, tandis que, dans d'autres localités, il n'existe presque pas de communication entre les collèges et les groupes communautaires.

- On commence à voir apparaître certains liens entre les collèges et les groupes d'alphabétisation communautaire parce que les collèges prennent conscience que les groupes communautaires sont plus aptes à répondre aux besoins des apprenants du niveau élémentaire. Cette tendance est plus évidente à Toronto où les collèges Seneca et George Brown ont établi ce genre de disposition avec cinq groupes communautaires.

- Une certaine rivalité semble se développer entre les collèges et les conseils scolaires et chacun voit en l'autre un concurrent.

Les organismes régionaux jouent un rôle important à l'égard de l'intégration des programmes

- Les services offerts par les organismes régionaux facilitent l'intégration des programmes du MFP en aidant les participants éventuels à identifier le programme répondant le mieux à leurs besoins. Ils aident aussi les divers groupes à connaître les activités de chacun et à identifier leurs forces et leurs lacunes respectives.

Les collèges de Toronto ont établi des liens solides avec le programme FBMT

- Les collèges George Brown et Seneca ont établi des liens solides avec les programmes de formation de base en milieu de travail parrainés par les employeurs. Par exemple, le collège Seneca a aidé les entreprises affiliées au groupe Magna à élaborer des programmes de formation. Pour sa part, le collège George Brown collabore à divers programmes parrainés par des employeurs et joue un rôle actif auprès des conseils locaux du travail de la région métropolitaine de Toronto en fournissant des services de consultation sur leur programme, en formant des instructeurs et en accordant des crédits aux participants.

4.7 ÉDUCATION DES ADULTES ET LES CONSEILS SCOLAIRES

Les commentaires présentés ci-dessous ont été recueillis lors des entrevues effectuées auprès des coordonnateurs des programmes au sujet des services d'éducation des adultes offerts par les conseils scolaires.

- Les collèges communautaires considèrent que les programmes d'éducation des adultes offerts par les conseils scolaires font concurrence aux cours de formation de base. Certains collèges ont souligné que les méthodes pédagogiques utilisées dans le cadre des programmes d'éducation des adultes sont trop similaires aux méthodes traditionnelles du système d'éducation et ne sont pas adaptées aux besoins des adultes. Il s'agit là d'une opinion très subjective dont la véracité ne peut être vérifiée. Les collèges soutiennent également que le système scolaire a l'avantage de pouvoir offrir un programme d'études au niveau de la 12^{e} année et non un programme «équivalent» à la 12^{e} année.

- Certains groupes d'alphabétisation communautaire reçoivent une aide financière du conseil scolaire local en plus de celle qui est accordée par le ministère de la Formation professionnelle. Du point de vue pédagogique, de nombreux programmes d'alphabétisation offerts par les conseils scolaires sont une excroissance des programmes d'alphabétisation assurés par les groupes communautaires. Il existe peu de programmes majeurs et plusieurs petits programmes relativement simples.

- Les conseils scolaires exigent un contrôle relativement plus rigoureux que le ministère de la Formation professionnelle de la part des groupes d'alphabétisation communautaire auxquels ils accordent une aide financière. Ils doivent soumettre un rapport mensuel indiquant le nombre de participants et une évaluation du nombre d'heures de formation. Toutefois, les groupes bénéficiant d'une aide financière du ministère de l'Éducation reçoivent peu de directives des conseils scolaires locaux.

- Les conseils scolaires offrent également des cours de français et d'anglais langue seconde, de même que des cours d'instruction civique et de perfectionnement linguistique, en plus des cours d'alphabétisation et d'apprentissage des mathématiques. En outre, la croissance du nombre de participants se rapporte surtout aux cours d'anglais langue seconde plutôt qu'aux cours d'alphabétisation quoique, dans certains cas, les deux soient difficiles à distinguer.

5.0 CARACTÉRISTIQUES DES PARTICIPANTS AUX PROGRAMMES D'ALPHABÉTISATION

Dans ce chapitre, nous analysons les caractéristiques des participants aux trois programmes du MFP. Les données à ce sujet proviennent du sondage effectué auprès des groupes assurant la prestation des programmes et auprès des partcipants, de même que des statistiques recueillies par le MFP, notamment dans le cas du programme FBO.

5.1 CARACTÉRISTIQUES DES PARTICIPANTS

Les sections suivantes présentent un profil démographique des participants aux programmes FBO, ACO et FBMT du ministère de la Formation professionnelle. Ce profil a été dressé à la lumière des données recueillies à l'aide du sondage. Les caractéristiques des participants aux trois programmes ont été regroupées dans les catégories suivantes :

- niveau de scolarité
- âge
- sexe
- statut d'emploi
- langue maternelle
- origine ethnique
- groupes ayant des besoins spéciaux

Nota : La somme des pourcentages présentés dans les tableaux peut ne pas totaliser 100 pour 100 parce que les données ont été arrondies. La somme des pourcentages présentés dans les tableaux du sondage réalisé auprès des participants peut ne pas totaliser 100 pour 100 en raison de l'utilisation de la réponse «non disponible» par les répondants.

GRAPHIQUE 1
RÉPARTITION DES PARTICIPANTS SELON LES PROGRAMMES ET LE NIVEAU DE SCOLARITÉ

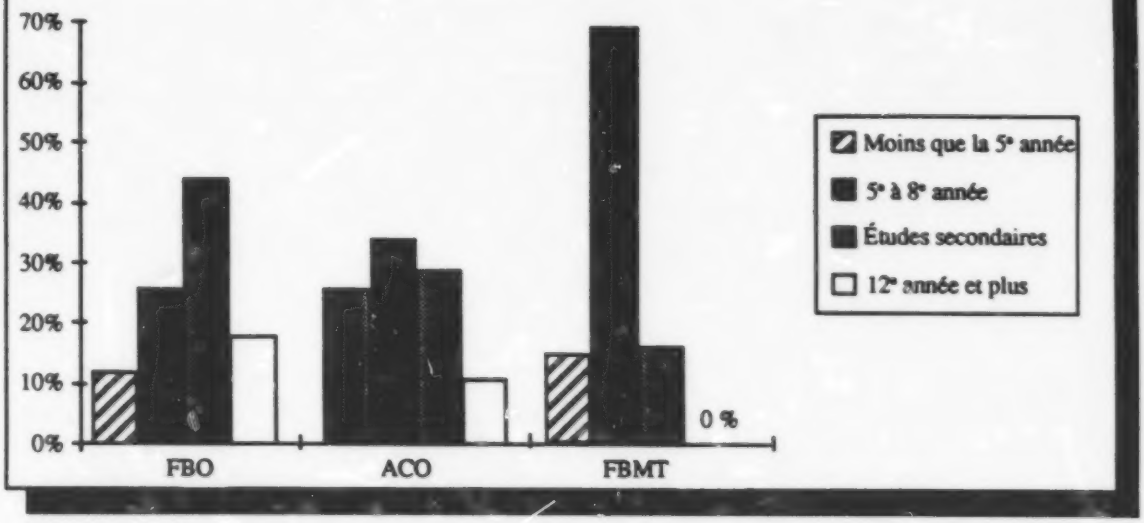

Source : Woods Gordon

5.1.1 Niveau de scolarité des participants

Selon les résultats des sondages, le niveau de scolarité des participants aux programmes d'alphabétisation du Ministère s'établit comme suit :

Niveau de scolarité des participants *	FBO	ACO	FBMT	Participants interrogés ^
5e année et moins (Élémentaire I)	12 %	26 %	15 %	10 %
5e à 8e année (Élémentaire II)	26 %	34 %	69 %	20 %
9e à 11e année (Intermédiaire)	44 %	29 %	16 %	59 %
12e année et plus (Avancé)	19 %	11 %	0 %	10 %

* Données fournies par les coordonnateurs des programmes

^ Données fournies par les participants

Source : Résultats du questionnaire préparé par Woods Gordon

Le niveau de scolarité des participants aux programmes d'alphabétisation du MFP est varié

- Le niveau de scolarité des participants aux programmes est très varié. Certains ont abandonné leurs études, d'autres n'ont jamais fréquenté l'école ou ont vécu de mauvaises expériences à l'école.

- Même si les trois programmes d'alphabétisation sont destinés à des groupes différents, il existe un certain chevauchement de la clientèle. En général, les groupes d'alphabétisation communautaire ont tendance à servir des personnes ayant un niveau plus faible, c'est-à-dire une scolarité inférieure à la 5e année, que les personnes inscrites à un programme de formation dans les collèges. Les entrevues réalisées auprès des coordonnateurs des programmes révèlent que certaines personnes ayant des besoins de base en matière d'alphabétisation ou étant plus âgées ne sont pas à l'aise dans un établissement d'enseignement. Toutefois, une fois que les participants au programme FBO sont plus à l'aise, ils aiment être considérés comme des «étudiants» collégiaux, ce qui peut d'ailleurs leur apporter une certaine confiance.

Une forte proportion des apprenants du programme FBO ont des besoins de base

- À la lumière des données fournies par le ministère de la Formation professionnelle se rapportant à l'année financière 1986, 48 pour 100 des participants au programme FBO ont des besoins de base correspondant aux niveaux élémentaires I et II, comme l'indique le tableau précédent. Cette proportion a atteint 58 pour 100 au cours de l'année financière 1987. Elle est beaucoup plus élevée que celle évaluée à 38 pour 100 d'après les données fournies par les collèges dans le cadre du sondage. Toutefois, dans les deux cas, cette proportion est considérablement plus élevée que le seuil de 20 pour 100 exigé par les directives du programme FBO établies par le Ministère.

- Une augmentation des participants ayant des besoins de base a été constatée par 64 pour 100 des collèges, ce qui reflète l'accroissement général du nombre de participants ayant des besoins de base. En outre, cette tendance s'est manifestée dans la même proportion dans toutes les régions.

- Les collèges ont aussi signalé que 44 pour 100 des participants au programme FBO ont des besoins correspondant au niveau intermédiaire, ce qui constitue une proportion un peu plus élevée que les 36 et 32 pour 100 signalés par le Ministère pour les années financière 1986 et 1987 respectivement.

Le programme ACO est destiné aux personnes du niveau élémentaire I

- Les groupes d'alphabétisation communautaire ont indiqué que 60 pour 100 des apprenants ont une certaine formation de base, c'est-à-dire qu'ils possèdent une scolarité inférieure à la 9e année, tandis que 26 pour 100 ont une scolarité inférieure à la 5e année. Les groupes autochtones d'alphabétisation communautaire comptent 47 pour 100 d'apprenants ayant une certaine formation de base. Pour les groupes francophones, cette proportion est de 52 pour 100.

- En comparaison avec les groupes assurant la prestation du programme FBO, les groupes d'alphabétisation communautaire comptent une proportion beaucoup moins importante d'apprenants ayant des besoins intermédiaires. Comme ces groupes n'ont pas l'habitude de faire passer des tests aux apprenants, cette indication repose essentiellement sur des observations. Seulement 11 pour 100 des apprenants inscrits au programme ACO sont au niveau avancé, tandis que 29 pour 100 sont au niveau de la 10e et 11e année.

La majorité des participants au programme FBMT ont des besoins de base

- Parmi les participants au programme FBMT, 84 pour 100 ont des besoins de base, c'est-à-dire une scolarité inférieure à la 5e année. Seulement 16 pour 100 des participants ont une scolarité de niveau intermédiaire et il n'y en a aucun au niveau avancé. Il est possible que cette situation soit attribuable au fait que le programme FBMT soit surtout destiné aux immigrants et aux travailleurs ayant besoin d'apprendre une langue seconde et pouvant aussi avoir une scolarité inférieure à la 9e année. Dans ce cas, ces données indiquent qu'une proportion importante de participants au programme FBMT sont probablement analphabètes dans leur langue maternelle.

5.1.2 Âge des participants

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'âge des participants.

Âge des participants *	Pop. active de l'Ontario 1987 **	FBO	ACO	FBMT	Participants interrogés ^
Moins de 25 ans	22 %	12 %	26 %	9 %	13 %
25 à 44 ans	51 %	73 %	52 %	62 %	69 %
45 à 54 ans	16 %	12 %	15 %	29 %	12 %
55 ans et plus	11 %	3 %	7 %	1 %	2 %

* Données fournies par les coordonnateurs des programmes
** Statistiques Canada, nº 71-001 au catalogue
^ Données fournies par les participants
Source : Résultats du questionnaire préparé par Woods Gordon

La majorité des participants aux programmes d'alphabétisation du MFP ont entre 25 et 44 ans

- Comme le démontre clairement le tableau précédent, la majorité des participants aux programmes d'alphabétisation du MFP ont entre 25 et 44 ans. Le sondage réalisé auprès des participants révèle que 69 pour 100 font partie de ce groupe d'âge. Par contre, les participants âgés de 55 ans et plus sont peu nombreux. Ils se trouvent surtout dans le programme ACO où ils constituent 7 pour 100 de la clientèle, malgré le fait que les travailleurs de 55 ans et plus représentent 11 pour 100 de la population active de l'Ontario (1987).

La majorité des participants au programme FBO ont entre 25 et 44 ans

- Puisque les critères d'admissibilité au programme FBO stipulent que les participants doivent être âgés de 25 ans et plus (les jeunes de 18 à 24 ans ont accès au programme L'AVENIR), il n'est pas étonnant qu'environ 73 pour 100 des participants à ce programme aient entre 25 et 44 ans. Malgré cette directive, les collèges ont indiqué que 12 pour 100 des participants au programme FBO ont moins de 25 ans. Les entrevues réalisées avec les représentants des collèges ont révélé que plusieurs jeunes de 18 à 24 ans préfèrent le programme FBO en raison du plus grand nombre de cours de perfectionnement scolaire qu'il offre par rapport au programme L'AVENIR.

- Dans l'Ouest de la province, les participants au programme FBO sont un peu plus âgés que ceux des autres régions. Les personnes de 45 ans et plus y constituent 33 pour 100 des participants alors que ce groupe d'âge représente en moyenne 15 pour 100 des participants dans l'ensemble de la province.

Le programme ACO sert tous les groupes d'âge

- Selon les données recueillies lors des entrevues réalisées auprès des coordonnateurs des programmes, l'âge des apprenants du programme ACO va de 9 à 92 ans.

- Plus de la moitié des apprenants servis par les groupes d'alphabétisation communautaire ont entre 25 et 44 ans. Cette situation est semblable à celle constatée dans le cas des groupes anglophones, francophones et autochtones. Toutefois, les groupes autochtones d'alphabétisation communautaire servent une proportion légèrement plus importante que la moyenne de jeunes de moins de 25 ans (35 pour 100 contre 26 pour 100).

- Les groupes francophones d'alphabétisation communautaire servent une proportion légèrement plus importante que la moyenne de personnes de 45 ans et plus (32 pour 100 contre 22 pour 100). Seulement 21 pour 100 des apprenants francophones ont moins de 25 ans, ce qui est relativement plus bas que la moyenne des autres groupes d'alphabétisation communautaire se situant à 26 pour 100.

Les caractéristiques des participants aux programmes FBMT et FBO sont similaires

- Comme dans le cas du programme FBO, la majorité des participants au programme FBMT ont entre 25 et 44 ans et représentent 62 pour 100 de la clientèle. Seulement 1 pour 100 des participants ont 55 ans et plus. Le programme FBMT compte aussi une proportion plus importante de participants âgés entre 45 et 54 ans (29 pour 100) que les programmes FBO (12 pour 100) et ACO (15 pour 100).

GRAPHIQUE 2
RÉPARTITION DES PARTICIPANTS SELON LE SEXE

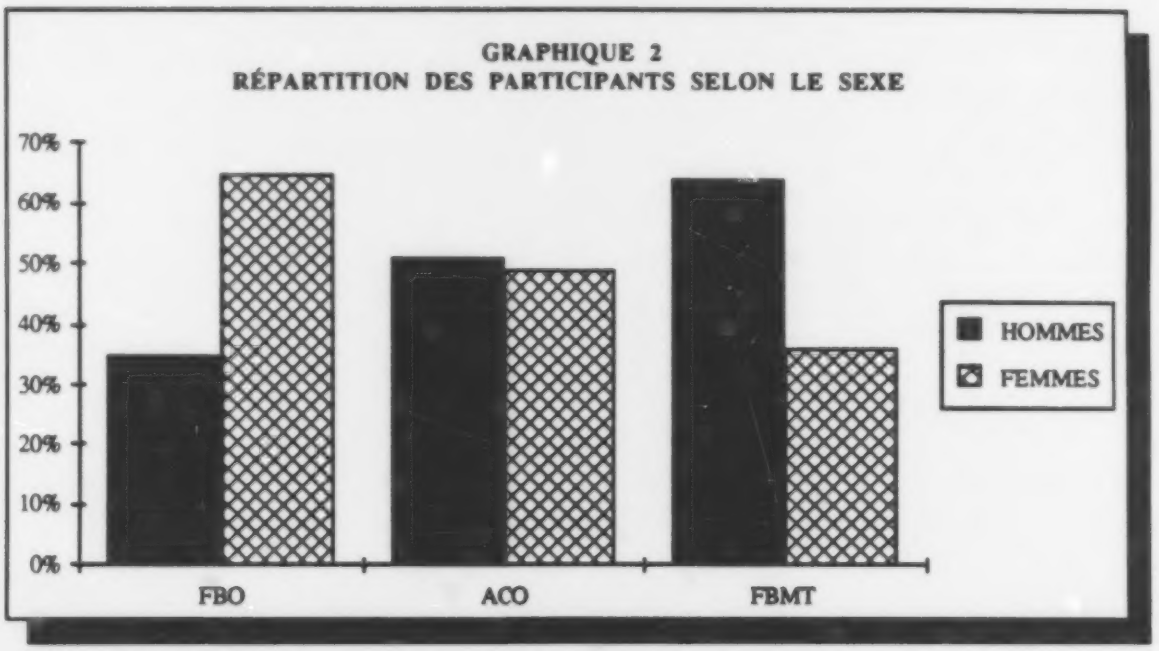

Source : Woods Gordon

5.1.3 Sexe des participants

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la répartition des participants selon leur sexe.

Âge des participants *	FBO	ACO	FBMT	Participants interrogés ^
Hommes	35 %	51 %	38 %	33 %
Femmes	65 %	49 %	62 %	65 %

* Données fournies par les coordonnateurs des programmes

^ Données fournies par les participants

Source : Résultats du questionnaire préparé par Woods Gordon

Les femmes participent plus que les hommes aux programmes du MFP

- Comme le démontre le tableau ci-dessus, le degré de participation des hommes et des femmes varient considérablement selon les programmes. Comme le programme FBO compte le plus grand nombre de participants, dont une proportion importante sont des femmes, la participation des femmes est plus élevée que celle des hommes. En considérant que le taux d'analphabétisme chez les hommes est plus élevé que celui des femmes (25 pour 100 chez les hommes et 22 pour 100 chez les femmes selon l'étude Southam), et que la population est composée d'une proportion presque égale d'hommes et de femmes, il est possible de déduire que les hommes sont sous-représentés au sein des programmes du MFP.

Les femmes participent plus que les hommes au programme FBO

- Les femmes représentent 65 pour 100 des participants au programme FBO et cette proportion est la même dans toutes les régions. Les entrevues réalisées avec les représentants des collèges ont révélé qu'un nombre important de femmes s'inscrivent aux programmes de formation après une mise à pied ou en raison d'un changement survenu dans leur vie, comme une séparation. Elles ont comme but d'améliorer leurs aptitudes professionnelles afin d'être

en mesure de retourner sur le marché du travail. Le programme FBO offre également des allocations spéciales de soutien permettant, entre autres, de défrayer les coûts de garderie encourus par les participants, ce qui rend le programme encore plus accessible aux femmes. De plus, compte tenu du taux de chômage élevé chez les femmes et du fait qu'elles occupent des emplois à temps partiel dans une proportion importante, les femmes sont plus susceptibles d'avoir le temps de suivre ce genre de cours de formation.

Les hommes et les femmes participent de façon équivalente aux programmes des groupes d'alphabétisation communautaire

- Dans l'ensemble, les groupes d'alphabétisation communautaire servent une proportion équivalente d'hommes et de femmes (51 pour 100 et 49 pour 100 respectivement). Pour leur part, les groupes francophones d'alphabétisation communautaire servent une proportion plus élevée d'apprenants masculins (62 pour 100) que féminins, contrairement aux autres groupes d'alphabétisation communautaire.

- Par contre, les groupes autochtones d'alphabétisation communautaire servent une proportion relativement plus importante de femmes (66 pour 100) que d'hommes. Selon les entrevues qui ont été réalisées, il semble que les hommes autochtones soient plus intimidés que les femmes par les problèmes de l'analphabétisme et, en conséquence, ils sont moins portés à s'inscrire aux programmes d'alphabétisation. Cette situation est surtout constatée dans les réserves où il est plus difficile qu'en milieu urbain de s'inscrire à un programme d'alphabétisation tout en préservant son anonymat.

Les femmes sont plus nombreuses à participer au programme FBMT

- Le programme FBMT sert, en moyenne, une proportion plus importante de femmes que d'hommes. Le sondage indique que 62 pour 100 des participants au programme FBMT sont des femmes contre 38 pour 100 d'hommes. À Toronto, un syndicat parrainant un programme a indiqué que 66 pour 100 des participants sont des femmes, tandis que le contraire prévaut pour le programme du Conseil du travail de Hamilton, où la totalité des participants sont des hommes. La proportion élevée de femmes inscrites au programme du Conseil du travail de la région métropolitaine de Toronto reflète sans doute le degré élevé de participation de l'industrie du vêtement où les femmes occupent un nombre important d'emplois. D'un autre côté, les programmes parrainés par les employeurs comptent, en général, une proportion relativement plus élevée de participants masculins.

GRAPHIQUE 3
RÉPARTITION DES PARTICIPANTS SELON LES PROGRAMMES ET STATUT D'EMPLOI

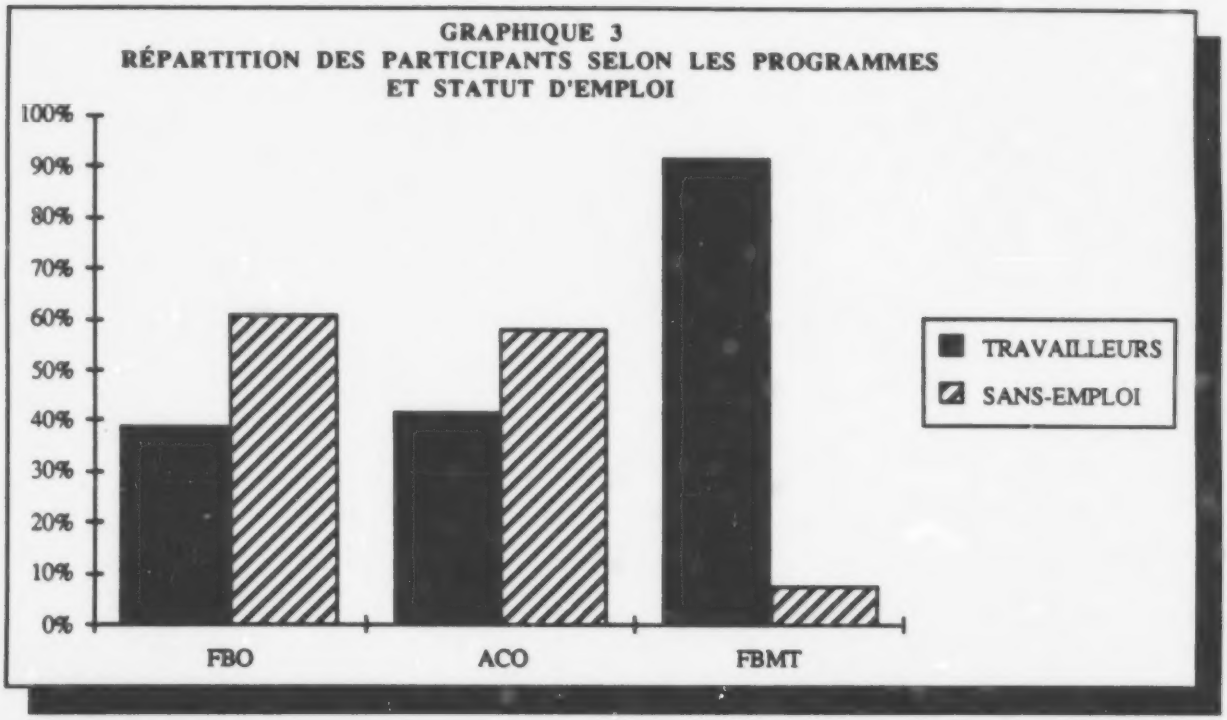

Source : Woods Gordon

5.1.4 Statut d'emploi des participants

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la répartition des participants aux programmes selon leur statut d'emploi.

Statut d'emploi des participants *	FBO	ACO	FBMT	Participants interrogés ^
Travailleurs	39 %	44 %	91 %	48 %
Sans-emploi (court terme)	11 %	9 %	9 %	5 %
Sans-emploi (long terme) **	25 %	24 %	1 %	22 %
Sans-emploi (autre)	25 %	22 %	0 %	26 %

* Données fournies par les coordonnateurs des programmes

** Bénéficiaires de l'aide sociale

^ Données fournies par les participants

Source : Résultats du questionnaire préparé par Woods Gordon

Les sans-emploi participent plus que les travailleurs aux programmes du MFP

- Il semble que les sans-emploi participent dans une proportion plus importante que les travailleurs aux programmes d'alphabétisation du MFP.

- Un certain nombre de conclusions intéressantes peuvent être tirées des résultats du sondage auprès des participants. D'abord, chez les autochtones, les sans-emploi (71 pour 100) représentent une proportion beaucoup plus élevée que la moyenne (51 pour 100). Ensuite, chez les femmes qui ont participé au sondage, le taux de chômage (57 pour 100) est plus élevé que celui des répondants masculins (39 pour 100). Enfin, chez les personnes handicapées qui ont participé au sondage, le taux de chômage est de 62 pour 100, ce qui est nettement plus élevé que la moyenne générale.

GRAPHIQUE 4
RÉPARTITION DES PARTICIPANTS SELON LES PROGRAMMES ET LA LANGUE MATERNELLE

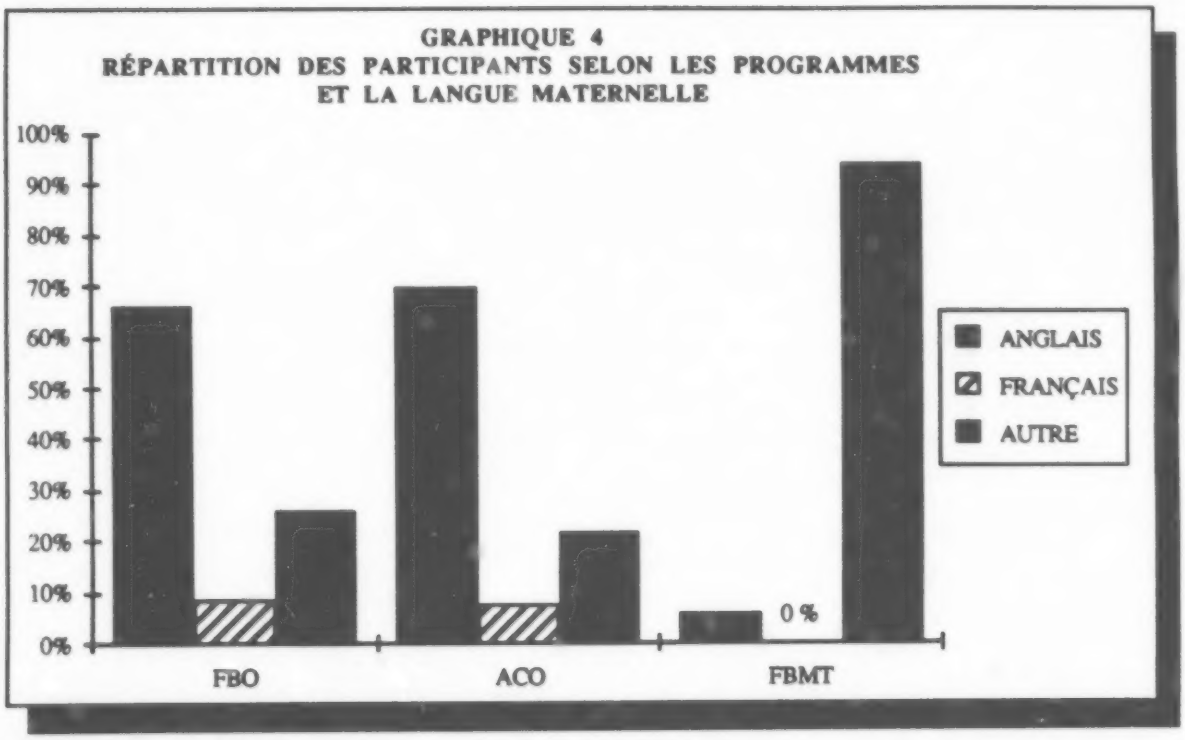

Source : Woods Gordon

Les collèges servent les sans-emploi

- Les sans-emploi représentent une proportion plus important des participants au programme FBO. Les coordonnateurs des programmes FBO ont indiqué que 61 pour 100 des participants sont sans-emploi et que seulement 39 pour 100 occupent un emploi à temps partiel ou à temps plein. Les sans-emploi à long terme, c'est-à-dire les bénéficiaires de l'aide sociale, représentent 25 pour 100 des participants.

- Seuls quelques collèges offrent des cours de formation de base en soirée. Dans les régions où un programme FBO n'est pas disponible, les travailleurs ont plus de difficulté à s'inscrire à ce programme, ce qui peut expliquer leur plus faible participation.

Le programme ACO sert une proportion importante de travailleurs

- Parmi les apprenants inscrits aux programmes des groupes d'alphabétisation communautaire, 44 pour 100 occupent un emploi et 24 pour 100 sont sans-emploi à long terme, ce qui est comparable aux données relatives au programme FBO.

- Le statut d'emploi varie considérablement selon les régions. Dans la région du Centre de l'Ontario, 62 pour 100 des participants occupent un emploi, comparativement à 25 pour 100 dans la région de l'Est, 30 pour 100 dans le Nord et 46 pour 100 dans l'Ouest. Ce sont les groupes d'alphabétisation communautaire de l'Est de la province qui servent la proportion la plus importante de sans-emploi, soit 51 pour 100.

- Par contre, les groupes autochtones d'alphabétisation ont indiqué que la proportion de travailleurs inscrits à leurs programmes est peu importante. Seulement 6 pour 100 des apprenants occupent un emploi et, parmi le reste, 25 pour 100 sont des sans-emploi à long terme. Les groupes francophones d'alphabétisation communautaire servent aussi une proportion de travailleurs (29 pour 100) inférieure à la moyenne générale (44 pour 100).

Le programme FBMT sert principalement les travailleurs

- Comme il est à prévoir, en raison de la nature même du programme FBMT, la majorité des participants (91 pour 100) sont des travailleurs.

5.1.5 Langue maternelle des participants

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la répartition des participants selon leur langue maternelle.

Langue maternelle des participants *	FBO	ACO	FBMT	Participants interrogés ^
Anglais	65 %	70 %	6 %	64 %
Français	8 %	7 %	0 %	9 %
Autre	26 %	23 %	94 %	25 %

* Données fournies par les coordonnateurs des programmes

^ Données fournies par les participants

Source : Résultats du questionnaire préparé par Woods Gordon

Les participants aux programmes du MFP sont principalement des anglophones

- Le tableau ci-dessus démontre clairement que la majorité des participants aux programmes d'alphabétisation du MFP sont anglophones. Le français semble être la langue maternelle d'environ 5 à 10 pour 100 des participants.

Même si la majorité des participants sont anglophones, leur proportion varie selon les régions

- L'anglais est la langue maternelle de 65 pour 100 des participants au programme FBO. Par contre, la proportion d'anglophones varie considérablement selon les régions, allant d'un minimum de 59 pour 100 dans la région du Centre à un maximum de 98 pour 100 dans l'Est. Cette situation reflète le nombre relativement plus élevé d'immigrants qui se sont établis dans la région du Centre, notamment à Toronto.

Le programme ACO sert tous les groupes linguistiques

- Parmi les apprenants inscrits au programme ACO, 70 pour 100 sont de langue maternelle anglaise. Dans l'Est de l'Ontario, cette proportion est de 79 pour 100, ce qui est légèrement plus élevé qu'ailleurs.

- C'est dans le Nord de la province que l'on trouve la plus importante proportion d'apprenants francophones, soit 16 pour 100, alors qu'elle est de 5 pour 100 dans la région du Centre, de 8 pour 100 dans l'Est et de 4 pour 100 dans l'Ouest. En moyenne, les francophones représentent 7 pour 100 des apprenants.

Le programme FBMT sert les personnes dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français

- Parmi les participants au programme FBMT, 94 pour 100 ont une langue maternelle autre que l'anglais ou le français. Ceci reflète l'orientation des programmes parrainés par les employeurs et les syndicats envers les travailleurs immigrants.

- Un grand nombre de participants au programme FBMT ont immigré au Canada, ce qui signifie qu'une forte proportion ont une langue maternelle autre que l'anglais ou le français. Les résultats du sondage indiquent que de nombreux travailleurs inscrits au programme ont des connaissances élémentaires de l'anglais ou du français et que beaucoup d'autres semblent être analphabètes dans leur langue maternelle.

- Il est à signaler qu'il n'existait aucun programme FBMT à l'intention des francophones au moment de la rédaction du présent rapport.

5.1.6 Origine des participants

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la répartition des participants selon leur origine.

Origine des participants *	FBO	ACO	FBMT	Participants interrogés ^
Anglophones	52 %	55 %	7 %	47 %
Francophones	7 %	7 %	1 %	10 %
Européen du Sud	2 %	6 %	18 %	7 %
Européen du Nord	8 %	2 %	3 %	10 %
Européen de l'Est	3 %	2 %	2 %	4 %
Amérique du Sud	2 %	1 %	1 %	1 %
Amérique centrale	1 %	2 %	0 %	1 %
Chinois	3 %	2 %	4 %	1 %
Japonais	0 %	1 %	0 %	0 %
Autres pays asiatiques	8 %	3 %	39 %	4 %
Noirs	9 %	5 %	0 %	5 %
Autochtones	3 %	10 %	7 %	6 %
Autres minorités visibles	2 %	5 %	17 %	3 %

* Données fournies par les coordonnateurs des programmes

^ Données fournies par les participants

Source : Résultats du questionnaire préparé par Woods Gordon

Les programmes du MFP servent principalement la population anglophone, mais plusieurs groupes ethniques y participent également

- Les anglophones représentent la plus importante proportion des participants aux programmes d'alphabétisation du MFP, suivies des francophones et des européens. En moyenne, les autochtones représentent environ 5 pour 100 des participants.

Le programme FBO sert principalement les anglophones

- Les anglophones représentent 52 pour 100 des participants au programme FBO.

- C'est dans la région du Centre de l'Ontario que l'on trouve la proportion la plus importante de personnes qui ne sont pas anglophones. Cette situation est attribuable au nombre relativement plus élevé d'immigrants qui se sont établis dans la région du Centre que dans les autres régions de la province.

Les autochtones participent en plus grand nombre au programme ACO

- Les autochtones représentent 10 pour 100 des apprenants du programme ACO, ce qui est relativement plus élevé que leur participation aux autres programmes, soit 3 pour 100 au programme FBO et 7 pour 100 au programme FBMT.

- Dans le Nord, la proportion d'autochtones est de 27 pour 100, ce qui est nettement supérieur à la moyenne générale de 10 pour 100 pour l'ensemble des régions.

Le programme FBMT sert un grand nombre de personnes d'origine siatique

- La répartition de l'origine des participants au programme FBMT est très différente de celle des participants aux programmes FBO et ACO. Seulement 7 pour 100 des participants au programme FBMT sont anglophones, comparativement à 52 pour 100 pour le programme FBO et 55 pour 100 pour le programme ACO. En outre, le programme FBMT compte une proportion plus importante que les autres programmes de personnes d'origine asiatique (39 pour 100), d'Européens du Sud (18 pour 100), d'autochtones (7 pour 100) et de membres d'autres minorités visibles (17 pour 100).

5.1.7 Autres groupes ayant des besoins spéciaux parmi les participants

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la répartition des groupes ayant des besoins spéciaux parmi les participants aux programmes d'alphabétisation du MFP.

Autres groupes servis par les programmes *	FBO	ACO	FBMT
Mères chef de famille	15 %	5 %	0 %
Handicapés physiques	5 %	3 %	N. D.
Handicapés mentaux	4 %	8 %	N. D.
Personnes handicapées par une maladie	3 %	2 %	N. D.
Personnes apprenant une langue seconde	12 %	13 %	92 %
Pers. sous-représentées au sein de la main-d'oeuvre	12 %	8 %	1 %
Personnes vivant dans les régions éloignées	3 %	2 %	0 %
Anciens délinquants	N. D.	3 %	N. D.
Autre	2 %	3 %	N. D.

* Données fournies par les coordonnateurs des programmes

Les programmes du MFP servent un nombre important de mères chef de famille et de personnes sous-représentées au sein de la main-d'oeuvre

- Dans l'ensemble, les trois programmes d'alphabétisation du MFP servent un nombre relativement important de personnes ayant des besoins spéciaux, y compris les mères chef de famille, les handicapés mentaux et physiques, les personnes devant apprendre une langue seconde et les personnes sous-représentées au sein de la main-d'oeuvre.

Le programme FBO sert une proportion plus importante de mères chef de famille

- Parmi les participants au programme FBO, 15 pour 100 sont des mères chef de famille. Le désir d'améliorer leurs aptitudes ou de réintégrer le marché du travail sont les principales raisons de leur participation au programme, qui est d'ailleurs facilitée par les allocations spéciales de soutien permettant de défrayer les coûts de garderie, de transport et d'hébergement. Les personnes sous-représentées au sein de la main-d'oeuvre représentent 12 pour 100 des participants à ce groupe.

- Toutefois, comme le démontre le tableau précédent, le programme FBO sert une proportion relativement plus faible de handicapés mentaux et physiques et de personnes handicapées par une maladie que le programme ACO.

Le programme ACO sert divers groupes de personnes ayant des besoins spéciaux

- Le programmes ACO sert plusieurs groupes de personnes ayant des besoins spéciaux et identifiés par le Ministère, y compris les mères chef de famille (5 pour 100), les personnes handicapées (13 pour 100) et les personnes sous-représentées au sein de la main-d'oeuvre (8 pour 100).

Le programme FBMT sert les personnes apprenant une langue seconde

- Les personnes appenant une langue seconde représentent 92 pour 100 des participants au programme FBMT, ce qui reflète l'élément important des cours d'anglais langue seconde de ce programme.

5.2 LACUNES ENTRE LES PROGRAMMES

Pour analyser la participation de ces groupes, nous avons utilisé le profil démographique de la population analphabète de l'Ontario contenu dans le rapport Literacy Ontario - A Research Report, réalisé en juin 1988 par le Creative Research Group (CRG) pour le compte du MFP. Ce profil a été élaboré à l'aide des données de l'étude Southam. En d'autres termes, nous avons analysé le profil démographique des participants aux programmes d'alphabétisation du MFP dans le but de déterminer s'ils constituent un échantillonnage représentatif de la population analphabète.

Par exemple, selon l'étude du CRG, 46 pour 100 de la population analphabète de l'Ontario occupe un emploi à temps partiel ou à temps plein. Par contre, seulement 39 pour 100 des participants au programme FBO ont indiqué qu'ils occupaient un emploi, ce qui signifie qu'il y a une sous-représentation de la population analphabète de l'Ontario au sein du programme FBO. En conséquence, lorsque le taux de représentation d'un de ces groupes dans les programmes du MFP est inférieur à sa proportion au sein de la population analphabète de l'Ontario, nous indiquons qu'il s'agit d'un groupe *sous-représenté* dans les programmes d'alphabétisation du MFP. Lorsque le taux de représentation d'un de ces groupes dans les programmes du MFP est supérieur à sa proportion au sein de la population analphabète de l'Ontario, nous indiquons qu'il s'agit d'un groupe *bien représenté . (Veuillez noter qu'il s'agit là d'une description quantitative et non qualitative).* Les statistiques à ce sujet sont présentées dans le tableau ci-contre.

Notre analyse présente également les opinions des coordonnateurs des programmes au sujet des groupes qui sont sous-représentés dans les programmes d'alphabétisation et de formation de base du Ministère.

5.2.1 Groupes sous-représentés dans les programmes d'alphabétisation du MFP

Participants au niveau de base

- Neuf collèges croient que les personnes ayant besoin d'une formation de base en alphabétisation (niveau élémentaire I) sont sous-représentées dans le programme FBO. Les résultats du sondage confirment cette situation, mais le taux de cette sous-représentation est faible. Les collèges ont indiqué que 38 pour 100 des participants au programme FBO reçoivent une formation de base, alors que l'étude Southam évalue à 40 pour 100 la proportion de la population analphabète de l'Ontario ayant besoin d'une formation de base.

- Le programme FBO semble éprouver de la difficulté à servir les personnes ayant besoin d'une formation de base (celles dont la scolarité est inférieure à la 9e année), en raison du degré élevé de consultations et de formation individuelle qui leur est nécessaire. Malgré cela, les collèges servent une proportion de personnes ayant besoin d'une formation de base beaucoup plus importante que les 20 pour 100 établis par les directives du Ministère. Par ailleurs, puisque la taille des classes doit être réduite pour assurer le succès de l'apprentissage au niveau élémentaire I, cette exigence entraîne des coûts supplémentaires pour les collèges.

- La plupart des collèges offrant des programmes depuis un certain temps ont indiqué que les demandes d'inscription sont relativement nombreuses. Toutefois, en raison des resources limitées, certains collèges doivent choisir les groupes qu'ils serviront dans le cadre du programme FBO.

- À la lumière du profil démographique de la population analphabète de l'Ontario présenté dans l'étude Southam, on peut conclure que les personnes ayant besoin d'une formation de base, particulièrement celles dont la scolarité est inférieure à la 5e année, sont bien représentées dans les programmes d'alphabétisation du MFP. Les personnes ayant besoin d'une formation correspondant au niveau élémentaire II semblent sous-représentées dans le programme FBO, mais elles sont bien représentées dans le programme ACO.

Participants au niveau avancé

- Il est intéressant de signaler qu'en comparant les données démographiques de la population analphabète de l'Ontario présentées dans l'étude Southam, on constate que les personnes ayant besoin d'une formation au niveau avancé (celles dont la scolarité est supérieure à la 12e année) sont sous-représentées dans les programmes du MFP. Cette sous-représentation est de 13 pour 100 dans le cas du programme FBO, de 21 pour 100 pour le programme ACO et de 32 pour 100 pour le programme FBMT. Les résultats du sondage réalisé auprès des participants confirment cette situation en démontrant que le taux de sous-représentation de ce segment de la population analphabète de l'Ontario est de 22 pour 100 pour les trois programmes du MFP.

Travailleurs plus âgés

- Étant donné que les statistiques démographiques présentées dans l'étude Southam ne fournissent pas une répartition de la population analphabète de l'Ontario selon les groupes d'âge, nous avons utilisé les données de Statistique Canada se rapportant à la population active de l'Ontario comme point de comparaison. Il est évident que les travailleurs plus âgés sont sous-représentés dans les programmes d'alphabétisation et de formation de base du MFP. Les travailleurs de 55 ans et plus ne représentent que 3 pour 100 des participants au programme FBO, 7 pour 100 des participants au programme ACO et 1 pour 100 des participants au programme FBMT, alors qu'ils représentent 11 pour 100 de la population active de l'Ontario.

- En général, les participants plus âgés sont des travailleurs manuels qui n'ont pas eu besoin jusqu'à maintenant d'aptitudes de lecture et d'écriture pour accomplir leur travail. Compte tenu du fait que leur capacité à accomplir des travaux manuels décline avec l'âge et qu'ils doivent acquérir des aptitudes de lecture et d'écriture pour être en mesure de trouver un autre emploi, il est probablement que nombre d'entre eux doivent recevoir une formation de base. Toutefois, les travailleurs plus âgés peuvent être relativement plus vulnérables aux préjudices découlant de l'analphabétisme que les personnes d'autres groupes d'âge. Ceci peut expliquer le taux relativement faible de leur participation aux programmes d'alphabétisation du MFP.

Participation des hommes et des femmes

- Dans l'ensemble, la participation des femmes semble plus élevée que celle des hommes. Cette situation s'explique par le fait que le programme FBO sert un nombre de personnes beaucoup plus important que les deux autres programmes et que les femmes y participent en grand nombre. Comme le taux d'analphabétisme chez les hommes (25 pour 100) est plus élevé que chez les femmes (22 pour 100) et que la population totale de l'Ontario comporte une proportion à peu près égale d'hommes et de femmes, ceci semble indiquer que les hommes sont sous-représentés au sein des programmes du MFP.

Participation des francophones

- À la lumière des données démograpiques se rapportant à l'origine ethnique, il semble que la population francophone analphabète de l'Ontario soit sous-représentée dans les programmes d'alphabétisation du MFP. Cette sous-représentation est de 5 pour 100 dans le cas du programme FBO et du programme ACO. Puisqu'il n'existe aucun programme FBMT à l'intention des francophones, on peut en conclure que les francophones y sont sous-représentés par rapport à leur proportion au sein de l'ensemble de la population analphabète de la province.

- Par contre, à la lumière des données démographiques se rapportant à la langue maternelle, la population francophone analphabète semble bien servie par les programmes d'alphabétisation du MFP. Dans l'ensemble de la population analphabète de l'Ontario, la proportion des francophones est de 8 pour 100, alors qu'ils représentent la même proportion des participants au programme FBO et 7 pour 100 des participants au programme ACO. Il n'existe aucun

programme FBMT à l'intention des francophones. On peut donc conclure que, dans l'ensemble, la proportion de francophones participant aux programmes d'alphabétisation du MFP est équivalente à leur proportion au sein de la population analphabète de la province.

- Toutefois, il faut souligner que de nombreux participants francophones reçoivent une formation en anglais plutôt qu'en français. Il est donc probable que les francophones soient sous-représentés dans les programmes d'alphabétisation de langue française du MFP.

- Les groupes francophones d'alphabétisation communautaire se préoccupent surtout de la prestation de services d'alphabétisation à l'intention des femmes et ils estiment que ces dernières sont sous-représentées dans les programmes francophones d'alphabétisation.

Participation des personnes handicapées

- Certains programmes ont été mis sur pied pour servir les personnes ayant des difficultés d'apprentissage et des besoins spéciaux connexes. Toutefois, la plupart des groupes d'alphabétisation communautaire ont indiqué qu'ils éprouvent de la difficulté à trouver du matériel pédagogique adéquat ou à offrir des services à ces personnes.

- Les groupes d'alphabétisation communautaire ont plus de difficulté à recruter des formateurs pour les personnes ayant des difficultés d'apprentissage ou les handicapés mentaux parce que l'apprentissage de ces personnes exige des méthodes pédagogiques particulières pour lesquelles les formateurs bénévoles n'ont reçu aucune formation. En outre, les handicapés physiques sont sous-représentés parce que les groupes d'alphabétisation communautaire n'ont pas accès aux méthodes pédagogiques particulières dont ils ont besoin. Parmi les groupes d'alphabétisation communautaire ayant participé au sondage, 16 pour 100 ont indiqué que les personnes handicapées sont les plus difficiles à toucher et à servir.

- Les résultats du sondage démontrent que les handicapés physiques sont sous-représentés dans les programmes FBO et ACO comparativement à la proportion de la population analphabète qu'ils représentent. Le sondage réalisé auprès des participants révèle que, dans l'ensemble, les personnes handicapées sont sous-représentées dans une proportion de 6 pour 100 dans les programmes d'alphabétisation du MFP. Les personnes handicapées représentent 25 pour 100 de la population analphabète de l'Ontario, alors qu'elles ne représentent que 19 pour 100 des participants interviewés.

Participation des mères chef de famille

- Les groupes d'alphabétisation communautaire ont indiqué qu'ils ont de la difficulté à servir les mères chef de famille parce que le programme ACO n'offre pas d'allocations spéciales de soutien permettant de couvrir les frais de garderie, même si certains groupes reçoivent une aide financière pour offrir ce service. Parmi les répondants au sondage, 15 pour 100 ont indiqué que les mères chef de famille sont les plus difficiles à toucher et à servir.

Participation des travailleurs, des sans-emploi et des personnes sous-représentées au sein de la main-d'oeuvre

- Les travailleurs analphabètes sont nettement sous-représentés dans le programme FBO, puisque 27 pour 100 des participants à ce programme occupent un emploi alors que la proportion de travailleurs au sein de la population analphabète de l'Ontario est de 46 pour 100. Cette situation n'a rien d'étonnant puisque ce programme doit être suivi à temps plein et que certains collèges n'offrent pas de cours de formation de base en soirée. Sept collèges ont indiqué que les sans-emploi à court terme pourraient être mieux servis par le programme FBO.

- Certains groupes d'alphabétisation communautaire ont indiqué qu'ils éprouvent de la difficulté à servir les sans-emploi et les personnes sous-représentées au sein de la main-d'oeuvre, surtout les personnes qui ont le désir d'apprendre, parce qu'ils ne peuvent pas leur offrir plus de quatre heures de cours par semaine. Toutefois, notre analyse révèle que les apprenants inscrits aux programmes offerts par les groupes d'alphabétisation communautaire représentent une proportion équilibrée de travailleurs et de sans-emploi.

- Le sondage réalisé auprès des participants révèle que, dans l'ensemble, les sans-emploi sont sous-représentés dans les programmes d'alphabétisation du MFP dans une proportion de 3 pour 100.

Autre

- Les groupes d'alphabétisation communautaire ont indiqué qu'ils ont de la difficulté à recruter d'autres apprenants en raison du financement limité qu'ils reçoivent. En conséquence, ils peuvent difficilement servir les personnes vivant dans des régions éloignées.

5.2.2 Obstacles au recrutement des participants

Les collèges considèrent que les ressources financières insuffisantes et les problèmes de transport sont les principaux obstacles

- Les résultats du sondage révèlent que 41 pour 100 des collèges considèrent que la situation financière des personnes, surtout l'absence d'un revenu stable, constitue le principal obstacle au recrutement des participants au programme FBO. Les problèmes de transport des personnes vivant dans des régions éloignées constituent le deuxième obstacle en ordre d'importance. L'absence de garderies est également un obstacle, surtout pour les mères célibataires.

Les groupes d'alphabétisation communautaire considèrent que les préjudices au sujet de l'analphabétisme et les problèmes de transport sont les principaux obstacles

- Les groupes d'alphabétisation communautaire considèrent, dans une proportion de 21 pour 100, que les préjudices et la crainte découlant de l'analphabétisme constituent des obstacles au recrutement des apprenants. Les problèmes de transport, comme l'endroit où les cours sont donnés, la distance à parcourir et les frais de transport, ont été mentionnés par 17 pour 100 des groupes d'alphabétisation communautaire.

- Comme dans le cas du programme FBO, quelques groupes d'alphabétisation communautaire ont indiqué que l'absence d'aptitude de lecture constitue un obstacle au même titre que le financement limité et l'absence de services de garderie.

5.2.3 Groupes bien représentés dans les programmes d'alphabétisation du MFP

Femmes

- Tel que mentionné précédemment, les programmes d'alphabétisation du MFP semblent mieux servir les femmes que les hommes, même si le taux d'analphabétisme des hommes est de 3 pour 100 supérieur à celui des femmes.

Autochtones

- Selon les données de l'étude Southam, les autochtones, dont le taux d'analphabétisme est évalué à environ 56 pour 100, représentent moins de 1 pour 100 de la population analphabète de l'Ontario.[1] Par contre, à la lumière des résultats du sondage, les autochtones représentent 10 pour 100 des apprenants inscrits au programme ACO, 3 pour 100 des participants au programme FBO et 7 pour 100 des participants au programme FBMT.

- Dans le sondage se rapportant au programme FBO, sept collèges ont indiqué que les autochtones pourraient être mieux servis par le programme FBO. Trois de ces collèges sont situés dans l'Est de la province et deux dans le Nord.

[1] Il est possible que la population analphabète autochtone soit sous-représentée dans l'étude Southam en raison de la mobilité de ce segment de population.

6.0 EFFICACITÉ DES PROGRAMMES

6.1 APPROCHE CONCEPTUELLE DE L'ÉVALUATION

Dans le but de déterminer l'efficacité des programmes, il est nécessaire d'analyser les différentes approches conceptuelles pouvant être utilisées à cette fin. Pour une plus grande simplicité, ces approches sont regroupées en quatre catégories.

1. Perspectives des coordonnateurs des programmes et des participants. Quelles sont les perspectives et les attitudes des coordonnateurs des programmes et des participants en matière d'alphabétisation et de formation de base?

2. Degré d'alphabétisation. Dans quelle mesure les programmes permettent-ils d'accroître le degré d'alphabétisation et de formation de base?

3. Emploi et résultats de la formation. Dans quelle mesure les participants aux programmes réussissent-ils à trouver un emploi ou poursuivent-ils leur formation? Quels sont les résultats de la formation?

4. Réalisation des objectifs du Ministère pour chaque programme. Dans quelle mesure le Ministère réalise-t-il les objectifs fixés pour chaque programme? Dans quelle mesure les objectifs des groupes assurant la prestation des programmes d'alphabétisation sont-ils compatibles avec les objectifs du Ministère?

6.2 PERSPECTIVES DES PROGRAMMES ET DES PARTICIPANTS

Dans un premier temps, nous analyserons les perspectives des coordonnateurs des programmes et des participants et les motifs pour lesquels ces derniers s'inscrivent aux programmes de formation. Les coordonnateurs de chacun des programmes font une évaluation différente du succès de leur programme.

Les groupes indépendants évaluent différemment que les collèges le succès des programmes

- Les collèges ont tendance à évaluer le succès des programmes en fonction du nombre de participants inscrits, du nombre d'heures d'apprentissage et du nombre de participants terminant leur plan de formation et poursuivant leur formation, surtout en s'inscrivant à d'autres cours collégiaux.

- Par contre, la persective des groupes d'alphabétisation communautaire face à l'évaluation de leur programme est moins rigoureuse . Certains groupes estiment que chaque personne inscrite au programme témoigne de son succès. Cette attitude reflète l'approche des programmes offerts par les groupes d'alphabétisation communautaire selon laquelle les programmes sont conçus en fonction des besoins et des objectifs des apprenants. Même s'il s'agit d'une évaluation à court terme, les groupes peuvent juger que leur programme a connu un succès si les apprenants atteignent les objectifs qu'ils se sont fixés.

- Pour les employeurs et les syndicats, le succès des programmes est déterminé par le degré d'amélioration des aptitudes professionnelles des travailleurs.

- Il paraît évident que les groupes d'alphabétisation communautaire, qui n'offrent que des services d'alphabétisation, ont un meilleur contrôle sur ces services que les organismes offrant plus d'un programme. Cette situation s'explique par le fait que les services d'alphabétisation des organismes offrant plus d'un programme sont en concurrence pour se partager l'espace, le personnel, de même que les autres ressources, et ne reçoivent pas nécessairement une attention prioritaire des personnes chargées de prendre les décisions.

Nous analyserons maintenant les perspectives des participants aux programmes de formation.

6.2.1 Objectifs et motifs des participants

Le sondage réalisé auprès des participants a permis de leur demander d'indiquer les motifs pour lesquels ils se sont inscrits à un programme. Le tableau ci-dessous indique la fréquence des motifs mentionnés.

Proportion des participants qui ont répondu «Oui» selon les programmes

Motif	FBO (N=357)	ACO * (N=172)
Pour obtenir un emploi	23,0 %	10,5 %
Pour obtenir un meilleur emploi	20,7 %	9,3 %
Pour obtenir un meilleur salaire	3,1 %	2,4 %
Pour améliorer mes aptitudes professionnelles	26,1 %	17,4 %
Pour satisfaire mon employeur	1,1 %	1,7 %
Pour pouvoir m'inscrire à d'autres programmes de formation	26,1 %	8,7 %
Pour améliorer mes connaissances	32,5 %	68,6 %

* L'échantillonnage des apprenants a été choisi par les coordonnateurs

Source : Résultats du questionnaire préparé par Woods Gordon

L'amélioration des connaissances et des aptitudes professionnelles est un motif important pour les participants au programme FBO

- Il est évident que les personnes s'inscrivant au programme FBO ont des motifs d'ordre professionnel, comme obtenir un emploi, obtenir un meilleur emploi et améliorer ses aptitudes professionnelles. Très peu ont mentionné qu'ils se sont inscrits pour satisfaire aux exigences d'un employeur ou pour obtenir un meilleur salaire.

- Toutefois, l'amélioration des connaissances est le motif mentionné par le plus grand nombre de participants au programme FBO (33 pour 100), mais dans une proportion moins importante que les apprenants inscrits au programme ACO (69 pour 100).

Les apprenants inscrits au programme ACO veulent améliorer leurs connaissances par rapport à leurs objectifs professionnels

- Contrairement aux participants aux programmes FBO et FBMT, on ne s'inscrit pas au programme ACO dans le but d'améliorer ses possibilités d'emploi ou ses aptitudes professionnelles, même si cela peut être le résultat de la participation à ce programme.

- L'amélioration des connaissanceses est le motif mentionné par le plus grand nombre d'apprenants inscrits au programme ACO dans une proportion de près de 69 pour 100.

- Cette situation est confirmée par les résultats des groupes de discussion avec les apprenants inscrits au programme ACO que nous avons rencontrés. Ceux-ci ont tendance à avoir des objectifs à court terme visant à améliorer leur confiance et leur assurance face à la vie quotidienne. Plusieurs considèrent que des objectifs à court terme sont beaucoup plus réalistes que des objectifs d'emploi pour les apprenants du niveau élémentaire, parce que l'acquisition d'aptitudes professionnelles est un processus à long terme. L'objectif de retourner sur le marché du travail est souvent irréaliste pour les apprenants du niveau élémentaire en raison du trop grand écart entre leurs aptitudes et celles requises sur le marché du travail.

- Toutefois, comme le démontre le tableau précédent, les motifs liés à l'emploi sont importants pour certains apprenants inscrits au programme ACO, mais dans une moindre mesure que pour les participants au programme FBO. Parmi les motifs liés à l'emploi, l'amélioration des aptitudes professionnelles et la possibilité de s'inscrire à d'autres programmes de formation sont les motifs mentionnés le plus souvent, alors que le motif d'être mieux payé est relativement moins important.

- Lors des entrevues réalisées avec les apprenants inscrits au programme ACO, les motifs suivants ont été mentionnés :

  Court terme

  - avoir plus d'assurance
  - acquérir des aptitudes de base
  - améliorer mes connaissances générales
  - obtenir mon permis de conduire
  - effectuer mes transactions bancaires
  - lire les journaux
  - faire la lecture à mes enfants

  Long terme

  - m'inscrire à d'autres programmes de formation
  - obtenir un emploi ou améliorer mon emploi

Les participants au programme FMBT invoquent des motifs liés à l'emploi

- Même si cet aspect du sondage n'a pas été effectué auprès des participants au programme FBMT, les entrevues réalisées auprès de certains d'entre eux ont permis de constater que leurs motifs ont tendance à être liés à l'emploi. Un grand nombre sont des immigrants qui désirent améliorer leurs aptitudes de communication et de compréhension en milieu de travail. Ils considèrent que ce programme offre ni plus ni moins que des cours gratuits d'anglais langue seconde dont ils ont besoin pour obtenir de l'avancement professionnel et vivre dans leur nouveau pays.

6.2.2 Opinions des participants sur la prestation des programmes

- La majorité des participants au programme FBO (70,9 pour 100) sont inscrits à temps plein (5 heures par jour), ce qui s'explique par le fait que 75,6 pour 100 des participants au programme FBO ayant répondu au sondage sont sans-emploi. Par contre, les apprenants inscrits au programme ACO suivent les cours à temps partiel parce que la majorité d'entre eux (56 pour 100) occupent un emploi.

- Les cours offerts dans le cadre du programme FBO sont plutôt donnés en classe ou en groupe de huit personnes et plus. Par contre, 88,4 pour 100 des apprenants inscrits au programme ACO ont indiqué qu'ils recevaient une formation individuelle. Appelés à indiquer la méthode pédagogique qu'ils préfèrent, 82,4 pour 100 des apprenants ont mentionné la formation individuelle. Pour leur part, les participants au programme FBO ont des opinions plus partagées, puisque 32,3 pour 100 d'entre eux ont indiqué la formation en classe, tandis que 28,6 pour 100 préfèrent la formation individuelle. Dans les groupes de discussion, les participants au programme FBO ont souligné qu'ils aimeraient avoir accès à un plus grand nombre d'instructeurs.

- Seulement 5 pour 100 des participants au programme FBO ont indiqué qu'ils reçoivent une formation en informatique. Les collèges ont d'ailleurs souligné qu'ils n'ont pas les ressources nécessaires pour offrir les cours de formation en informatique du programme FBO.

- Plus de 57 pour 100 des participants se sont dits très satisfaits du matériel pédagogique utilisé, tandis que 35,6 pour 100 le jugent adéquat et 6,7 pour 100 estiment qu'il ne convient pas à leurs besoins.

6.2.3 Opinions des participants sur l'efficacité des programmes

- Les participants interviewés ont indiqué qu'ils sont satisfaits de la qualité de la formation qu'ils reçoivent, de l'organisation des cours, du matériel pédagogique, de la taille des classes, de la durée des cours et des installations. Le taux d'insatisfaction au sujet de ces aspects semble être plus élevé parmi les participants au programme FBO que parmi les apprenants inscrits au programme ACO, bien qu'il soit relativement faible, puisque moins de 20 pour 100 des répondants ont indiqué que l'un ou l'autre de ces aspects est «inadéquat» dans l'ensemble des programmes.

- Le sondage a également permis de demander aux participants d'exprimer leur opinion au sujet des avantages que les programmes FBO ou ACO leur procurent dans leur vie quotidienne. Le tableau ci-dessous énumère les avantages mentionnés le plus souvent.

Répartition (%) des avantages mentionnés par les participants

Avantage	FBO (N=357)	ACO* (N=172	Total** (N=539)
Je lis mieux	13,2	46,5	23,7
J'ai plus d'assurance	24,1	23,3	23,7
J'ai de meilleures aptitudes de communication	13,2	13,4	13,2
J'écris mieux	6,7	14,0	9,3
J'ai plus de confiance en moi	10,1	5,2	8,3
Je contrôle mieux ma vie	7,0	9,3	7,6
Je fais mes transactions bancaires	4,8	11,0	6,9
M'a aidé (m'aidera) à obtenir un emploi	5,9	5,2	5,6
Aucun avantage	13,2	1,7	9,3

Nota : * L'échantillonnage des apprenants a été choisi par les coordonnateurs
** Comprend les résultats d'entrevues auprès de 10 participants au programme FBMT
Source : Résultats du questionnaire préparé par Woods Gordon

- L'augmentation du degré de confiance en soi est l'avantage mentionné par le plus grand nombre de participants ayant répondu au sondage et aussi par ceux qui ont été interviewés, surtout par les apprenants inscrits au programme ACO.

- Il est intéressant de souligner la proportion de participants qui ont indiqué ne retirer aucun avantage des programmes, soit 13,2 pour 100 des participants au programme FBO et une proportion beaucoup plus faible de 1,7 pour 100 parmi les apprenants inscrits au programme ACO. Comme dans le cas des motifs de participation, les apprenants inscrits au programme ACO ont une attitude plus positive à l'égart des avantages que ce programme leur procure que ce n'est le cas des participants au programme FBO.

6.2.4 Opinions des coordonnateurs et des participants au sujet des programmes

Un certain nombre de conclusions peuvent être tirées des opinions exprimées par les coordonnateurs et les participants au sujet des programmes d'alphabétisation du Ministère. Ces conclusions sont les suivantes :

- Les coordonnateurs des programmes estiment qu'ils font un bon travail, compte tenu des ressources limitées dont ils disposent. Ils évaluent le succès des programmes de façon différente.

- La majorité des participants sont satisfaits des programmes.

- Les motifs de participation de plusieurs participants, surtout dans le cas des apprenants inscrits aux programmes d'alphabétisation communautaire, ne sont pas liés à l'emploi.

- Plusieurs participants, surtout les apprenants inscrits aux programmes d'alphabétisation communautaire, ont besoin de beaucoup de services de soutien pour les aider à participer aux programmes d'alphabétisation.

- Plusieurs participants ont mentionné que les programmes leur procurent des avantages intangibles, comme une plus grande confiance et plus d'assurance.

Ces conclusions, généralement positives, reposent sur des données subjectives fournies par les coordonnateurs et les participants. Ceci est d'ailleurs comparable aux résultats obtenus par d'autres études de programmes d'alphabétisation.[1]

6.3 PRINCIPES D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES D'ALPHABÉTISATION

Le second aspect de l'évaluation consiste à analyser dans quelle mesure le degré d'alphabétisation des participants s'est accru. En général, il y a peu d'évaluations de l'amélioration des aptitudes de lecture ou d'autres aptitudes de base dans chaque programme qui peuvent être utilisées par le Ministère aux fins d'évaluation. C'est pour cette raison que nous avons analysé certaines variables de chaque programme comme points de repère permettant de mesurer le degré d'amélioration des aptitudes.

---

[1] Voir, par exemple, George M. Diekhoff, «An Appraisal of Adult Literacy : Reading Between the Lines», *Journal of Reading*, avril 1988.

La recherche démontre que l'efficacité des programmes d'alphabétisation et de formation de base repose sur les principes suivants :

- Les participants doivent consacrer une période de temps relativement importante à faire des exercices de lecture et de mathématiques pour améliorer leurs aptitudes. (Chaque niveau d'aptitudes exige une moyenne d'environ 100 heures d'exercices.)

- Les participants doivent utiliser du matériel pédagogique ni trop facile ni trop difficile de façon à ce que les exercices soient valables.

- La formation la plus efficace est celle qui permet d'utiliser du matériel et des approches pédagogiques qui sont semblables à ceux que les participants utiliseront ultérieurement, c'est-à-dire des manuels, des graphiques, des notes de service, des formulaires se rapportant au travail, du matériel d'usage courant, des livres scolaires, etc.

- Les instructeurs et les formateurs doivent être accessibles et aider les participants à clarifier ce qu'ils ne comprennent pas.

Lorsque ces principes sont respectés, le temps requis pour l'amélioration des aptitudes jusqu'au niveau suivant est de 50 à 75 heures, au lieu de 100 heures. Aux fins de la présente évaluation, nous utilisons le terme *amélioration du niveau d'aptitudes* comme point de référence, tout en reconnaissant que certains organismes assurant des programmes d'alphabétisation peuvent mesurer différemment les progrès des participants. Nous reconnaissons également que cette méthode ne tient pas compte du temps personnel que les participants peuvent consacrer à des exercices de lecture et d'écriture, ce qui n'est d'ailleurs pas mesuré directement dans cette étude. L'amélioration du niveau d'aptitude est un moyen utile de mesurer l'amélioration de l'alphabétisation. D'autres systèmes d'évaluation comportant moins de 12 niveaux peuvent aussi être utilisés à cette fin.

L'analyse et l'évaluation de chacun des programmes présentées dans les pages suivantes reposent sur les paramètres qui viennent d'être énoncés.

6.3.1 Évaluation du programme FBO en fonction des paramètres

Les collèges consacrent beaucoup de temps aux cours d'alphabétisation

- Les cours d'anglais et d'alphabétisation représentent environ la moitié du temps de formation assuré dans le cadre du programme FBO. Les cours d'anglais y sont habituellement d'une durée de trois heures par jour. Les observations effectuées dans les classes nous permettent de conclure que les participants y font environ d'une heure à une heure et demie de lecture. Ceci signifie qu'un participant fait environ 100 heures dans le cadre d'un programme qui prévoit que l'amélioration du niveau d'aptitudes exige 400 heures.

- Toutefois, même si les collèges ont indiqué que la «limite» de 400 heures est insuffisante pour améliorer les aptitudes d'alphabétisation de façon significative, les résultats du sondage démontrent que les participants au programme FBO reçoivent en moyenne 253 heures de formation. La durée de cette période de formation varie selon les régions. Elle est de 260 heures dans la région du Centre et de 505 heures dans la région de l'Ouest, alors que dans le Nord et dans l'Est elle se situe près de la moyenne de l'ensemble des collèges. Les données du Ministère, établies à partir de renseignements confidentiels fournis par les participants, indiquent que la durée moyenne de leur formation est encore plus courte que celle indiquée par le sondage (242 heures pour l'année 1986-1987 et 174 heures pour l'année 1987-1988.

- Selon les entrevues réalisées auprès des représentants des collèges, ces résultats peuvent s'expliquer par le fait que plusieurs participants inscrits au niveau élémentaire abandonnent le programme lorsqu'ils ont trouvé un emploi. Il est aussi possible que d'autres abandonnent parce qu'ils n'ont pas les aptitudes requises pour atteindre le niveau élémentaire II. Enfin, il est probable que les participants inscrits aux niveaux intermédiaire et avancé puissent compléter leur plan de formation en moins de 400 heures.

- Certains collèges, particulièrement dans la région métropolitaine de Toronto, servent un nombre élevé de personnes ayant besoin de suivre des cours d'anglais langue seconde. Le contenu de ces cours est donc fortement axé sur les connaissances grammaticales.

- Les observations faites dans les classes de mathématiques ont permis de constater que ces cours permettent habituellement aux participants de consacrer plus de 90 pour 100 du temps à la solution de problèmes de mathématiques. Le temps de ces cours est donc utilisé de façon très efficace.

- Le matériel pédagogique utilisé n'est généralement pas conçu en fonction des exigences du milieu du travail ou d'autres programmes de formation auxquels les participants pourraient éventuellement s'inscrire. Il s'agit de cahiers d'exercices ordinaires dont beaucoup proviennent des États-Unis plutôt que du Canada. En outre, les collèges ont indiqué qu'ils éprouvent de la difficulté à trouver du matériel pédagogique convenant aux participants ayant besoin d'une formation de base en alphabétisation.

- Les instructeurs ont tendance à donner une bonne formation aux participants, mais, dans certains collèges, la taille des classes et les commentaires des participants indiquent que les instructeurs doivent être encore plus accessibles.

- En raison de l'aide importante que les participants au programme FBO reçoivent, le taux d'abandon de ce programme semble inférieur à celui des autres programmes offerts par les collèges, comme les cours préparatoires à la formation professionnelle du gouvernement fédéral et la formation préprofessionnelle, une composant du programme L'AVENIR. Les résultats du sondage démontrent que dans les 12 collèges qui recueillent des données au sujet de l'attrition, 38 pour 100 des participants abandonnent le programme avant d'avoir terminé leur plan de formation. Seulement 2 pour 100 abandonnent avant d'avoir reçu 20 heures de cours, 6 pour 100 abandonnent avant d'avoir reçu 50 heures de cours et 10 pour 100 abandonnent avant d'avoir reçu 100 heures de cours. Il est à noter que dans les trois collèges de la région du Centre, la proportion de participants qui abandonnent avant la fin du programme est de 56 pour 100 en moyenne, alors qu'elle est de 37 pour 100 dans les trois collèges du Nord, de 38 pour 100 dans les quatre collèges de l'Est et de 20 pour 100 dans les deux collèges situés dans l'Ouest de la province.

- En conséquence, l'efficacité des programmes offerts par les collèges serait plus grande si le matériel pédagogique utilisé était mieux adapté aux besoins des participants et fournissait des exemples réalistes.

6.3.2 Évaluation du programme ACO en fonction des paramètres

Les groupes d'alphabétisation communautaire ont de la difficulté à assurer une formation à long terme

- En général, le matériel pédagogique utilisé par les groupes d'alphabétisation communautaire est bien adapté aux besoins des apprenants. Nos observations nous ont permis de constater qu'on utilise également une quantité importante de matériel ayant rapport aux activités quotidiennes et professionnelles, comme des périodiques, des formulaires, des cartes de systèmes de transport en commun, des états de compte bancaire, etc.

- La formation individuelle donnée dans le cadre de ce programme assure une relation étroite entre le formateur et l'apprenant et facilite la solution des problèmes. La qualité de cette relation a des répercussions à long terme très importantes sur le succès du programme et sur les progrès des apprenants. Les groupes d'alphabétisation communautaire en sont très conscients et apportent une attention particulière à la formation des formateurs, au choix des apprenants qui seront sous leur responsabilité et aux autres moyens favorisant cette relation. Certains groupes d'alphabétisation communautaire renforcent l'apprentissage individuel en formant des petits groupes visant à fournir aux apprenants un environnement plus structuré.

- Étant donné que les groupes d'alphabétisation communautaire assurent un minimum de supervision, les progrès à long terme reposent essentiellement sur la relation entre l'apprenant et le formateur. Ceux-ci s'entendent sur la fréquence de leurs rencontres, ce qui correspond habituellement à deux ou trois heures de formation par semaine. Les discussions avec les apprenants ont permis de constater qu'environ 50 à 75 pour 100 du temps de formation est consacré à la lecture, dépendant du temps nécessaire pour que l'apprenant soit à l'aise et détendu. Si un formateur et un apprenant se rencontrent une fois par semaine pendant une année, ceci représente environ 50 à 75 heures de lecture, ce qui est suffisant à l'amélioration du niveau d'aptitudes à la condition que le matériel utilisé soit adéquat.

- Toutefois, il est plus difficile de déterminer la portée des programmes sur la participation à long terme des apprenants et la fréquence de leurs rencontres avec les formateurs. Les groupes d'alphabétisation communautaire ne peuvent pas compiler ces statistiques avec exactitude puisque les horaires de formation sont déterminés par les apprenants et les formateurs. Une analyse des dossiers des apprenants et les discussions avec certains

d'entre eux ont permis de constater qu'il est peu probable que tous les apprenants puissent avoir des rencontres hebdomadaires avec leur formateur pendant une longue période. Par ailleurs, certains groupes d'alphabétisation communautaire réussissent à garder des apprenants pendant des périodes allant de six mois à plus d'une année.

- Les groupes d'alphabétisation communautaire éprouvent de la difficulté à maintenir la participation des apprenants. Les entrevues réalisées avec certains d'entre eux ont révélé qu'ils abandonnent pour diverses raisons. Ces raisons peuvent être personnelles, familiales, ou parce que cette formation exige plus de travail qu'ils ne le croyaient. Les apprenants peuvent aussi abandonner par crainte de ne pas réussir, parce qu'ils déménagent ou parce qu'ils ont changé d'emploi ou d'horaire de travail.

- Les entrevues ont également permis de constater que la nature à temps partiel du programme et les attentes élevées des apprenants peuvent aussi être des motifs d'abandon. Dans certains cas, il est possible qu'un adulte analphabète décide de faire face à son problème après avoir appris l'existence du programme d'alphabétisation communautaire. Ces personnes peuvent être très motivées parce qu'elles croient que le programme accomplira des «miracles». Toutefois, le programme n'offre aucune aide financière et les apprenants occupent habituellement un emploi, ce qui signifie qu'ils doivent y participer à temps partiel. Et, comme nous l'avons mentionné précédemment, la plupart des apprenants ne reçoivent que deux à quatre heures de formation par semaine. En outre, il semble difficile de maintenir des rencontres hebdomadaires pendant une longue période, parce que les formateurs bénévoles occupent également un emploi et ne disposent peut-être pas de plus de trois heures par semaine. Cette situation signifie que les progrès des apprenants peuvent être très lents, d'autant plus que plusieurs d'entre eux ont un niveau minimal d'alphabétisation. Dans certains cas, les apprenants peuvent donc se décourager en raison de la lenteur de l'amélioration de leurs aptitudes de lecture et d'écriture et abandonner le programme parce que le «miracle» qu'ils attendaient ne s'est pas produit.

- Les résultats du sondage réalisé auprès des apprenants et les visites que nous avons effectuées chez des groupes d'alphabétisation communautaire ont permis de constater que le programme ACO connaît un succès évident. Les visites et les discussions avec les apprenants ont révélé que plusieurs d'entre eux se sont inscrits à des programmes collégiaux de formation, ont trouvé un emploi ou ont amélioré de façon très importante leurs aptitudes de lecture et d'écriture.

6.3.3 Évaluation du programme FBMT en fonction des paramètres

Le programme FBMT offre une bonne formation, mais sa durée ne permet pas d'atteindre le niveau d'aptitudes subséquent

- Le matériel pédagogique habituellement utilisé dans le cadre du programme FBMT est très bien adapté au milieu de travail. Dans de nombreux cas, le programme FBMT offre une formation en anglais langue seconde. (Les cours d'anglais langue seconde constituent un aspect acceptable de ce programme puisqu'un de ses objectifs est d'améliorer les aptitudes de communication des personnes ayant une bonne connaissance du français ou de l'anglais.)

- La durée de la participation est généralement de 25 à 50 heures, dont une partie importante consiste en une formation verbale. Comparativement aux programmes FBO et ACO, ceci ne permet pas une amélioration sensible des aptitudes de lecture et d'écriture en considérant les 100 heures de formation prévues en vertu des directives.

- Le taux d'abandon varie de 0 à 50 pour 100 selon les programmes. Toutefois, le taux d'abandon du programme FBMT semble inférieur à celui des programmes FBO et ACO en raison du fait que les horaires conviennent bien aux participants puisque les cours sont offerts avant ou après les quarts de travail. Par ailleurs, les programmes parrainés par les syndicats semblent avoir un taux d'abandon inférieur à celui des programmes parrainés par les employeurs. Le taux d'abandon des programmes auxquels la participation est facultative et dont les cours sont offerts pendant le temps libre des employés est le plus élevé.

Les programmes parrainés par les employeurs offrent surtout des cours d'anglais langue seconde qui peuvent être nécessaires à la formation ou à l'emploi

- Les employeurs estiment généralement que les cours d'anglais langue seconde (ALS) sont très utiles. Plusieurs ont envisagé offrir d'autres programmes de formation, comme le programme Formation professionnelle de l'Ontario ou ceux offerts par les conseils scolaires locaux, mais ils ont opté pour le programme FBMT afin d'offrir des cours d'ALS en raison de la qualité de la formation (les instructeurs du niveau collégial sont jugés meilleurs que ceux fournis par les conseils scolaires) et parce que ce programme offre aussi un financement complet (au lieu de 60 pour 100 comme dans le cas du programme Formation professionnelle

de l'Ontario). Les entreprises faisant partie du groupe Magna ont indiqué qu'elles sont particulièrement satisfaites du programme FBMT parce que celui-ci permet de répondre aux besoins de leurs employés dont une importante proportion est constituée de travailleurs immigrants.

- Les entreprises ont aussi indiqué que le programme comporte les avantages suivants :

    - amélioration du moral des employés
    - amélioration des relations avec les employés
    - besoin moins fréquent de traducteurs
    - amélioration de la sécurité et de la productivité

Les syndicats ont un opinion favorable du programme FBMT

- Les syndicats qui ont répondu au sondage ont une opinion très favorable à l'égard du programme FBMT et jugent qu'il est très efficace. Cette perception repose principalement sur des observations, comme une plus grande participation aux réunions syndicales, l'amélioration des aptitudes de communication des participants et le degré de confiance et d'enthousiasme démontré par les participants.

6.3.4 Comparaison de la durée de participation et du taux d'abandon

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des résultats des programmes à la lumière des données recueillies grâce au questionnaire et se rapportant à la durée de participation et au taux d'abandon de chaque programme.

Résultats *	FBQ	ACQ	FBMT
Nombre d'organismes	22	146	24
Nombre moyen de participants par année (par organisme 1987-1988)	566	74	254
Nombre moyen d'heures de formation par participant	253	69	33
% d'abandon	38 %	30 % (e)	25 % (e)
% ayant reçu moins de 20 heures de formation	2 %	20 % (e)	80 % (e)
% ayant reçu moins de 50 heures de formation	6 %	50 % (e)	90 %
% ayant reçu moins de 100 heures de formation	10 %	90 % (e)	95 %
% ayant trouvé un emploi ou poursuivi leur formation	82 %	N. D.	N. D.

* Données fournies par les coordonnateurs des programmes
(e) - estimation
Source : Résultats du questionnaire préparé par Woods Gordon

Durée de participation et taux d'abandon au programme FBQ

- Les collèges ont indiqué qu'environ 38 pour 100 des participants abandonnent le programme. Le nombre d'heures de formation par participant est de 253.

- Les collèges ont indiqué que 90 pour 100 des participants reçoivent plus de 100 heures de formation et que seulement 2 pour 100 abandonnent avant d'avoir reçu 20 heures de formation.

- Le tableau présenté à la page ci-contre donne un aperçu de la répartition des heures de formation selon les collèges et les régions, à la lumière des données fournies par le Ministère. En 1987-1988, ce sont les collèges situés dans le Nord qui ont fourni le plus grand nombre d'heures de formation au niveau élémentaire I, tandis que ceux de la région du Centre ont fourni le plus grand nombre d'heures de formation au niveau élémentaire II. Dans les deux cas, les collèges ont fourni un nombre d'heures de formation plus élevé que ce qu'ils avaient indiqué dans leurs prévisions budgétaires. En moyenne, les collèges ont fourni un plus grand nombre d'heures de formation au niveau élémentaire II, alors que le niveau intermédiaire vient au second rang.

- Les collèges de la région du Centre ont également fourni le plus grand nombre d'heures de formation aux niveaux intermédiaire et avancé. Toutefois, dans les deux cas, les collèges ont fourni un nombre d'heures de formation moins élevé que ce qu'ils avaient indiqué dans leurs prévisions budgétaires.

- En réponse au sondage, 17 collèges (77 pour 100) ont indiqué que l'absence d'aide financière est le principal obstacle au maintien de la participation. Certains programmes, comme le programme fédéral de cours préparatoires à la formation professionnelle, sont plus «généreux» à l'endroit des participants par le biais des prestations d'assurance-chômage. En outre, de nombreux participants font partie d'une famille à faible revenu.

- L'absence de garderie a été mentionnée par 9 collèges comme étant un obstacle au maintien de la participation, de même que les problèmes personnels et familiaux.

- Un autre problème rencontré par les participants au programme FBO découle des attitudes différentes des agents de la CEIC à l'égard de leur participation au programme. Certains agents autorisent les participants à continuer de recevoir leurs prestations d'assurace-chômage, tandis que d'autres refusent. Cette incohérence peut entraîner l'abandon de certains participants.

<u>Durée de participation et taux d'abandon au programme ACO</u>

- À la lumière des résultats du questionnaire, chaque groupe d'alphabétisation communautaire sert en moyenne 74 apprenants par année. Par ailleurs, les entrevues réalisées auprès des apprenants et des coordonnateurs ainsi que l'analyse des dossiers ont permis d'évaluer le

taux d'abandon à 30 pour 100 par année. En outre, l'assiduité a tendance à être plus sporadique que celle constatée pour le programme FBO.

- Le principal défi des groupes d'alphabétisation communautaire est de maintenir la participation des apprenants pendant une longue période. En analysant les dossiers des groupes bien établis, nous avons constaté que peu d'apprenants participent au programme pendant plus de 100 heures.

- Comme nous l'avons indiqué précédemment, beaucoup d'adultes analphabètes font face à plusieurs problèmes sociaux et 17 pour 100 des répondants ont indiqué que ces problèmes constituaient un obstacle à leur participation.

- Les autres obstacles qui ont été mentionnés sont le découragement découlant de la lenteur des progrès liés à des attentes irréalistes, les changements d'emploi, les problèmes liés au programme, comme le manque de personnel, et les problèmes de transport.

- Les entrevues réalisées auprès des coordonnateurs des groupes d'alphabétisation communautaire ont permis de constater qu'un grand nombre de personnes analphabètes éprouvent divers problèmes sociaux, tels que la pauvreté, le chômage, les maladies chroniques, le logement inadéquat et les services sociaux insuffisants. Les minorités ethniques sont sur-représentées au sein de cette population. En outre, la mobilité des personnes analphabètes est plus grande que celle du reste de la population.

- Ces désavantages peuvent constituer des obstacles à la participation aux programmes d'alphabétisation ou donner lieu à une assiduité irrégulière, de même qu'à un abandon du programme. Ces obstacles comprennent notamment :

  - l'organisation et les frais de garde d'enfants
  - la réadaptation suivant une période d'hospitalisation ou de traitement pour toxicomanie
  - l'organisation du transport pour les personnes handicapées
  - la nécessité de répondre à des besoins plus urgents, comme le logement et les services sociaux
  - l'impossibilité d'oublier les mauvaises expériences scolaires
  - l'organisation du transport pour les personnes vivant dans une région éloignée
  - l'impossibilité de surmonter les difficultés d'apprentissage
  - les changements d'emploi ou d'horaire de travail
  - la réincarcération

- Pour leur part, les autochtones éprouvent plusieurs autres problèmes sociaux exigeant un niveau important de services de soutien dans le cadre des programmes d'alphabétisation et de formation de base offerts par les groupes autochtones. Les entrevues réalisées ont permis de constater qu'en plus de leur grande mobilité, plusieurs autochtones analphabètes font face à divers problèmes, tels que l'alcoolisme, la violence familiale, l'incarcération, le chômage et la pauvreté.

- Dans le cas des apprenants vivant sous le seuil de la pauvreté, la possibilité d'obtenir des allocations spéciales de soutien pour défrayer les coûts de garderie, de transport et d'hébergement est un facteur important qui favorise leur participation. Le fait que le programme ACO n'offre pas de telles allocations constitue aussi un obstacle à la participation d'autres groupes, comme les mères chef de famille et les personnes handicapées.

- Les entrevues ont aussi permis de déterminer que les services destinés à ces groupes de personnes doivent être assurés avec souplesse puisqu'elles ne sont pas nécessairement en mesure d'assister régulièrement aux cours selon l'horaire prévu. Par exemple, les personnes qui travaillent sur des quarts de travail sont parfois incapables de suivre des cours pendant la journée ou en soirée, ou leur horaire de travail peut changer pendant leur participation au programme. La souplesse des services est aussi importante en raison de la diversité des expériences scolaires et de la vie des apprenants parce que ceux-ci ne peuvent pas nécessairement être classés dans l'une ou l'autre des catégories de niveau d'aptitudes.

- Les entrevues réalisées auprès des groupes communautaires ont révélé que les apprenants qui éprouvent plusieurs problèmes sociaux, particulièrement ceux qui sont au niveau élémentaire, ont tendance à avoir une vie très frustrante et ont donc besoin de services de consultation et de soutien dans le cadre du programme d'alphabétisation. Dans le but de permettre aux apprenants de bénéficier le plus possible de la formation et de maintenir leur participation, les services de consultation peuvent être nécessaires avant, pendant et après leur participation au programme. Le besoin de ce genre de services est évidemment différent selon les programmes et les personnes.

- Plusieurs apprenants ont quitté l'école lorsqu'ils étaient très jeunes ou n'y sont pas allés du tout. Ces apprenants inscrits au niveau élémentaire ont beaucoup plus besoin de services de consultation que les apprenants du niveau avancé. Les apprenants ayant besoin d'une formation au niveau avancé peuvent bénéficier de services de planification de la carrière ou de préparation à l'emploi offerts par le programme FBO, tandis que les apprenants ayant besoin d'une formation au niveau élémentaire peuvent bénéficier de services de soutien offerts par le programme ACO.

- Enfin, les groupes de discussion organisés avec d'anciens apprenants et des apprenants inscrits au programme d'alphabétisation ont permis de constater qu'un grand nombre d'apprenants ont eu une expérience négative au sein du système d'éducation. Ces apprenants ont tendance à se tourner vers les programmes d'alphabétisation communautaire et hésitent à s'inscrire aux programmes offerts par les collèges.

Durée de participation et taux d'abandon au programme FBMT

- Le programme FBMT offre une formation à court terme. Même s'il n'existe pas de données précises à ce sujet, on estime que les participants au programme FBMT reçoivent une moyenne de 33 heures de formation.

- Les groupes parrainant un programme FBMT ont indiqué que les changements d'horaire de travail, le temps supplémentaire, les maladies, les accidents et les mises à pied temporaires ont des répercussions négatives sur le maintien de la participation des travailleurs. Les problèmes relatifs à la garde des enfants et au transport à des heures irrégulières ont aussi été mentionnés comme des obstacles à la participation au programme.

Opinions des participants

- Parmi ceux qui ont répondu au sondage, 66,9 pour 100 ont indiqué que leur participation au programme FBO exigeait plus de 20 heures par semaine, tandis que 75 pour 100 des apprenants inscrits au programme ACO ont indiqué qu'ils recevaient d'une à cinq heures de formation par semaine. En outre, la plupart des participants au programme FBO suivent quatre à cinq cours par semaine, alors que 51,7 pour 100 des apprenants inscrits au programme ACO suivent un seul cours par semaine. Cette situation s'explique par le fait que le programme FBO offre des cours à temps plein alors que le programme ACO offre une formation à temps partiel.

- Toutefois, 78 pour 100 des participants aux deux programmes ont indiqué qu'ils ont reçu une formation pendant plus de 15 semaines. Par ailleurs, 63,3 pour 100 des participants au programme FBO et 64,5 pour 100 des apprenants inscrits au programme ACO estiment qu'ils ont terminé le programme. Ce résultat élevé est peut être attribuable à une distortion possible de l'échantillonnage. En effet, il est probable que le nom et le numéro de téléphone des personnes ayant abandonné les programmes n'aient pas été conservés comme ceux des personnes l'ayant terminé, surtout dans le cas du programme ACO.

6.3.5 Résumé

Le tableau ci-dessous présente un résumé des conclusions se rapportant à la nature des services offerts par les programmes d'alphabétisation du MFP en fonction des principes assurant l'efficacité des programmes.

Principes des programmes d'alphabétisation	FBO	ACO	FBMT
Temps suffisant pour faire des exercices	Oui	Parfois	Non
Matériel adapté aux besoins des participants	Parfois	Oui	Oui
Pertinence du matériel pédagogique	Parfois	Oui	Oui
Accessibilité des instructeurs	Parfois	Oui	Oui

6.4 EMPLOI ET FORMATION APRÈS L'ALPHABÉTISATION

Une autre façon de procéder à l'évaluation est de déterminer dans quelle mesure les participants trouvent un emploi ou poursuivent leur formation après avoir participé à un programme d'alphabétisation. Toutefois, comme nous l'avons mentionné précédemment il ne s'agit pas là des objectifs premiers des participants.

6.4.1 Résultats des programmes selon les participants

- Parmi les répondants, 59,4 pour 100 des participants au programme FBO et 35,5 pour 100 des apprenants inscrits au programme ACO ont poursuivi leur formation après avoir terminé le programme. Dans le cas des participants au programme FBO, 34,4 pour 100 d'entre eux se sont inscrits à un programme de formation technique ou d'éducation postsecondaire, tandis que 38,2 pour 100 des apprenants ont poursuivi leur formation de base. Cette situation s'explique par le fait que le programme ACO est principalement destiné aux personnes ayant besoin d'une formation de base.

- De nombreux participants considèrent que les programmes leur procurent des avantages très positifs se rapportant au travail.

Proportion des réponses positives «Oui» selon les programmes

Avantage ^	FBO (N=357)	ACO * (N=172)
Pour obtenir un emploi	52,9 %	66,9 %
Pour obtenir un emploi lié à ma formation	41,5 %	50,0 %
Pour obtenir une promotion	34,2 %	49,4 %
Pour améliorer mes aptitudes professionnelles	47,1 %	69,2 %
Pour obtenir un meilleur salaire	40,1 %	56,4 %
Pour pouvoir m'inscrire à d'autres programmes de formation	75,1 %	75,6 %
Aucun avantage	5,6 %	6,4 %

* L'échantillonnage des apprenants a été choisi par les coordonnateurs

^ Les réponses se rapportent à des avantages tangibles ou éventuels

Source : Résultats du questionnaire préparé par Woods Gordon

- Comme le démontre le tableau précédent, le principal avantage mentionné par le plus grand nombre de participants est que les programmes les aident à avoir accès à d'autres cours de formation, ce qui est un des objectifs du Ministère.

- En outre, ces résultats sont très intéressants parce qu'ils indiquent que les apprenants inscrits au programme ACO s'intéressent plus aux objectifs liés au travail que ne le pensent les groupes d'alphabétisation.

- Dans chacun des programmes, une petite proportion de participants ont indiqué que les programmes ne leur procurent aucun avantage lié au travail. Dans l'ensemble, les apprenants inscrits au programme ACO perçoivent les avantages tangibles et éventuels des programmes de façon plus positive que les participants au programme FBO.

- Seulement 30,6 pour 100 des répondants avaient considéré s'inscrire à un autre programme de formation avant de participer aux programmes du MFP. Parmi eux, les participants au programme FBO considéraient principalement poursuivre leurs études secondaires ou s'inscrire à des cours d'anglais langue seconde. Par contre, les apprenants inscrits au programme ACO considéraient s'inscrire à un programme collégial de formation, à des cours du soir ou par correspondance ou à faire appel à un formateur privé. La majorité (56,6 pour 100) des personnes qui n'ont pas considéré d'autres programmes de formation ne l'ont pas fait parce qu'ils n'en connaissaient aucun.

6.4.2 Résultats des programmes selon les coordonnateurs

FBQ

- Les résultats du sondage réalisé auprès des coordonnateurs des programmes collégiaux démontrent que parmi les participants terminant leur programme de formation, 31 pour 100 ont un emploi ou une promesse d'emploi, 11 pour 100 sont à la recherche d'un emploi, 11 pour 100 veulent s'inscrire à un autre programme de formation et 9 pour 100 ne veulent pas poursuivre leur formation. Les activités d'environ 38 pour 100 des participants au programme FBO ne sont pas retracées une fois qu'ils ont quitté le programme.

ACO

- Les groupes d'alphabétisation communautaire ont indiqué qu'environ 13 pour 100 des apprenants qui étaient sans emploi ont trouvé un emploi à la fin du programme et 13 pour 100 désiraient poursuivre leur formation.

6.4.3 Autres résultats

La prestation de cours d'anglais ou de français langue seconde par les programme FBO et ACO

- Comme nous l'avons mentionné dans les chapitres précédents, les trois programmes offrent des cours d'anglais ou de français langue seconde (ALS/FLS). Dans le cas du programme FBMT, les directives prévoient la prestation de cours d'ALS/FLS. Toutefois, les cours d'ALS/FLS offerts par les deux autres programmes ne sont pas prévus par les directives et pourraient donc être considérés comme un résultat non souhaité par rapport aux objectifs du Ministère. On estime que de 10 à 20 pour 100 de la formation assurée dans le cadre des programmes FBO et ACO sont des cours d'ALS/FLS.

- Cette situation existe surtout à Toronto et dans le Nord de la province pour des raisons différentes. À Toronto, on trouve une importante population d'immigrants ayant besoin d'une formation en anglais langue seconde. Dans le Nord, les groupes d'alphabétisation communautaire situés dans les petites localités sont plus portés à accepter des personnes désirant suivre un cours d'ALS parce qu'il n'existe aucun autre endroit où ils peuvent le faire. Dans les deux cas, les personnes faisant partie de ces goupes n'ont pas une connaissance adéquate de l'anglais oral.

Les services de renseignements téléphoniques pour les participants et les programmes

- Afin de démontrer les résultats obtenus par les services de renseignements téléphoniques régionaux, nous présentons ci-après des statistiques fournies par le service de renseignements téléphonique de Hamilton, le premier du genre en Ontario. De janvier 1985 à mai 1988, ce service a reçu 3 844 appels de personnes désirant des renseignements au sujet des programmes.

- La clientèle du service de Hamilton est composée de femmes dans une proportion de 55 pour 100 et d'hommes dans une proportion de 45 pour 100. Tous les groupes d'âge sont assez bien représentés et le groupe de 25 à 34 ans (34 pour 100) est le plus important. Parmi les 3 800 personnes qui ont téléphoné, 917 ont effert leurs services comme instructeurs, tandis que la majorité désirait obtenir des renseignements sur les programmes d'alphabétisation (33 pour 100), les programmes équivalents aux études secondaires, les cours d'ALS et les cours de mathématiques.

- En 1988, le service de renseignements téléphoniques de Hamilton a signalé que des vérifications effectuées, entre novembre 1986 et avril 1988, auprès de 263 personnes choisies au hasard parmi celles qui avaient demandé des renseignements, avaient permis de déterminer que 73 pour 100 avaient communiqué avec le programme qui leur avait été suggéré, 57 pour 100 s'étaient inscrites au programme et 51 pour 100 participaient à un programme d'alphabétisation.

- Pour sa part, la Coalition de l'alphabétisation de l'Ontario a indiqué qu'elle reçoit de cinq à sept demandes de renseignements par semaine de la part du public et de trois à cinq demandes de recommandation par semaine de la part d'apprenants ou de formateurs. Jusqu'à maintenant, la Coalition a publié cinq bulletins d'information et, l'année dernière, le nombre de ses membres est passé de 700 à 1 200.

6.5 RÉALISATION DES OBJECTIFS FIXÉS PAR LE MINISTÈRE

6.5.1 Formation de base de l'Ontario

La formation assurée par les collèges permet d'accroître le niveau d'alphabétisation et de formation de base

- La plupart des collèges semblent réaliser les objectifs déterminés par le Ministère pour le programme FBO. En général, ce programme offert par les collèges permet d'accroître la formation de base de la main-d'oeuvre et la participation des groupes sous-représentés a tendance à augmenter. Toutefois, les mesures visant à encourager les femmes à faire carrière dans des secteurs non traditionnels sont moins évidentes. Même si une proportion relativement importante de femmes participent au programme, il est difficile de déterminer dans quelle mesure elles se destinent à faire carrière dans des secteurs non traditionnels.

- Les objectifs des collèges semblent également compatibles avec ceux du MFP, et la formation assurée dans le cadre de leur programme est liée à l'emploi et aux aptitudes de travail.

6.5.2 Alphabétisation communautaire en Ontario

Les groupes d'alphabétisation communautaire ne fournissent pas une formation liée au travail

- Les groupes d'alphabétisation communautaire réalisent les objectifs du Ministère en assurant des programmes communautaires d'alphabétisation de base. Ces programmes sont destinés aux personnes dont le manque d'aptitudes dans ce domaine constitue un obstacle à leur participation aux activités de la société et permet d'assurer la formation d'apprenants qui sont dans l'impossibilité de recevoir une formation scolaire conventionnelle. Les objectifs des groupes d'alphabétisation communautaire semblent relativement compatibles avec ceux du Ministère.

- Toutefois, les groupes d'alphabétisation communautaire n'accordent pas la priorité aux aspects de l'alphabétisation se rapportant aux aptitudes professionnelles, comme le font les programmes FBO et FBMT. Les groupes d'alphabétisation communautaire s'intéressent plus particulièrement aux aspects socio-économiques de l'alphabétisation qu'ils jugent

complémentaires. Les groupes d'alphabétisation communautaire donnent la priorité aux aspects sociaux parce qu'ils considèrent que les objectifs liés à l'emploi sont irréalistes dans le cas d'adultes analphabètes qui éprouvent aussi d'autres problèmes sociaux.
Les résultats du sondage réalisé auprès des apprenants inscrits au programme ACO révèlent que 36 pour 100 d'entre eux s'inscrivent à un autre programme de formation de base, après avoir terminé leur formation dans le cadre du programme ACO, plutôt que de s'inscrire à un programme de formation technique ou de poursuivre leurs études secondaires.

6.5.3 Formation de base en milieu de travail

Le programme FBMT réalise les objectifs du Ministère

- Les 24 organismes assurant à l'heure actuelle la prestation du programme FBMT réalisent généralement les objectifs du MFP. Toutefois, peu de mesures ont été prises pour encourager les femmes à faire carrière dans des secteurs non traditionnels. Dans chaque cas, les objectifs sont compatibles avec ceux du Ministère, même si on accorde beaucoup plus d'importance aux cours d'anglais languee seconde que ne le souhaite le Ministère, compte tenu qu'il s'agit d'un programme d'alphabétisation.

- La formation offerte dans le cadre de ce programme se rapporte aux aptitudes professionnelles et est bien adaptée au milieu de travail.

6.5.4 Résumé

Le tableau ci-dessous démontre dans quelle mesure les trois programmes d'alphabétisation du MFP se conforment aux principes d'évaluation énoncés précédemment.

Principes d'évaluation	FBO	ACO	FBMT
Réalisation des objectifs du MFP	Oui	Oui	Parfois
Compatibilité des objectifs du MFP avec ceux des programmes	Oui	Oui	Oui
Formation liée à l'emploi	Oui	Parfois	Oui

Il semble que, de façon générale, les programmes réalisent les objectifs du Ministère, quoique le programme FBMT semble le faire dans une moindre mesure que les programmes FBO et ACO. En outre, les objectifs des organismes assurant la prestation des programmes semblent aussi, dans la plupart des cas, compatibles à ceux que le Ministère a fixés pour chaque programme. La formation assurée dans le cadre des programmes d'alphabétisation se rapporte aux aptitudes professionnelles, quoique cet aspect soit moins important dans le cadre du programme ACO, en comparaison avec les programmes FBO et FBMT.

7.0 RENTABILITÉ ET FINANCEMENT

7.1 RENTABILITÉ

Ce chapitre analyse deux mesures de rentabilité de chacun des programmes, à savoir le coût horaire de la formation et le coût annuel de chaque participant. Les lecteurs doivent faire preuve de prudence en faisant des comparaisons en raison de la nature très différente des programmes.

FBO

- À la lumière des résultats du sondage, le coût horaire de la formation assurée dans le cadre du programme FBO est de 6,66 $, ce qui correspond aux données fournies par le Ministère. Le coût annuel de chaque participant est de 1 684 $.

- Selon les données fournies par le Ministère, le coût horaire de la formation varie considérablement selon les collèges et les régions de la province. Ce coût s'étend d'un minimum de 5,02 $ au collège Canadora, situé dans le Nord, jusqu'à un maximum de 9,33 $ au collège Lambton, situé dans l'Ouest.

- Les autres collèges ont répondu de façon mitigée aux demandes de renseignements au sujet du coût de leur programme. Cinq collèges ont indiqué que le coût horaire du programme L'AVENIR est de 12,37 $. Il est à noter que le but de ce programme est différent de celui du programme FBO et que les participants peuvent obtenir des allocations spéciales de soutien. Sept collèges ont indiqué que le coût horaire du programme FBMT est de 6,85 $ par participant, ce qui se rapproche du coût horaire du programme FBO.

ACO

- À la lumière des renseignements fournis par les groupes d'alphabétisation communautaire, le coût horaire de ce programme est de 6,25 $. Toutefois, ce coût varie en fonction du nombre d'années d'existence des groupes, puisque les nouveaux programmes (mis sur pied depuis moins d'une année) ont un coût horaire d'environ 12 $ par apprenant.

- Il est important de souligner que le coût total de la formation assurée dans le cadre du programme ACO est supérieur à ces données parce que les dépenses des groupes d'alphabétisation communautaire sont financées à 70 pour 100 par le MFP. En tenant compte de toutes les sources de financement des groupes d'alphabétisation communautaire, le coût horaire total est de 8,70 $.

- Le coût annuel par apprenant s'élève à 429 $, ce qui est environ le quart de celui du programme FBO.

FBMT

- Le coût horaire de la formation assurée dans le cadre du programme FBMT est d'environ 13 $. Toutefois, ce montant ne tient pas compte du programme offert par le Conseil du travail de la région métropolitaine de Toronto parce que cet organisme n'a pas fourni de renseignements à ce sujet. Dans ces circonstances, le coût horaire de formation du programme FBMT est considérablement plus élevé que celui des programmes FBO et ACO. Le coût annuel moyen par participant au programme FBMT est de 181 $.

7.2 PERCEPTIONS DES COORDONNATEURS DES PROGRAMMES SUR LE FINANCEMENT

Les collèges ont indiqué que les ressources limitées compromettent l'efficacité

- Parmi les collèges, 41 pour 100 ont indiqué qu'ils considèrent que le financement est insuffisant pour couvrir les frais de formation, 45 pour 100 jugent qu'il est insuffisant pour couvrir le coût du matériel pédagogique et 32 pour 100 ont indiqué qu'il est insuffisant pour couvrir les frais d'administration et de fonctionnement. Lors des entrevues, les collèges ont souligné que le programme FBO exige la préparation de nombreux documents et que le nombre d'heures-personnes requis est considérable.

- Les collèges ont également mentionné certaines répercussions découlant du fait que les budgets de fonctionnement du programme FBO sont fixes. Quatorze collèges ont indiqué que cela a des répercussions négatives sur la taille des classes, 10 ont mentionné que cela entraîne des mises à pied d'instructeurs, tandis que 16 autres ont indiqué que cela limite la

possibilité d'acheter du matériel pédagogique et de l'équipement. Enfin, 11 collèges ont indiqué que cela pourrait entraîner l'annulation de certains cours et 11 autres estiment que cela pourrait les forcer à réduire les services qu'ils offrent.

- Par ailleurs, les collèges ont indiqué qu'en plus de les empêcher d'accepter un plus grand nombre de participants, le financement insuffisant les touche de trois autres façons. D'abord, étant donné qu'ils ne disposent pas des budgets nécessaires à l'achat d'ordinateurs, les cours de formation en informatique prévus par le programme FBO ne peuvent être offerts comme ils le devraient. Deuxièmement, les budgets limités les forcent à faire des allocations budgétaires favorisent certains groupes de participants. Puisque les collèges jugent que la formation au niveau de base est relativement plus dispendieuse, ils ont tendance à favoriser la formation à des niveaux plus élevés. Troisièmement, les collèges ont mentionné que le financement insuffisant les empêche, dans plusieurs cas, de faire un recrutement adéquat.

Les groupes d'alphabétisation communautaire jugent aussi que le financement est inadéquat

- L'absence d'allocations de soutien dans le cadre du programme ACO empêche des personnes de s'y inscrire, puisque ces programmes comptent un grand nombre d'apprenants ayant besoin d'une formation de base qui sont d'une famille à faible revenu.

- Les groupes d'alphabétisation communautaire ont de la difficulté à acheter du matériel pédagogique et à embaucher des formateurs en raison du financement insuffisant. À ce sujet, 43 pour 100 des groupes d'alphabétisation communautaire ont indiqué que le financement est insuffisant pour couvrir les frais de formation, 36 pour 100 jugent qu'il ne couvre pas le coût du matériel pédagogique et 49 pour 100 ont indiqué qu'il est insuffisant pour couvrir les frais d'administration et de fonctionnement.

- Les groupes ont aussi mentionné que le niveau élevé du financement assuré par le MFP n'incite pas d'autres organismes à apporter une aide financière supplémentaire.

- Les groupes d'alphabétisation communautaire estiment également que les fonds consacrés par le Ministère à l'organisation de conférences sur l'alphabétisation, parfois inopportunes et mal préparées, devraient plutôt servir à la prestation de services.

Le programme FBMT fait l'objet de moins de plaintes au sujet du financement

- Les employeurs parrainant un programme FBMT ont indiqué qu'ils ont reçu le montant d'aide financière qu'ils avaient demandé.

- Les résultats du sondage effectué auprès des organismes parrainant un programme FBMT confirme le degré de satisfaction exprimé lors des entrevues. Parmi les répondants, 82 pour 100 ont indiqué que le financement fourni par le MFP est suffisant pour couvrir les coûts de formation ou même les dépasse, 64 pour 100 jugent qu'il est suffisant pour couvrir les frais d'achat de matériel pédagogique et 73 pour 100 ont indiqué qu'il est suffisant pour couvrir les frais d'administration et de fonctionnement.

- Par ailleurs, 8 des 11 organismes parrainant un programme FBMT ont indiqué qu'ils n'auraient pas offert ce programme si le Ministère n'avait pas assuré son financement. Toutefois, lors des entrevues, plusieurs employeurs ont mentionné qu'ils envisageraient tout de même la possibilité d'offrir le programme en raison des améliorations qu'ils ont constaté chez les employés au cours de la première année du programme.

8.0 CONCLUSIONS ET RÉPERCUSSIONS

8.1 MULTIPLES DÉFINITIONS DE L'ALPHABÉTISATION

À la lumière de la recherche que nous avons effectuée, il est évident que plusieurs coordonnateurs de programmes et les personnes assurant la prestation des programmes d'alphabétisation considèrent l'alphabétisation comme une question complexe se rapportant non seulement à l'amélioration des aptitudes de lecture et d'écriture, mais également à l'aide dont les apprenants ont besoin pour s'adapter à la vie quotidienne et aux exigences du monde du travail. Les trois programmes d'alphabétisation que nous avons étudiés évoluent dans des directions quelque peu différentes selon qu'on y met l'accent sur l'amélioration des aptitudes de lecture, d'écriture ou de mathématiques, ou sur l'alphabétisation en milieu de travail ou en général. En outre, il est aussi évident que des services de soutien culturel et social, des services de consultation et des services d'aide permettant aux apprenants de surmonter les difficultés d'apprentissage sont nécessaires dans le cadre des programmes afin de maintenir la participation des apprenants et d'appuyer les objectifs des programmes.

Notre analyse de la documentation relative à l'alphabétisation et à la formation de base des adultes nous a permis de constater qu'il existe de multiples définitions de l'alphabétisation reflétant ainsi les diverses approches au sujet de l'alphabétisation et de la formation de base adoptées en Ontario. Clark[1] a étudié les différentes approches dans le domaine de l'alphabétisation et les classe dans un certain nombre de catégories. Par exemple, la définition traditionnelle se rapporte à l'amélioration des aptitudes d'écriture et considère l'alphabétisation comme une fin plutôt qu'un moyen. Kozol[2] utilise le terme *analphabète* pour définir les personnes qui sont à peine en mesure de lire, et le terme *semi-analphabète* pour définir les personnes qui ne sont pas en mesure de lire de façon à pouvoir fonctionner au sein de la société.

Par ailleurs, on utilise souvent des catégories déterminées aux fins de la compilation de statistiques pour définir les divers niveaux d'alphabétisation. Selon ce genre de définitions, utilisées notamment par l'Association canadienne d'éducation des adultes, les personnes ayant moins de six années de scolarité sont considérées comme analphabètes, tandis que celles ayant moins de neuf années de scolarité sont considérées comme analphabètes fonctionnels. Il ne fait aucun doute

---

[1] Roger A. Clark, «Definition of Literacy : Implications for Policy and Practice», *Adult Literacy and Basic Education*, Vol. 8, no 3, 1984.
[2] Jonathon Kozol, *Illiterate America*, Anchor Press, Doubleday, 1985.

que les aptitudes de lecture ne correspondent pas nécessairement au nombre d'années de scolarité. De plus, il est parfois difficile d'établir une comparaison entre les mêmes niveaux scolaires de différentes provinces ou d'autres pays.

D'autres définitions peuvent considérer l'alphabétisation comme un moyen permettant d'atteindre une fin déterminée et peuvent inclure l'amélioration des aptitudes d'écriture et de mathématiques, en plus des aptitudes de lecture. Ces définitions peuvent aussi tenir compte de la capacité des personnes à fonctionner au sein de la société. Par exemple, les définitions utilisées par l'UNESCO[1] sont les suivantes :

- un *analphabète* est une personne qui ne peut lire ni écrire de façon compréhensible une phrase courte et simple décrivant ses activités quotidiennes;

- un *analphabète fonctionnel* est une personne qui ne peut participer aux activités exigeant un degré d'alphabétisme suffisant pour être en mesure de fonctionner efficacement au sein de son groupe et de sa communauté et pour utiliser la lecture, l'écriture et les mathématiques afin d'améliorer ses connaissances et celles de son milieu.

La Commission canadienne pour l'UNESCO[2] défini l'alphabétisme fonctionnel comme étant la capacité d'une personne à accomplir les tâches quotidiennes.

Cairns[3] soutien que l'instruction et les aptitudes sont les véritables objectifs de l'alphabétisation. «Le débat au sujet de l'alphabétisme portant surtout sur le degré d'aptitudes de lecture et d'écriture est trompeur; la question fondamentale est de savoir si les personnes ont l'instruction et les aptitudes nécessaires pour participer pleinement et efficacement à la vie de la société.» Il va de soi que les degrés d'alphabétisation nécessaires pour participer aux acitivités de la société peuvent être différents de ceux requis sur le marché du travail. En outre, ces degrés peuvent évoluer en fonction des changements qui surviennent sur le marché du travail ou à l'égard des aptitudes nécessaires pour fonctionner normalement. Dans le domaine de l'alphabétisation, les gouvernements ont cherché jusqu'à maintenant à répondre davantage aux besoins du marché du travail qu'à ceux de la société. Dans certains documents, on trouve des mises en garde contre le fait que l'alphabétisation ne peut se rapporter exclusivement à l'amélioration des aptitudes. Des études ont démontré qu'entre 30 et 50 pour 100 des adultes recevant une formation de base éprouvent des difficultés d'apprentissage.[4]

---

[1] UNESCO, 1978, Recommandation révisée concernant la normalisation internationale des statistiques de l'éducation.
[2] L'alphabétisme chez les adultes au Canada - Réflexion pour une action, Commission canadienne pour l'UNESCO, Document 42, Été 1983.
[3] Idid, p. 3.
[4] G. H. Wright, tiré d'un document non publié, 1987.

8.2 DÉFINITIONS DE L'ALPHABÉTISATION ET LES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

L'adoption de l'une ou l'autre des définitions de l'alphabétisation a évidemment des répercussions différentes sur les politiques gouvernementales. Par exemple, ceux qui favorisent l'approche traditionnelle reposant sur le niveau des aptitudes de lecture et d'écriture ont tendance à considérer que le système d'éducation traditionnel est le meilleur moyen d'assurer la prestation des programmes d'alphabétisation. Par ailleurs, les définitions se rapportant à la compilation de statistiques utilisées dans le but d'élaborer les politiques gouvernementales ont l'avantage d'être facilement quantifiables, mais elles sont moins fiables et permettent difficilement de déterminer les besoins individuels des apprenants. Par contre, même si les définitions se rapportant au fonctionnalisme sont intéressantes parce qu'elles tiennent compte de la capacité des personnes à fonctionner dans la société, cet aspect est très difficile à quantifier. Les degrés d'alphabétisation fonctionnelle peuvent être hautement personnalisés en fonction des besoins de chaque apprenant. L'utilisation de ces définitions dans le but d'élaborer les politiques gouvernementales ressemble à bien des égards aux méthodes axées sur les besoins des apprenants utilisées par les groupes d'alphabétisation communautaire. Du point de vue de l'élaboration des politiques, l'utilisation des définitions se rapportant au fonctionnalisme ont tendance à donner lieu à des approches plus diversifiées dans le domaine de l'alphabétisation parce qu'elles ne reposent pas uniquement sur le modèle traditionnel du système d'éducation. Même si les définitions se rapportant au fonctionnalisme sont plus difficiles à quantifier, elles peuvent être utiles à l'élaboration des politiques parce qu'elles tiennent compte du fait que les divers groupes d'apprenants peuvent avoir des besoins différents en matière d'alphabétisation.

Bien que cela n'a pas été clairement mentionné, il semble que les programmes faisant l'objet de la présente évaluation ont évolué de façon différentes en raison des diverses approches déterminées par les définitions de l'alphabétisation précédemment expliquées. Le programme FBO semble conçu selon le modèle traditionnel d'apprentissage de la lecture, de l'écriture et des mathématiques utilisé par le système d'éducation parce qu'il fait appel à une approche hautement pédagogique dont le but est de permettre aux participants de poursuivre leur formation ou de trouver un emploi. Par contre, en utilisant des méthodes axées sur les besoins des apprenants, le programme ACO répond davantage aux besoins fonctionnels des apprenants. L'obtention d'un emploi ou la poursuite de la formation ne sont pas nécessairement des résultats recherchés par ce programme. Par ailleurs, les apprenants inscrits au programme ACO sont plus susceptibles d'améliorer leurs

aptitudes de lecture en fonction d'objectifs personnels, comme la possibilité de faire leurs transactions bancaires et leurs emplettes. L'utilisation du modèle traditionnel du système d'éducation peut ne pas convenir à certains apprenants parce que plusieurs d'entre eux peuvent y réagir très négativement. Les groupes d'alphabétisation communautaire affirment que les besoins des apprenants doivent être évalués de façon à déterminer les progrès qu'ils ont réalisés.

Les gouvernements peuvent utiliser diverses approches afin de répondre aux besoins de la communauté dans le domaine de l'alphabétisation. Selon une de ces approches, l'alphabétisation qui n'est pas liée au marché du travail (l'alphabétisation sociale) est une question d'ordre personnelle et il est préférable que ces programmes soient assurés par des groupes communautaires et fassent l'objet d'une intervention gouvernementale minimale.[1] Dans cette perspective, les pressions sur la relation apprenant/formateur sont peu nombreuses et le succès du programme repose principalement sur le degré de satisfaction des apprenants. Une autre approche repose sur la notion que le financement public exige que les dépenses soient justifiées et que les groupes d'alphabétisation communautaire démontrent que ces dépenses ont permis d'améliorer les aptitudes des apprenants. Dans ce contexte, il est normal d'exiger que les aptitudes soient améliorer de façon significative, en plus de la réalisation des autres objectifs du programme. Dans un tel cas, les méthodes axées sur les besoins des apprenants devraient prévoir une forme d'évaluation permettant de suivre les progrès des apprenants dans le cadre du programme. En outre, les apprenants sont également intéressés à connaître leurs progrès.

Le programme FBMT est relativement nouveau et il en est encore à l'étape initiale de son développement. Ce programme a été conçu de façon à répondre à l'évolution des besoins des employeurs dans leur milieu de travail respectif. Dans plusieurs milieux de travail où le programme a été mis en oeuvre, la formation a porté surtout sur l'apprentissage de l'anglais pour les personnes dont il n'est pas la langue maternelle. Le matériel et les méthodes pédagogiques sont adaptés aux besoins de chaque milieu de travail. Toutefois, le programme FBMT n'a pas pour unique but de répondre aux besoins d'apprentissage de l'anglais langue seconde. Les syndicats parrainent également des programmes visant à répondre aux besoins d'alphabétisation et de formation de base des personnes dont l'anglais est la langue maternelle. Il est évident que ces deux types de formation sont nécessaires. Même si, jusqu'à maintenant, le programme FBMT n'offre pas beaucoup de services d'alphabétisation, cette situation s'explique peut-être par la nouveauté du programme et le manque de sensibilisation des employeurs à ce sujet.

---

[1] M. B. Wallace, *Defining Adult Literacy : A Discussion Paper*, Section des politiques d'accès à la formation, ministère de la Formation professionnelle, 1988.

En principe, toutes les approches en matière d'alphabétisation mentionnées précédemment sont valables. Toutefois, la portée des programmes peut être très variée puisque l'alphabétisation et l'apprentissage des mathématiques constituent les principaux éléments du programme FBO, que les cours d'anglais langue seconde constituent une proportion importante de la formation assurée dans le cadre du programme FBMT et que l'approche individuelle des groupes d'alphabétisation communautaire permet de concilier les objectifs d'alphabétisation et d'apprentissage des mathématiques avec les notions de développement personnel et d'intégration sociale des apprenants. Les groupes d'alphabétisation communautaire jugent que la formation liée au travail ne fait pas partie de leur mandat. Toutefois, la formation que les apprenants reçoivent peut éventuellement leur permettre d'obtenir un emploi ou d'améliorer leurs aptitudes professionnelles. À ce sujet, les conclusions de la présente étude démontrent que les apprenants accordent plus d'importance à ces objectifs que les coordonnateurs des programmes semblent le croire.

En cherchant à évaluer l'efficacité des programmes d'alphabétisation, il est important de tenir compte des différentes approches qu'ils ont adoptées. L'objectif commun des programmes d'alphabétisation consiste à améliorer les aptitudes en lecture et en mathématiques des apprenants. Si le Ministère reconnaît qu'il s'agit d'un objectif fondamental, il doit veiller à ce que les programmes l'atteignent et il doit élaborer des mesures visant à favoriser le plus possible et à évaluer les progrès des apprenants.

Comme il a été mentionné dans ce rapport, l'alphabétisation peut être très efficace si le matériel utilisé est adapté aux besoins des apprenants. À ce chapitre, les groupes d'alphabétisation communautaire obtiennent de bons résultats. De plus, les apprenants doivent consacrer beaucoup de temps à faire des exercices dans le but de réaliser des progrès importants. Même si les coordonnateurs peuvent citer des exemples démontrant que les apprenants accomplissent beaucoup de travail lorsqu'ils reçoivent une formation autonome, rien n'indique qu'il s'agit d'une situation courante. Toutefois, à la lumière de la durée de la formation que les apprenants reçoivent dans le cadre du programme, les progrès réalisés ne semblent pas être supérieurs à un ou deux niveaux d'aptitudes en moyenne. Ces améliorations des aptitudes des apprenants seront très utiles si elles leur permettent d'atteindre un niveau fonctionnel d'alphabétisation, d'être admissible à un emploi ou de poursuivre leur formation (études de la 8^{e} à la 10^{e} année pour une formation de base ou au-delà de la 12^{e} année pour une formation postsecondaire). Enfin, pour assurer que les apprenants réalisent des progrès importants, un effort concerté doit être fait pour maintenir leur participation aux programmes d'alphabétisation.

Même si les représentants des trois programmes soutiennent que les participants font l'objet d'un suivi et d'une évaluation permettant de déterminer leurs progrès en lecture et en écriture, rien n'indique que ce suivi et cette évaluation sont systématiques au sein des programmes ou que les résultats des évaluations sont complilées de façon à ce que le Ministère puisse les utiliser. À défault de ces évaluations, la norme que nous avons utilisée dans le but de déterminer si les aptitudes des participants se sont améliorées correspond à 100 heures d'exercice, ce qui représente la période jugée nécessaire à accroître d'un niveau les aptitudes de lecture des participants. Évidemment, il ne s'agit pas d'une règle simple et facile qui peut être utilisée pour évaluer les progrès des participants. La recherche a démontré que le temps consacré aux exercices peut être réduit considérablement si le matériel pédagogique utilisé par les participants est adapté à leurs besoins, s'ils font des exercices en utilisant un matériel semblable à celui qu'ils seront appelés à utiliser ultérieurement et si les instructeurs et les formateurs sont accessibles pour aider les participants à comprendre.

Les trois programmes ont des forces et des lacunes à l'égard des services d'alphabétisation qu'ils offrent. Dans plusieurs cas, les approches différentes visent à répondre à des besoins différents; il est d'ailleurs impossible d'envisager la prestation de programmes d'alphabétisation selon un seul modèle. Par exemple, certains groupes, comme les francophones et les autochtones, soutiennent que leurs besoins en matière d'alphabétisation et de formation de base sont uniques en raison de leur spécificité culturelle et nécessitent l'adoption d'une approche distincte. Du point de vue du Ministère, le problème est de coordonner et de contrôler les différentes approches tout en veillant à ce qu'un nombre important de programmes d'alphabétisation soient offerts. Le besoin de coordination se fait surtout sentir en milieu urbain où plusieurs organismes assurent la prestation de programmes d'alphabétisation. Le Ministère doit veiller également que les personnes vivant dans les régions éloignées ont accès à des programmes d'alphabétisation répondant à leurs besoins.

8.3 AMÉLIORATIONS SUGGÉRÉES AUX PROGRAMMES L'ALPHABÉTISATION

- Concevoir les programmes dans le but de favoriser la participation la plus longue possible des apprenants et d'accroître le temps qu'ils consacrent à la lecture.

- Élaborer du matériel pédagogique simple pouvant répondre aux besoins de base et comprenant des applications et du matériel courants et liés au travail.

- Améliorer la qualité du matériel pédagogique utilisé par les trois programmes d'alphabétisation et veiller à ce qu'il soit mieux adapté aux besoins futurs des participants. Les entreprises pourraient être invitées à participer au financement de cette initiative et on peut prévoir que tous les organismes seront très intéressés à se procurer ce matériel.

- Informer les instructeurs et les formateurs des plus récentes méthodes pédagogiques dans le domaine de l'alphabétisation et de la formation de base.

- Augmenter le temps consacrer à la lecture dans les trois programmes, pendant les cours de formation et comme exercice supplémentaire pour les participants.

- Élaborer des mécanismes visant à déceler et à évaluer les difficultés d'apprentissage de certains participants et élaborer des programmes visant à répondre à leurs besoins. Les programmes de formation devraient également être mis sur pied afin d'aider les coordonnateurs et les autres personnes assurant la prestation de services d'alphabétisation à identifier les participants ayant des besoins spéciaux.

- Élaborer du matériel et des méthodes pédagogiques permettant de déterminer le niveau d'aptitudes en lecture, en écriture et en mathématiques des personnes dès leur inscription aux programmes, de même qu'à des intervalles régulières. Il n'est pas nécessaire que ces évaluation soient faites sous forme de tests. (Ces moyens pourraient être semblables aux tests élaborés dans le cadre de l'étude Southam.) La plupart des participants interviewés n'ont pas exprimé une aversion particulière à l'égard des tests et nombre d'entre eux se sont dits des plus intéressés à connaître leur niveau d'aptitudes. Ces données pourraient aussi être recueillies de façon à ce qu'elles puissent être utilisées par le Ministère et les rapports à ce sujets devraient être à la disposition des organismes assurant la prestation des programmes d'alphabétisation.

- Élaborer des mécanismes organisationnels afin de coordonner la prestation des programmes d'alphabétisation au niveau local aux endroits où plusieurs organismes assurent la prestation des programmes d'alphabétisation. Dans ces endroits, les organismes collaborent efficacement dans le but de réduire les coûts de formation de certains groupes, d'offrir des services complémentaires ou d'améliorer leurs connaissances.

Améliorations suggérées au programme FBO

- Encourager la lecture se rapportant au travail (c.-à-d. de journaux, de livres, de graphiques, de notes de service, de lettres, de formulaires utilisés au travail et de manuels semblables à ceux qui seront utilisés dans les futurs cours de formation, etc. Les employeurs pourraient aussi être invités à fournir du matériel). Cette initiative n'exige pas la modification de la taille des classes. La participation des entreprises locales fournirait aux employeurs une occasion de mieux connaître les services et les possibilités des collèges.

- Étudier des moyens qui permettraient aux participants d'avoir davantage accès à des instructeurs bénévoles.

Améliorations suggérées au programme ACO

- Élaborer des mécanismes visant à assurer une certaine forme de suivi et d'évaluation dont les apprenants inscrits au programme ACO et le Ministère pourraient bénécifier. Ce processus doit être systématique afin de déterminer le succès du programme et les progrès des apprenants. Plusieurs méthodes d'évaluation relativement simples et non menaçantes pour les apprenants pourraient être utilisées à cette fin.

Améliorations suggérées au programme FBMT

- Favoriser la formation à long terme en ayant recours à des instructeurs professionnels pour assurer la formation en milieu de travail.

- Favoriser la prestation des programmes de formation en fonction d'une répartition égale du temps des employeurs et des employés.

- Améliorer la commercialisation du programme, peut-être par l'intermédiaire des comités locaux de formation industrielle et des associations industrielles.

ANNEXES

ANNEXE I

PERSONNES INTERVIEWÉES

Ministère de la Formation professionnelle

Jan Rush
Anne Martin
Walter Tuohy
Linda Pergantes
Peter Lloyd
Dan Patterson
Bill Wolfson
Gerry Wright
Betty Butterworth
Richard Hudon
Arthur Bull
Marion Dick
Joyce King
Norman Black
Maureen Perlmutter
Richard Tillman
Barbara Shields
Claude Decelles
Mary-Beth Wallace

Ministère de l'Éducation

Lloyd Thompson

Collèges communautaires (FBO)

Jamie Riddell, Collège Algonquin
Collège Canadore
Tom McCaul, Collège Centennial
Marg Smith, Collège Conestoga
Nancy Singleton, Collège Confederation
Jeannette Barret, Collège Durham
Kay Singh, Collège George Brown
Maureen Watt, Collège Georgian
Cindy Niemi, Collège Humber
Collège Lambton
Lois Thompson, Collège Loyalist
Collège Mohawk
Suzanne Arnedt, Collège Niagara
Fran Sahler, Collège Northern
Tony Hanlon, Collège Sault
Dan Phillips, Collège Seneca
Barbara Wood, Collège Sheridan
Bud Robertson, Collège Sir Sandford Fleming
Collège St. Clair
Collège Fanshawe

Groupes d'alphabétisation communautaire (ACO)

Anne Ladouceur, Comité consultatif de langue française
Tracy Westell, Elisse Zack, Coalition de l'alphabétisation de l'Ontario
Terry Wright, Laubach Literacy
Bruce Kapel, Collège Frontier
Kathleen Fornier, Metropolitan Toronto Literacy Movement
ACFO, Thunder Bay
Mary Anderson, Thunder Bay Literacy Coalition
Claire Lévesque, Alpha Toronto
Kim Anderson, Native Women's Resource Centre
Norma Jean Taylor, Société canadienne de l'ouïe
Jackie Wilson, Council Fire Native Cultural Centre
Pat Samekese, Thunder Bay Indian Youth Friendship Society
Betsy Alkenbridge, East End Literacy
London and Region Learning and Resource Centre
Nokee Kwe Occupational Skill Development Ltd.
Tim Wood, Fort Frances Volunteer Bureau
Kathy Neil, John Howard Society, Lindsay
Deseronto, First Nations
Beth Hovius, bibliothèque publique de Hamilton
Caryanne Arnold, Kingston Literacy
Marnie Chauvan, Focus on Learning (Wawa)
Margaret Shier, Newmarket Literacy Council
Ron Peters, Ontario Native Literacy Coalition
Darlene Robb, Program Read Sault Ste. Marie
Florence Gray, Indian Friendship Centre
M^me^ Laganière, La Magie des Lettres
Hamilton and District Literacy Council
Richard Kamalatsit, Ojibway-Cree Cultural Centre
Rosemary Newman, Timmins Literacy Council
Hélène Sirois, ACFO régionale de Timmins
Tracy Westell, Parkdale Project Read
Linda Frampton, Students Who Help Students

Organismes parrainant des programmes FBMT

Bruce Lauzon, Cumins Recon Canada
Lyne Gregory, représentante des professeurs d'anglais langue seconde
Julie White, Great Northern Apparel
Laurie Wright, Karmax
Esther Lee, L'Hotel
Leona Thompson, Women Training for Employment
Ron Jeske, Normark Manufacturing
Jose Quiroz, Beck Electric
K. Meyer, Catelectric-Dip
Dawn Muir, Westmet Stamping
Sonya Sippley, Speedex
Anne Watkinson, Delphax Systems
Peter Kennis, Union Salt

Beth Mc Cue, Fujima International
Karen Sullivan, Polyrim
W. Soete, Downsview Stamping
Rob Gaby, Creative Mechanical Technology
I. Wolf, Allwood Products
W. Agustoni, Speedex Manufacturing
Cici Waugh, Toronto Airport Hilton
Jim Turk, Fédération des travailleurs de l'Ontario
Brenda Wall, Conseil du travail de la région métropolitaine de Toronto
Conseil du travail de Hamilton et de la région

ANNEXE II

RÔLE DU GOUVERNEMENT DANS LE DOMAINE DE L'ALPHABÉTISATION EN ONTARIO

En juin 1986, le gouvernement de l'Ontario a adopté le Plan gouvernemental d'alphabétisation de base pour adultes dans le but de répondre au problème de l'analphabétisme en Ontario. Ce plan tient compte du fait que l'analphabétisme est un problème qui empêche les adultes :

- d'obtenir un emploi et de devenir autonome;
- de participer aux programmes de santé et de sécurité au travail; et,
- d'apprendre l'anglais comme langue seconde.

Le Conseil des ministres a adopté un certain nombre de principes qui constituent les fondement de ce plan et établissent les objectifs de la politique gouvernementale en matière d'alphabétisation et de formation de base. Les programmes gouvernementaux d'alphabétisation ont les objectifs suivants :

- améliorer l'alphabétisation des adultes en fonction de l'objectif du gouvernement de favoriser la pleine participation, l'égalité et la responsabilité des citoyens de l'Ontario et de favoriser l'emploi et la croissance économique;

- faciliter l'identification et la reconnaissance des besoins particuliers, en assurant des services d'information, de recrutement et de consultation;

- répondre aux besoins spéciaux de certains groupes en assurant l'accessibilité des services d'alphabétisation et en adaptant les programmes de façon à ce qu'ils répondent aux besoins spéciaux de ces groupes;

- éviter les lacunes et les dédoublements des programmes d'alphabétisation et de formation de base et veiller à une intégration suffisante des programmes afin de permettre aux participants d'améliorer progressivement leurs aptitudes dans le domaine de l'alphabétisation;

- offrir des services d'alphabétisation dans les deux langues officielles, c'est-à-dire l'anglais et le français, conformément avec la Loi de 1986 sur les services en français.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de ce plan, cinq ministères assurent la prestation de programmes d'alphabétisation et de formation de base. Il s'agit des ministères des Affaires civiques et culturelles, de l'Éducation, de la Formation professionnelle, des Collèges et Universités, et des Services correctionnels. En 1987, le ministère de la Formation professionnelle s'est vu confié le rôle principal dans le domaine de l'alphabétisation, qui incombait auparavant au ministère des Affaires civiques et culturelles, en plus des programmes d'alphabétisation dont il avait déjà la responsabilité, et qui entraînent actuellement des dépenses d'environ 40 millions de dollars.

ANNEXE III

BESOINS D'ALPHABÉTISATION DE CERTAINS GROUPES PARTICULIERS

L'étude a permis de constater que plusieurs groupes particuliers au sein de la population reçoivent des services d'alphabétisation par l'intermédiaire d'un ou plusieurs programmes du Ministère. Dans les pages qui suivent, nous abordons les questions qui ont été soulevées pendant la réalisation de l'étude et dont les personnes chargées de l'élaboration des politiques doivent tenir compte en assurant des services destinés à ces groupes. Chaque section traite de la répartition de ces groupes de personnes dans chacun des programmes, des obstacles au recrutement et à la participation de ces personnes qui ont été identifiés et de certains résultats des programmes par rapport à ces différents groupes. Les renseignements présentés dans cette annexe proviennent des résultats du sondage et des entrevues qui ont été réalisées dans le cadre de la présente étude. Il est à noter que les personnes peuvent évidemment faire partie de plus d'un groupe.

Les questions abordées dans les pages suivantes se rapportent aux groupes suivants :

- les bénéficiaires d'aide sociale
- les mères chef de famille
- les personnes handicapées
- les personnes ayant besoin d'une formation au niveau de base
- les francophones
- les autochtones
- les personnes apprenant une langue seconde

Le tableau 1, ci-contre, donne un aperçu de la répartition de ces personnes au sein de chaque programme, à la lumière des données indiquées par les coordonnateurs des programmes qui ont répondu au questionnaire. Le tableau 1 présente également une comparaison avec l'ensemble de la population analphabète.[1] Le tableau 3, présenté à la page suivante, donne un aperçu des motifs de participation aux programmes et des résultats obtenus par les personnes appartenant aux divers groupes. Ces données reposent sur les résultats du sondage téléphonique réalisé auprès des participants.

---

[1] *Literacy in Ontario*, The Creative Research Group, préparé pour le ministère de la Formation professionnelle, juin 1988. Il s'agit d'une nouvelle analyse des données se rapportant à la province de l'Ontario tirées de l'étude *Literacy in Canada*, réalisée pour Southam News.

Les bénéficiaires de l'aide sociale

Les sans-emploi à long terme bénéficiaires de l'aide sociale représentent 25 pour 100 des participants au programme FBO, 24 pour 100 des apprenants inscrits au programme ACO et 9 pour 100 des participants au programme FBMT (tous inscrits à des programmes FBMT parrainés par les syndicats).

Les bénéficiaires d'aide sociale peuvent recontrer un certain nombre d'obstacles les empêchant de recevoir une formation. Les entrevues effectuées avec les coordonnateurs des programmes ont permis de constater qu'il est nécessaire de surmonter ces obstacles dans le but d'inciter un plus grand nombre de bénéficiaires d'aide sociale à recevoir une formation à long terme visant à leur permettre d'occuper un emploi. Nombre d'entre eux n'ont jamais fait partie de la population active ou en sont absents depuis longtemps. Ils peuvent manquer de confiance en eux, en plus de manquer d'aptitudes techniques. En plus des services d'alphabétisation, il est donc nécessaire de leur fournir une formation préparatoire à l'emploi, mais de nombreux collèges jugent que les 25 heures de formation préparatoire à l'emploi sont insuffisantes pour les personnes qui ont particulièrement besoin d'une telle formation.

Les bénéficiaires d'aide sociale sont aussi confrontés à des perspectives peu intéressantes si l'on tient compte du fait qu'ils peuvent juger que les avantages d'un emploi ne sont pas proportionnels au temps qu'ils devront consacrer à leur formation, à l'éventualité d'occuper un emploi peu rémunérateur et à la possibilité que leur situation financière ne s'améliore pas, même avec un emploi, en considérant les avantages que les bénécifiaires d'aide sociale peuvent perdre (logement subventionné, médicaments gratuits, etc.) s'ils ont un emploi. Les collèges ont indiqué que l'absence d'aide financière constitue un obstacle au recrutement (41 pour 100) ou au maintien de la participation (77 pour 100) aux programmes. Quant aux groupes d'alphabétisation communautaire, 15 pour 100 considèrent que l'absence d'aide financière est un obstacle. De plus, 18 pour 100 des groupes d'alphabétisation communautaire ont indiqué que l'absence de services de transport ou le coût du transport constitue un obstacle. Parmi les collèges, 23 pour 100 ont indiqué que l'absence d'allocations de dépenses ou de soutien du revenu est un obstacle aux recrutement des participants. Ce problème risque d'ailleurs d'être plus grave pour les bénéficiaires d'aide sociale que pour les autres personnes analphabètes. Enfin, on doit aussi mentionner la nécessité de trouver des services adéquats de garderie (qui ne sont habituellement pas offerts par les groupes d'alphabétisation communautaire) et les perturbations émotives pouvant résulter du changement d'un style de vie bien enraciné.

Les résultats du sondage réalisés auprès des coordonnateurs des programmes démontrent que de nombreux collèges ne conservent pas de bonnes données au sujet des activités et de l'emploi des participants qui abandonnent les programmes. Les collèges ont indiqué qu'environ 31 pour 100 de ceux qui abandonnent les programmes ont un emploi ou une promesse d'emploi, 11 pour 100 sont à la recherche d'un emploi, 11 pour 100 veulent s'inscrire à un autre programme de formation et 9 pour 100 ne poursuivent pas leur formation. Aucune donnée à ce sujet n'est disponible pour environ 38 pour 100 des participants au programme FBO. Pour leur part, les groupes d'alphabétisation communautaire ont indiqué qu'environ 13 pour 100 des apprenants qui étaient sans-emploi ont trouvé un emploi au moment où ils ont terminé le programme et que 13 pour 100 poursuivent leur formation.

Les résultats du sondage réalisé auprès des participants démontrent que les motifs invoquer par les sans-emploi pour s'inscrire aux programmes de formation et les résultats recherchés sont très comparables à ceux des autres personnes (voir le tableau 3). Les sans-emploi sont moins susceptibles que les autres d'abandonner le programme (27 pour 100 d'abondon chez les sans-emploi comparativement à 35 pour 100 pour les personnes occupant un emploi à temps plein et 38 pour 100 pour les personnes occupant un emploi à temps partiel). Seulement 19 pour 100 des participants ont abandonné les programmes pour s'inscrire à un autre programme de formation.

Les sans-emploi ont tendance à préférer les cours de formation en classe (29 pour 100), ce qui représente une proportion plus élevé que l'ensemble des répondants (24 pour 100). Il est possible que cette situation reflète les préférences des participants au programme FBO. Il est aussi possible que les sans-emploi préfèrent recevoir une formation à l'intérieur d'un groupe formé de personnes se trouvant dans les mêmes circonstances. Certains collèges ont souligné que de solides liens d'amitié se forment entre certains participants et il est possible que cette camaraderie soit un facteur important contribuant au succès à long terme de la formation.

Les mères chef de famille

Les mères chef de famille représentent 15 pour 100 des participants au programme FBO et 5 pour 100 des apprenants au programme ACO. Les programmes FBMT parrainés par les syndicats servent également une proportion importante de mères chef de famille. Il est probable que nombre d'entre elles soient bénéficiaires d'aide sociale. En plus des obstacles déjà mentionnés, de nombreuses mères chef de famille ont également besoin de services de garderie. Le programme FBO offre une aide financière pour les services de garde d'enfants et le transport ,

tandis que les groupes d'alphabétisation communautaire ne disposent habituellement pas d'une telle aide financière. En outre, même si cette aide était disponible, il n'y aurait peut-être pas suffisamment de places de garderie dans certaines communautés pour répondre aux besoins des participantes au programme FBO. Le manque ou l'absence de services de garde d'enfants est considéré comme un obstacle limitant la participation aux programmes par 41 pour 100 des collèges et par 12 pour 100 des groupes d'alphabétisation communautaire. Par ailleurs, il y a une différence très importante entre une femme qui a déjà occupé un emploi et qui décide d'améliorer sa formation à la suite d'une mise à pied et une autre qui désire améliorer sa formation à la suite d'une séparation. Dans ce dernier cas, la femme a peut-être été absente du marché du travail depuis un certain temps et elle doit développer sa confiance en elle en plus d'améliorer ses aptitudes techniques et sa scolarité. Il est intéressant de souligner que 39 pour 100 des participantes aux programmes ont indiqué que la formation les avait aidé à acquérir une plus grande confiance en elles et plus d'assurance, tandis que cette opinion a été exprimé par seulement 21 pour 100 des participants.

Un certain nombre de collèges ont indiqué qu'ils n'encouragent pas suffisamment les femmes à envisager de faire carrière dans des secteurs non traditionnels. En conséquence, les possibilités que les mères chef de famille trouvent un emploi rémunérateur peuvent être limitées.

Pour faire contrepoids à ce qui précède, on nous a aussi informé qu'un grand nombre de femmes ayant subi un changement de vie, comme une séparation, ont indiqué que c'est pour cette raison qu'elles se sont inscrites au programme. Nombre de ces femmes consacrent beaucoup de temps à leur formation et il semble évident qu'elles ont réussi à surmonter les obstacles énumérés précédemment.

Les personnes handicapées

Les handicapés mentaux et les personnes ayant des difficultés d'apprentissage représentent 3 pour 100 des participants au programme FBO et 8 pour 100 des apprenants inscrits au programme ACO. Ce groupe représente 3 pour 100 de l'ensemble de la population de l'Ontario. Parmi les collèges, 36 pour 100 ont indiqué qu'ils constatent une augmentation du nombre de handicapés mentaux participant au programme FBO. Tous les groupes d'alphabétisation ont indiqué qu'ils éprouvent de la difficulté à identifier les personnes ayant des difficultés d'apprentissage et à assurer des services répondant à leurs besoins. Ce problème est particulièrement important à la lumière de certaines recherches démontrant qu'une proportion

pouvant variée entre 30 et 50 pour 100 des adultes ayant besoin d'une formation de base est constituée de personnes ayant des difficultés d'apprentissage quelconques. Ces personnes peuvent également avoir d'autres handicaps, comme des troubles de la perception, limitant leurs aptitudes de lecture ou de communication. Étant donné que les groupes d'alphabétisation communautaire sont mieux en mesure d'assurer la prestation de services de formation individuelle ou en petits groupes, ils participent davantage que les collèges à la formation des personnes handicapées. Plusieurs des groupes avec lesquels nous avons communiqué ont indiqué qu'ils considèrent ne pas avoir les moyens adéquats ou la formation pour assurer la formation de ces participants. Le problème est particulièrement grave dans les régions de la province où l'on ne dispose pas de ressources spéciales pour assurer la formation de ces participants. En plus de l'alphabétisation, ces personnes ont aussi besoin d'un niveau important de soutien et d'acquérir une plus grande confiance en elles. Ces personnes peuvent également être bénéficiaires d'aide sociale et avoir des besoins ou faire face à des obstacles dont il faut tenir compte.

Les handicapés physiques représentent 5 pour 100 des participants au programme FBO et 3 pour 100 des apprenants inscrits au programme ACO. De plus, les personnes invalides en raison d'une maladie représentent 3 pour 100 des participants au programme FBO et 2 pour 100 des apprenants inscrits au programme ACO. Une proportion élevée de la population analphabète de l'Ontario (25 pour 100) est constituée de handicapés physiques. L'accessibilité des immeubles et le coût des services spéciaux de transport aux endroits où les programmes sont offert (surtout dans le cas des groupes d'alphabétisation communautaire) constituent des obstacles à la prestation de services d'alphabétisation aux personnes handicapées. Le Ministère est conscient de ce problème et a entrepris un sondage dans le but d'évaluer les besoins des groupes d'alphabétisation communautaire et des apprenants dans le domaine de l'accessibilité. Si l'objectif est d'encourager les personnes handicapées à entrer sur le marché du travail, les personnes handicapées peuvent avoir besoin d'acquérir une expérience de travail et exiger des services de soutien dans divers domaines en plus de recevoir une formation en alphabétisation.

Le sondage réalisé auprès des participants a permis de comparer les motifs pour lesquels les personnes handicapées se sont inscrites aux programmes avec ceux des autres personnes. À ce sujet, 25 pour 100 des personnes handicapées ont indiqué qu'elles s'étaient inscrites à un programme de formation dans le but de trouver un emploi, contre 19 pour 100 pour l'ensemble des répondants, et 32 pour 100 des personnes handicapées l'ont fait dans le but d'améliorer leurs aptitudes professionnelles, comparativement à 24 pour 100 pour l'ensemble des répondants. Enfin, 60 pour 100 des personnes handicapées ont participé à d'autres programmes de formation, contre seulement 51 pour 100 pour l'ensemble des répondants.

Les personnes ayant besoin d'une formation au niveau de base

Les personnes dont la scolarité est inférieure à la 5e année représentent 12 pour 100 des participants au programme FBO, 25 pour 100 des apprenants inscrits au programme ACO et 15 pour 100 des participants au programme FBMT. Celles dont la scolarité est inférieure à la 9e année représentent 38 pour 100 des participants au programme FBO, 60 pour 100 des apprenants inscrits au programme ACO et 84 pour 100 des participants au programme FBMT. Les groupes d'alphabétisation communautaire ont indiqué qu'ils servent plus de personnes ayant besoin d'une formation de base que le programme FBO, ce qui est d'ailleurs confirmé par les données recueillies.

Du côté des collèges, 64 pour 100 ont indiqué qu'ils constatent une augmentation du nombre de participants ayant besoin d'une formation de base et 55 pour 100 ont indiqué qu'un plus grand nombre d'analphabètes s'inscrivent au programme. Lors des entrevues, on a souligné que, dans les collèges, la prestation de services d'alphabétisation à ce groupe de personnes est plus coûteuse parce que la taille des classes doit être réduite. Les collèges et les groupes d'alphabétisation communautaire ont également indiqué qu'ils éprouvent de la difficulté à trouver du matériel pédagogique répondant adéquatement aux besoins des personnes ayant besoin d'une formation de base.

En comparant les motifs d'inscription aux programmes et les résultats attendus, on constate certaines différences entre ce qui est mentionné par les personnes dont la scolarité est inférieure à la 9e année et par celles dont la scolarité est supérieure à la 9e année. Seulement 15 pour 100 des personnes dont la scolarité est inférieure à la 9e année ont indiqué que leur motif est de trouver un emploi, tandis que 20 pour 100 des personnes dont la scolarité est supérieure à la 9e année ont indiqué la même chose. En général, les personnes ayant une scolarité plus élevée s'inscrivent aux programmes pour des motifs liés au perfectionnement (26 pour 100, comparativement à 18 pour 100 pour les participants au niveau de base) ou pour être en mesure de s'inscrire à d'autres programmes de formation (24 pour 100, comparativement à 11 pour 100 pour les participants au niveau de base). Parmi les personnes dont la scolarité est inférieure à la 9e année, 54 pour 100 ont indiqué qu'elles s'étaient inscrites pour améliorer leurs connaissances ou d'autres motifs connexes, alors que ce motif est mentionné par seulement 40 pour 100 des personnes dont la scolarité est supérieure à la 9e année.

Les personnes recevant une formation au niveau de base ont tendance à participer au programme jusqu'à la fin (28 pour 100), tandis que la proportion de participants au niveau avancé qui complètent le programme est de 34 pour 100. Les participants recevant une formation au niveau de base sont moins susceptibles d'abandonner le programme parce qu'ils ont trouvé un emploi ou pour s'inscrire à un autre programme de formation. De plus, ces participants ont indiqué qu'ils préfèrent recevoir une formation individuelle (63 pour 100) alors que chez les participants dont la scolarité est plus avancée, seulement 33 pour 100 sont de cet avis.

Les personnes recevant une formation au niveau de base ont tendance à indiquer que le programme les a aidé en améliorant leurs aptitudes de lecture (38 pour 100), alors que seulement 18 pour 100 des participants dont la scolarité est plus avancée ont exprimé la même opinion. Il est intéressant de constater que seulement 29 pour 100 des personnes recevant une formation au niveau de base ont indiqué que la formation reçue à contribué à accroître leur confiance en eux, comparativement à 33 pour 100 des personnes recevant une formation plus avancée.

Les francophones

De nombreux groupes francophones d'alphabétisation communautaire en sont à l'étape initiale du développement de programmes d'alphabétisation en français et n'ont pas assuré la prestation d'autres programmes auparavant. Les personnes dont la langue maternelle est le français représentent 8 pour 100 des participants au programme FBO, 7 pour 100 des apprenants inscrits au programme ACO, tandis que leur proportion au sein de la population analphabète est de 8 pour 100. Il n'y a pas de participants au programme FBMT dont la langue maternelle est le français. Les groupes francophones d'alphabétisation communautaire ont indiqué que les francophones préfèrent recevoir leur formation en groupe plutôt que la formation individuelle préférée par les participants aux programmes destinés aux anglophones. En outre, les groupes francophones d'alphabétisation communautaire ont une approche différente à l'égard du développement des programmes d'alphabétisation parce qu'ils font des évaluations des besoins leur permettant de recruter des participants éventuels et de déterminer la demande relative aux services d'alphabétisation. Lors des entrevues, nous avons tenté de découvrir les liens entre les groupes d'alphabétisation communautaire et les collèges. Certains coordonnateurs de programmes francophones ont indiqué que, les groupes francophones d'alphabétisation communautaire jugent souvent que les collèges ne répondent pas à leurs besoins de façon satisfaisante.

Les coordonnateurs de programmes représentant les groupes francophones d'alphabétisation communautaire considèrent que l'alphabétisation en français s'inscrit dans le cadre des initiatives visant à préserver et à développer les traditions culturelles et les institutions francophones. Une proportion importante de la population francophone se trouve dans l'Est et le Nord de l'Ontario. De nombreux programmes sont offerts par des groupes d'alphabétisation communautaire situés dans des régions éloignées et peuvent exiger des fonds supplémentaires pour assurer la prestation de services ou couvrir les frais de transport. L'économie de ces régions repose souvent sur l'exploitation des richesses naturelles et est donc susceptible de connaître des fluctuations entraînant des mises à pied et rendant nécessaire la prestation de programmes de recyclage de la main-d'oeuvre. Les perspectives d'emploi dans ces régions ne sont pas particulièrement bonnes dans l'éventualité d'un ralentissement économique. Certains groupes d'alphabétisation communautaire soutiennent que le besoin de programme d'alphabétisation découle des lacunes du système d'éducation qui, historiquement, n'offre pas un accès adéquat dans le domaine de l'enseignement du français. Les groupes ont également indiqué qu'ils ont besoin de plus de matériel pédagogique adapté à la spécificité culturelle et linguistique des francophones.

De nombreux participants francophones[1] ont mentionné que ce sont des motifs liés au travail qui les ont poussé à s'inscrire aux programmes d'alphabétisation. Parmi les participants francophones qui ont été interviewés, 27 pour 100 ont indiqué qu'ils se sont inscrits aux programmes d'alphabétisation dans le but d'obtenir un emploi, comparativement à 19 pour 100 pour l'ensemble des participants. Seulement 38 pour 100 des participants francophones ont indiqué qu'ils s'étaient inscrits pour améliorer leurs connaissances, alors que ce motif est mentionné par 44 pour 100 de l'ensemble des participants. Par ailleurs, 40 pour 100 des participants francophones n'ont pas terminé le programme, comparativement à 32 pour 100 pour l'ensemble des répondants. De ce nombre, 27 pour 100 ont abandonné le programme parce qu'ils avaient trouvé un emploi. Lorsqu'on leur a demandé d'énumérer les avantages qu'ils ont retiré de leur formation, 11 pour 100 ont indiqué qu'elle les a aidé ou les aidera à trouvé un emploi, comparativement à 6 pour 100 pour l'ensemble des répondants. Malgré le fait que les groupes francophones d'alphabétisation communautaire utilisent la méthode de formation en groupe, 41 pour 100 des francophones interviewés ont indiqué qu'ils préféreraient recevoir une formation individuelle, comparativement à seulement 34 pour 100 pour l'ensemble des participants.

[1] Les résultats du sondage réalisé auprès des participants ont été compilés de façon à identifier les réponses fournies par les participants dont la langue maternelle est le français.

Les autochtones

Les autochtones participant aux programmes d'alphabétisation sont surtout servis par les groupes d'alphabétisation communautaire (10 pour 100) plutôt que par les collèges (3 pour 100). Les coordonnateurs des programmes ont indiqué que beaucoup de participants autochtones ont vécu des expériences négatives par rapport à la formation offerte par les établissements d'enseignement. Par ailleurs, les groupes autochtones d'alphabétisation communautaire en sont à l'étape initiale du développement de leurs programmes d'alphabétisation et ne possèdent pas énormément d'expérience dans ce domaine. Les groupes autochtones d'alphabétisation communautaire soutiennent que leurs traditions culturelles doivent être respectées dans le cadre de la prestation des programmes d'alphabétisation. Ces traditions ont des répercussions sur divers aspects des programmes. Par exemple, certains participants ont indiqué que les autochtones apprennent à l'aide d'observations plutôt que d'enseignement. D'autres ont mentionné qu'il est nécessaire d'utiliser des activités culturelles, comme la danse, dans le but d'inciter les autochtones à s'incrire à un programme avant de lui donner une formation en alphabétisation.

Certains coordonnateurs de programmes ont indiqué qu'il est difficile d'offrir des services d'alphabétisation sur les réserves parce que les participants n'aiment pas nécessairement que les autres sachent qu'ils ont besoin de ce genre de formation. Étant donné que le nombre de participants aux programmes offerts dans les réserves est habituellement réduit, il est peu probable que ces programmes soient aussi rentables que ceux offerts ailleurs en Ontario. Certains programmes d'alphabétisation communautaire destinés aux autochtones vivant en milieu urbain connaissent un succès, mais l'assiduité des participants y est plus sporadique en raison de la mobilité des autochtones, ce qui peut les amener à quitter leur région pendant certaines périodes de l'année. Nombre de participants autochtones vivant en milieu urbain peuvent également éprouvés d'autres problèmes sociaux dont il faut tenir compte, en plus de leurs besoins en matière d'alphabétisation. Les coordonnateurs des programmes autochtones d'alphabétisation communautaire ont souvent fait des efforts importants pour recruter des participants en effectuant des visites à domicile ou en mettant des programmes sur pied dans des établissements où l'on trouve une proportion élevée d'autochtones. Les entrevues ont permis de constater que de nombreux hommes autochtones ayant besoin d'une formation en alphabétisation ont de la difficulté à admettre cette réalité et qu'il est difficile de les amener à s'inscrire aux programmes d'alphabétisation. Les coordonnateurs des programmes autochtones d'alphabétisation ont aussi mentionné qu'ils éprouvent de la difficulté à recruter des autochtones comme formateurs

bénévoles. De nombreux participants et coordonnateurs ont indiqué qu'ils désirent davantage de matériel pédagogique adapté à leur spécificité culturelle. De plus, on doit souligner que l'alphabétisation consiste en l'apprentissage d'une langue seconde dans le cas des autochtones qui ont été élevés dans une langue maternelle autochtone.

Parmi les autochtones interviewés, 29 pour 100 ont indiqué qu'ils se sont inscrits à un programme d'alphabétisation dans le but d'être en mesure de participer à d'autres programmes de formation, comparativement à seulement 20 pour 100 pour l'ensemble des répondants. Le taux d'abandon des participants autochtones (27 pour 100) est inférieur à celui de l'ensemble des répondants (32 pour 100). Parmi ceux qui ont abandonné, 11 pour 100 l'ont fait parce qu'ils avaient trouvé un emploi et 33 pour 100 pour s'inscrire à un autre programme de formation. Au nombre des autochtones interviewés, 29 pour 100 ont indiqué que leurs aptitudes de lecture se sont améliorées, comparativement à 24 pour 100 pour l'ensemble des participants.

Les personnes apprenant une langue seconde

Un certains nombre de personnes ayant participé à l'étude et recevant une formation en alphabétisation ont une langue maternelle autre que le français ou l'anglais. Ces personnes représentent 26 pour 100 des participants au programme FBO, 23 pour 100 des apprenants inscrits au programme ACO et 94 pour 100 des participants au programme FBMT. Certains collèges, surtout dans la région métropolitaine de Toronto, ont indiqué qu'ils servent une proportion plus importante de personnes ayant besoin de cours d'anglais langue seconde (ALS). Ce genre de formation comporte habituellement des méthodes orales et écrites d'apprentissage et peut exiger une formation grammaticale importante. La distinction entre les personnes ayant besoin d'une formation en alphabétisation ou ayant besoin de cours d'ALS n'est pas toujours évidente. Même si les collèges dirigent les personnes ayant besoin de cours d'ALS vers d'autres programmes, ceux-ci comportent des lacunes faisant qu'ils ne conviennent pas nécessairement aux personnes étant à un niveau avancé d'apprentissage de l'anglais langue seconde. Malgré le fait que le programme FBO n'a pas été conçu pour offrir des cours d'ALS, les personnes ayant besoin de ce genre de formation peuvent se retrouver dans ce programme puisqu'il n'y en a pas d'autres pouvant répondre à leurs besoins. Parmi les collèges, 55 pour 100 ont indiqué qu'ils constatent une augmentation du nombre de personnes ayant suivi des cours d'ALS. Pour leur part, 5 pour 100 des groupes d'alphabétisation communautaire ont indiqué que la langue constitue un obstacle à la participation aux programmes.

La comparaison des caractéristiques des personnes dont la culture n'est ni anglophone, ni francophones, ni autochtone démontre qu'elles sont relativement semblables à celles de l'ensemble des participants. Parmi ce groupe de participants, 13 pour 100 ont indiqué qu'ils écrivaient mieux, comparativement à 9 pour 100 pour l'ensemble des répondants, et 37 pour 100 ont mentionné que la formation a contribué à accroître leur confiance en eux, comparativement à 32 pour 100 pour l'ensemble des participants.